

Document de programme



Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays : Burkina Faso

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

L'objectif du programme est de renforcer les capacités nationales de promotion d'un environnement de bonne gouvernance fondée sur l'affermissement de l'État de droit (gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (gouvernance administrative et locale), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, conformément aux orientations définies d'une part par l'UNDAF et d'autre part par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

En matière de gouvernance politique, le programme a pour objet de renforcer les capacités et l'interaction des institutions critiques pour la promotion de l'État de droit au Burkina Faso. Il s'agit notamment de l'institution parlementaire, des organes promouvant les droits humains et l'égalité de genre, des institutions de lutte contre la corruption, des organes électoraux, des organisations de la société civile et des mécanismes concourant à la sécurité urbaine.

En matière de gouvernance locale et administrative, le programme a pour objet de poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique de décentralisation ainsi que l'établissement d'une administration de développement, déconcentrée, intègre, capable de délivrer des services publics de qualité aux populations.

En matière de gouvernance économique, le programme a pour objet de renforcer les capacités nationales d'anticipation, de planification et de programmation des actions de développement ainsi que de gestion efficace des aides en assurant l'effectivité de l'opérationnalisation des résultats de l'étude nationale prospective Burkina 2025 et de la SCADD, en particulier la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles pro-pauvres prenant en compte les défis et les besoins spécifiques des hommes et des femmes. Le programme ambitionne également d'aider à renforcer la cohérence et l'articulation des actions et même des institutions publiques.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

<p>Résultats et produits attendus de l'UNDAF</p>	<p>Effet 1 : "la croissance économique accélérée est durable et pro-pauvre"</p> <p>Produit 1.1 : Les structures nationales sont mieux outillées pour formuler, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes sectoriels, en cohérence avec la SCADD et les OMD</p> <p>Produit 1.6 : Les capacités du système statistique national en matière de collecte, traitement, analyse et diffusion des données désagrégées sont renforcées</p> <p>Effet 3 : "la gouvernance politique, administrative, économique et locale est rendue plus efficace et plus respectueuse de l'égalité de genre et des droits humains"</p> <p>Produit 3.1 : Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'État de droit et l'effectivité des droits humains et de l'égalité de genre</p> <p>Produit 3.2 : La participation au processus de développement et de contrôle de l'action publique par les communautés, les OSC, les femmes et les jeunes est renforcée</p> <p>Produit 3.3 : La décentralisation est rendue plus effective, améliorant l'égal accès des populations à des services de qualité et le développement des économies locales</p> <p>Produit 3.4 : Les mécanismes et les capacités de tous les acteurs à maîtriser et à utiliser les outils d'analyse du genre dans les politiques et les programmes de développement sont renforcées</p> <p>Produit 3.5 : Les capacités des structures nationales sont renforcées en vue d'assurer une mobilisation et une gestion efficiente de l'aide au développement</p>
<p>Résultats attendus du CPAP 2011 – 2015</p>	<p>EPP 1.1 : Les structures nationales sont mieux outillées pour formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes sectoriels en cohérence avec la SCADD et les OMD y compris les défis démographiques</p> <p>EPP 1.6 : Les capacités du système statistique national en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données désagrégées sont renforcées</p> <p>EPP 3.1 : Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'Etat de droit, l'égalité de genre et l'effectivité des droits humains.</p> <p>EPP 3.2 : La participation au processus de prise de décision et de contrôle de l'action publique par les communautés, les OSC, les femmes et les jeunes est renforcée</p> <p>EPP 3.3 : La décentralisation est rendue plus effective, améliorant l'égal accès des populations à des services publics de qualité et le développement des économies locales</p> <p>EPP 3.5 : Les capacités des structures nationales sont renforcées en vue d'assurer une mobilisation et une gestion efficiente de l'aide au développement</p>
<p>Produits attendus du CPAP 2011 – 2015</p>	<p>EPP 1.1 : Les structures nationales sont mieux outillées pour formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes sectoriels en cohérence avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ; EPP 1.6 : Les capacités du système statistique national en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données désagrégées sont renforcées ; EPP 3.3 : "La décentralisation est rendue plus effective, améliorant l'égal accès des populations à des services publics de qualité et le développement des économies locales". EPP 3.5 : "Les capacités des structures nationales sont renforcées en vue d'assurer une mobilisation et une gestion efficiente de l'aide au développement"</p>
<p>Partenaires de mise en œuvre</p>	<p>Parlement – Ministère de l'économie et des finances – Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la Sécurité - ministère en charge de la promotion des droits humains – Ministère de la Justice et de la promotion des droits humains – Cour des comptes – Ministère de la promotion de la femme – Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale – Autorité supérieure de contrôle d'État – Secrétariat permanent du MAEP – Secrétariat permanent du Conseil Présidentiel pour l'investissement – cadre unitaire de concertation de la société civile – Commune de Ouagadougou – Réseau national de lutte anti-corruption – Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples</p>
<p>Autres partenaires</p>	
<p align="center">Description du programme</p> <p>L'objectif du programme est de renforcer les capacités nationales de promotion d'un environnement de bonne gouvernance fondée sur l'affermissement de l'État de droit et de l'efficacité institutionnelle (gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics (gouvernance locale et administrative), l'amélioration de la formulation des politiques et programmes sectoriels ainsi que de l'efficacité de l'aide (gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable et de l'UNDAF.</p>	
<p>Période couverte par le Programme de Pays : 2011 - 2015</p> <p>Composante du Programme : Gouvernance</p> <p>Titre de l'intervention : Renforcement de la gouvernance</p> <p>Award ID :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 00062127 (Gouvernance économique) - 00062180 (Gouvernance locale et administrative) - 00062181 (Gouvernance politique) - 00062182 (PRC-Parlement) <p>Durée du programme : 5 ans</p> <p>Arrangement de gestion : Exécution nationale</p> <p>Date du Comité local d'examen des projets (CLEP): 10 mai 2011</p>	<p>Budget estimatif total (US\$): 23 580 500</p> <p>Frais de services généraux de gestion : ils seront calculés sur la base des services effectivement rendu au regard de la liste universelle des prix</p> <p>Ressources allouées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Gouvernement : <ul style="list-style-type: none"> - Contribution décaissable : 947 500 - Contribution en nature : 944 000 ● Contribution du PNUD (TRAC) : 17 171 600 ● Autres sources : Néant ● Financement à mobiliser : 4 517 400
<p align="center">Approuvé par le Gouvernement :</p> <p>Nom & Titre</p> <p>Monsieur Lucien Marie Noël Bembamba Ministre de l'Economie et des Finances</p> <p align="right">Signature</p> <p>Date :</p>	<p align="center">Approuvé par le PNUD :</p> <p>Nom & Titre</p> <p>Monsieur Pascal Karorero Représentant Résident</p> <p align="right">Signature</p> <p>Date :</p>

SOMMAIRE

I. ANALYSE DE LA SITUATION	6
1.1 Contexte	6
1.2 Situation des domaines concernés par le programme.....	7
Sous composante "gouvernance politique"	7
A. Volet "Institution parlementaire"	7
B. Volet "Lutte contre la corruption"	8
C. Volet "Cadre unitaire de la société civile"	9
D. Volet "Mécanisme africain d'évaluation par les pairs"	9
E. Volet "Processus et mécanismes électoraux"	10
F. Volet "Promotion et protection des droits humains"	10
G. Volet "Egalité de Genre et Autonomisation des femmes"	11
H. Volet "Sécurité urbaine"	12
Sous composante "gouvernance locale et administrative"	7
I. Volet "Gouvernance locale"	12
J. Volet "Gouvernance administrative"	13
Sous composante "gouvernance économique"	7
K. Volet "Cadre national de planification"	14
L. Volet "Efficacité de l'aide"	14
II. OBJECTIFS ET STRATEGIE DU PROGRAMME.....	15
2.1 Objectifs généraux.....	15
2.2 Stratégie générale.....	15
Sous-composante "gouvernance politique"	17
A. Volet "Institution parlementaire"	17
B. Volet "Lutte contre la corruption"	17
C. Volet "Cadre unitaire de la société civile"	18
D. Volet "Mécanisme africain d'évaluation par les pairs"	18
E. Volet "Processus et mécanismes électoraux"	19
F. Volet "Promotion et protection des droits humains"	19
G. Volet "Egalité de Genre et Autonomisation des femmes"	20
H. Volet "Sécurité urbaine"	21
Sous-composante "gouvernance locale et administrative"	21
I. Volet "Gouvernance locale"	21
J. Volet "Gouvernance administrative"	21
Sous-composante "gouvernance économique"	22
K. Volet "Cadre national de planification"	22
L. Volet "Efficacité de l'aide"	23
2.3 Lien entre le programme et les stratégies nationales de développement.....	23
2.4 Liens du programme avec le cadre de planification du Système des Nations unies	27
III. CADRE PLURIANNUEL DE RESULTATS ET DE RESSOURCES	28
IV. PLAN DE DÉCAISSEMENTS 2011-2015	53
V. ARRANGEMENTS DE GESTION.....	54
VI. CONTEXTE JURIDIQUE ET MODALITES DE PARTENARIAT	56
VII. RISQUES.....	56

VIII. SUIVI - ÉVALUATION	63
ANNEXES	64
Annexe 1. Plan de travail annuel 2011.....	65
Annexe 2. Termes de référence.....	73
Annexe 3. Diagrammes d'objectifs, produits et activités.....	102

Acronymes

ALPC	Armes Légères et de Petits Calibre
ASCE	Autorité Supérieure du Contrôle d'État
BURKINDI	Réseau Parlementaire de Lutte contre la Corruption
CEAS	Commission Economique et des Affaires Sociales
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CIFE	Circuit Intégré des Financements Extérieurs
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CODE	Commission Développement et Environnement
COMFIB	Commission des Finances et Budget
CONAD	Conférence Nationale de la Décentralisation
CPAP	Country Programme Action Plan
CPD	Country Programme Document/Document de Programme Pays
CPI	Conseil Présidentiel pour l'Investissement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSMOD	Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation
CSRLP	Cadre Stratégique Régionale de Lutte contre la Pauvreté
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DEPSI	Direction de l'Evaluation, de la Programmation et du suivi des Investissements
DH	Droits Humains
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
EPP	Effet de Programme Pays
EPU	Examen Périodique Universel
IDH	Indice de Développement Humain
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MBDHP	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisme Non Gouvernemental
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PANEA	Plan d'Action National de l'Efficacité de l'Aide au développement
PAO	Plan d'Action Opérationnel
PAP	Programme d'Action Prioritaire
PCD	Plan Communal de Développement
PGA	Plateforme de Gestion de L'Aide
PIP	Programme d'Investissement Public
PNBG	Politique Nationale de Bonne Gouvernance
PNG	Politique Nationale Genre
PNLC	Politique Nationale de Lutte contre la Corruption
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POSMEF	Politique Sectorielle du Ministère de L'Economie et des Finances
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PSDMA	Plan Stratégique Décennal de Modernisation de l'Administration
PSDP	Plan Stratégique de Développement du Parlement
PSMPDH	Plan Stratégique du Ministère en charge de la Promotion des Droits Humains
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBA	Regional Bureau for Africa – Bureau Régional du PNUD pour l'Afrique
RCD	Rapport sur la Coopération au Développement
REN-LAC	Réseau National de Lutte contre la Corruption
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable
SIGASPE	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'État
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SRFP	Stratégie de Renforcement des Finances Publiques
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

I - ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Contexte

1. La bonne gouvernance est au Burkina Faso entendue comme "l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux, englobant les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends"¹. Cette acception classique de la notion de gouvernance renvoie aux impératifs de légitimité politique et d'État de droit, d'efficacité des institutions publiques centrales et locales, de bonne gestion des ressources publiques, considérés comme des pré requis à l'amorce d'un véritable développement humain durable. La notion postule également un nouvel aménagement des rapports entre l'État, la société civile et le secteur privé en vue d'une collaboration dans la promotion du développement économique et social. Elle impose enfin le respect par tous ces acteurs de valeurs telles la redevabilité, la responsabilité, la transparence, la participation et la prévisibilité.

2. Le paradigme de la gouvernance constitue depuis l'adoption en octobre 1998 du premier Plan national de bonne gouvernance, un axe central des politiques de développement économique et social. La promotion de la gouvernance a ainsi représenté un axe prioritaire des CSLP de première et de seconde génération adoptés respectivement en 2000 et 2004, ainsi que de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) en cours d'adoption. Elle a depuis lors été déclinée par un instrument programmatique général, la politique nationale de bonne gouvernance (PNBG) adoptée en août 2005 ainsi que par un plan d'actions prioritaires (PAP) ciblant notamment le renforcement des capacités du Parlement, de l'administration publique, des collectivités territoriales, des structures de gestion de l'économie et des finances publiques, ou adressant des questions transversales critiques telles les droits humains ou le genre².

3. Des avancées importantes sont intervenues dans ce domaine depuis le renouveau démocratique impulsé au début des années 90. Le pays est ainsi aujourd'hui considéré, comme étant sur le "sentier de la démocratie" avec la tenue depuis le début des années 90 d'une douzaine de consultations électorales nationales et locales, la mise en place d'un cadre constitutionnel, législatif et réglementaire jugé approprié à l'affermissement de l'État de droit et la protection des droits humains et libertés fondamentales incluant le genre, la réalisation d'importantes réformes institutionnelles modernisant l'appareil administratif et judiciaire, l'introduction progressive de la décentralisation, la mise en œuvre de politiques d'amélioration de l'efficacité et de la transparence de la gestion publique.

4. Les réformes structurelles entreprises depuis 15 ans, la mise en œuvre de politiques économiques saines, l'existence d'une conjoncture favorable, l'accroissement de l'aide extérieure via notamment l'accès à l'initiative PPTTE ainsi que la stabilité politique observée durant cette période ont permis au Burkina Faso de bâtir un socle macro économique soutenant jusqu'en 2007 une croissance économique de l'ordre de 6% en moyenne par an. Les crises alimentaires et énergétiques, la poussée inflationniste qui les a accompagnées en 2007 et 2008, ainsi que la crise financière internationale de 2008 dont les effets ont commencé à se faire sentir dès 2007, ont toutefois ralenti cet élan de croissance avec un taux projeté de 5,5% en 2011³. Cette performance macroéconomique ne s'est cependant pas traduite par une réduction du niveau requis de la pauvreté et des inégalités. Avec un PIB/an de 264 USD en dollars constants en 2009 et un taux d'alphabétisation des adultes de 28,3% (dont 36,7 % pour les hommes et 21 % pour les femmes), le Burkina Faso est classé au rang des pays à faible niveau de développement humain. En 2010, son IDH n'était que de 0,305 et le rapport pays 2010 de suivi de la mise en œuvre des OMD considérait comme "improbable" l'atteinte de 17 indicateurs sur 32.

5. Plusieurs raisons expliquent l'impact limité de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté, dont l'insuffisante contribution des institutions ou mécanismes de gouvernance à l'établissement d'un environnement démocratique, administratif et économique stimulant pour le renforcement d'un développement humain durable.

6. Ces carences sont identifiées dans le rapport du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) adopté par le premier forum extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de pays participants au MAEP

¹ Politique nationale de bonne gouvernance, août 2005, page 5. La notion fut ultérieurement explicitée en ces termes par le Président du Faso lors du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en mars 1995 : « la bonne gouvernance doit être comprise à la fois comme un moyen et un objectif de développement garantissant la participation populaire, la stabilité politique, le développement institutionnel et le respect des droits de l'homme ».

² Cf. l'évocation plus détaillée de ces politiques dans la partie 2, Stratégie du programme

³ Source: Memorandum of economic and financial policies for 2010-11, Banque mondiale, novembre 2010

tenu à Cotonou en octobre 2008 puis officiellement remis au Président du Faso en septembre 2009. Le rapport procède à un état de lieux exhaustif de la situation de la gouvernance au Burkina Faso, relève les avancées intervenues, notamment en matière de gouvernance économique, et identifie les progrès restant à accomplir en vue de "délivrer les dividendes du développement humain durable aux citoyens". Le rapport évoque ainsi, inter alia, la nécessité :

- d'une meilleure effectivité de l'équilibre des pouvoirs institutionnels,
- d'une accélération du processus de décentralisation,
- de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel des élections,
- d'une meilleure effectivité de la protection des droits humains,
- d'un renforcement de l'indépendance de la justice et de l'accès des personnes vulnérables à l'institution judiciaire,
- d'une amélioration de l'efficacité de l'administration publique centrale et locale,
- d'un fonctionnement plus efficace du dispositif national de lutte contre la corruption,
- d'une meilleure prise en compte du genre dans les politiques publiques, ainsi que
- d'une meilleure protection des groupes vulnérables.
- de la promotion des politiques macroéconomiques qui soutiennent le développement durable
- de la promotion d'une gestion saine des finances publiques
- de l'amplification de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

7. Le rapport est assorti d'un plan d'action dont la mise en œuvre doit conventionnellement faire l'objet d'un rapportage par le Burkina Faso, qui a connu plusieurs retards du fait de l'insuffisance des capacités du secrétariat permanent du MAEP. La plupart des activités figurant dans le rapport du MAEP ont été retranscrites dans l'axe 3 de la SCADD, "renforcement de la gouvernance".

8. Le présent programme a pour objet de renforcer les capacités des institutions ou mécanismes concernés à mettre en œuvre les réformes institutionnelles ci-dessus évoquées et considérées comme éligibles à l'appui du PNUD. La création récente d'un ministère d'Etat chargé des relations avec le Parlement et des réformes politiques apparaît comme facteur favorable à la mise en œuvre de tels appuis.

En matière de gouvernance politique, le programme renforcera les capacités et l'interaction des institutions critiques pour la promotion de l'État de droit au Burkina Faso, dont l'institution parlementaire, les organes promouvant les droits humains et l'égalité de genre, les institutions de lutte contre la corruption, les processus et mécanismes électoraux, les organisations de la société civile, les mécanismes concourant à la sécurité urbaine,

En matière de gouvernance locale et administrative, le programme poursuivra l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique de décentralisation ainsi que l'établissement d'une administration de développement, déconcentrée, intègre, capable de délivrer des services publics de qualité aux populations.

En matière de gouvernance économique, le programme renforcera les capacités nationales d'anticipation, de planification et de programmation des actions de développement en assurant l'effectivité de l'opérationnalisation des résultats de l'étude nationale prospective Burkina 2025 et de la SCADD, en particulier la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles pro-pauvres prenant les défis et les besoins spécifiques des hommes et des femmes. Il aidera également à renforcer la cohérence et l'articulation des actions et même des institutions publiques.

1.2 Situation des domaines concernés par le programme

Sous composante "gouvernance politique"

A. Volet "Institution parlementaire"

9. Le Parlement burkinabè, monocaméral, est constitué d'une Assemblée nationale composée de 111 députés élus pour 5 ans ainsi que d'une administration parlementaire. L'Assemblée nationale dispose de l'initiative des lois, concurrentement au Gouvernement, vote le budget et exerce le contrôle de l'action gouvernementale par voie de questions orales ou écrites et par constitution de commissions d'enquêtes. Elle peut voter une motion de censure à l'encontre du Gouvernement ou lui refuser sa confiance. L'Assemblée tient 2 sessions ordinaires annuelles, dont les travaux sont préparés par 5 commissions spécialisées d'une vingtaine de membres. L'institution parlementaire, réintroduite par la constitution du 2 juin 1991, connaît depuis lors une stabilité remarquable consacrée par 4 scrutins régulièrement organisés depuis 1992 qui ont contribué à l'enracinement de la culture parlementaire dans la Nation. Le caractère pluraliste de la représentation nationale ainsi que le consensus des acteurs de la vie politique nationale de faire du Parlement un lieu de débat républicain ont renforcé la fonction tribunitienne du Parlement.

10. De nombreux problèmes restent toutefois à adresser, qui obèrent la capacité de l'Assemblée à exercer la plénitude de ses attributions. La capacité de contrôle de l'action gouvernementale par les membres des commissions financières, économiques et sociales est ainsi limitée par l'absence d'outils leur permettant d'accéder à l'information utile à l'exercice de ce contrôle. Les parlementaires et les personnels de l'Assemblée nationale sont insuffisamment formés ou sensibilisés aux thèmes substantifs de développement humain durable qui sont pourtant au cœur des politiques publiques exprimées dans les projets de lois soumis à délibération. La fonction de production normative n'est pas assise sur une connaissance fine par les députés de l'existant législatif. L'Assemblée, qui n'exerce pas de facto son pouvoir d'initiative législative est donc excessivement tributaire du pouvoir exécutif. L'insuffisante interaction entre l'Assemblée et les autres acteurs de la gouvernance que sont les pouvoirs publics locaux, la société civile et le secteur privé, ainsi que l'insuffisante prise en compte du genre dans le travail parlementaire, ne lui permettent pas de bénéficier des contributions des forces vives de la Nation. Les limites fixées par la Constitution elle-même à l'exercice de certaines initiatives du Parlement constituent enfin un frein au plein épanouissement de celui-ci.

11. Ces contraintes⁴ sont depuis 2004 traitées par le plan stratégique de développement du Parlement (PSDP), reformulé en 2009 et couvrant la période 2009-2014, qui s'articule autour des axes suivants : (i) production législative, (ii) contrôle de l'action gouvernementale, (iii) représentation et relations publiques, (iv) administration parlementaire et (v) genre. Le PSDP, en ses points (i), (ii), (iii) et (v) sert d'ancrage au présent programme.

B. Volet "Lutte contre la corruption"

12. Le Burkina Faso, confronté depuis plusieurs années à la persistance du phénomène de corruption sous toutes ses formes, s'est doté d'un dispositif normatif composé de dispositions législatives⁵ et réglementaires ou résultant de l'adhésion à des conventions internationales⁶. Le dispositif institutionnel de lutte contre la corruption se compose d'organes administratifs (inspection générale des finances, inspections sectorielles, comité national d'éthique, coordination nationale de lutte contre la fraude) ainsi que des juridictions (Cour des comptes, Haute Cour de Justice, tribunaux correctionnels, chambres criminelles des cours d'appel et de la Cour de Cassation, juridictions administratives). Une avancée importante est par ailleurs intervenue avec la création, par la loi 32-2007/AN du 29 novembre 2007, d'une Autorité Supérieure de Contrôle d'État (ASCE), investie des missions de contrôle de l'observation des textes, d'investigations sur les pratiques de délinquance économique, de suivi de la mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre la corruption et de coordination des actions menées dans ce cadre, de saisine des juridictions⁷.

13. Cette construction juridique et institutionnelle n'a toutefois produit jusqu'alors que des résultats mitigés, pour des raisons liées à l'insuffisante capacité de l'ASCE à exercer ses fonctions statutaires notamment en ce qui concerne l'impulsion, la coordination et le rapportage des activités de lutte contre la corruption, au caractère lacunaire de l'encadrement législatif répressif, à l'absence de généralisation des codes d'éthiques sectoriels, à l'insuffisante formation des agents des corps de contrôles ou de jugement aux techniques d'investigation financière, à l'absence de statut des inspections techniques sectorielles qui constitue un frein à l'efficacité du contrôle endogène. Plusieurs diagnostics ont également souligné l'insuffisante appropriation parlementaire de la problématique de la corruption, l'absence de véritable concertation entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile ainsi que l'insuffisance des moyens des rares OSC intervenant en la matière. On relève également une absence d'analyse genre dans ce secteur, tant pour le phénomène que pour le dispositif et les dispositions adoptées pour combattre le fléau.

14. Une avancée est récemment intervenue avec la relecture en mai 2010 par l'ASCE de la Politique nationale de lutte contre la corruption (PNLC) articulée autour des axes suivants : (i) Implication de tous les acteurs du développement dans la lutte contre la corruption, (ii) Généralisation des codes de déontologie et d'éthique dans tous les secteurs d'activités, (iii) Amélioration de la transparence et de l'efficacité des services publics, (iv) Renforcement de l'action judiciaire et des moyens de la justice, (v) Rationalisation du cadre institutionnel et juridique de lutte contre la corruption, (vi) renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption, (vi) Coordination de la lutte contre la corruption. La PNLC, en ses points (i), (ii), (iv), (v) et (vi) sert d'ancrage au présent programme.

⁴ À l'exception des problèmes de capacités du ministère en charge des relations avec le Parlement

⁵ Constitution, code pénal, code électoral, loi sur le financement des partis politiques, régimes juridiques applicables aux emplois et agents de la fonction publique, code des impôts, code des douanes, règles d'organisation de la concurrence, code de la publicité

⁶ Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, Convention des Nations unies contre la corruption, Convention des Nations unies contre le crime transnational organisé, Code de transparence de l'UEMOA, le Traité de l'UEMOA contre le blanchiment d'argent sale, Convention de la CEDEAO contre la corruption.

⁷ L'ASCE succédait ainsi à la Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption

C. Volet “Cadre unitaire de la société civile”

15. Le secteur des OSC est constitué de près de 70 000 associations s’articulant en organisations féminines, instituts de recherche, organisations syndicales, religieuses, associations de défense des droits humains et mouvements à revendication spécifique, organisations professionnelles des médias, ONG et associations de développement, mouvements et associations de jeunesse, organisations de personnes dites marginalisées, organisations paysannes, associations sportives et culturelles. Toutes ces associations sont régies par un cadre juridique favorable s’articulant autour de différents textes dont la loi de 1992 relative à la liberté d’association. Sur le plan institutionnel, différents ministères interviennent dans la réglementation et la régulation de la société civile, dont le Ministère de l’Administration territoriale de la décentralisation et de la Sécurité pour les associations en général, et le Ministère de l’Économie et des Finances pour le suivi des ONG en particulier. La société civile se caractérise par son pluralisme ainsi que son attachement à l’autonomie vis-à-vis de l’État et tend à s’affirmer de plus en plus comme un partenaire incontournable pour la mise en œuvre et/ou le suivi-évaluation des actions publiques. Dans le domaine du genre, les OSC ont fait preuve de dynamisme et d’engagement mais leurs interventions manquent de cohérence et limitent ainsi leur contribution à l’enracinement de la systématisation du genre. Simultanément, le gouvernement burkinabè montre depuis quelques temps des signes d’ouverture et d’encouragement favorables à l’émergence d’une société civile forte et responsable. Quant aux partenaires au développement, ils travaillent depuis longtemps au renforcement du partenariat avec la société civile. Celle-ci constitue même aujourd’hui une force de propositions pour une meilleure gestion des affaires publiques et un rempart contre la mauvaise gestion.

16. Malgré ses nombreux atouts, la société civile burkinabè connaît différents problèmes qui limitent ses capacités institutionnelles, au nombre desquels son émiettement, ses insuffisances organisationnelles, l’insuffisance des ressources financières et humaines, une concentration excessive de l’action des OSC sur les centres urbains et corrélativement, l’insuffisant outillage des OSC locales pour interagir efficacement avec les pouvoirs locaux. Lors d’une rencontre des OSC tenue le 26 juillet 2007, celles-ci ont exprimé le désir de se doter d’une plate-forme de concertation leur permettant de se retrouver et de se concerter sur des problématiques, questions et défis communs. A cet effet, plusieurs organisations ont conjugué leurs efforts pour amorcer le processus de mise en place de cette plateforme, parmi lesquelles la Cellule nationale de renforcement des capacités (appuyée par le PNUD), le secrétariat permanent des ONG, le cadre de concertation pour le suivi du CSLP, le réseau Afrique Jeunesse. Ces organisations se sont réunies au sein d’un comité de pilotage qui a fonctionné de façon consensuelle jusqu’à la mise en place, en janvier 2011, du Conseil national des OSC du Burkina Faso. Toutefois, la situation actuelle se caractérise par la remise en cause de la légitimité du Conseil national de la Société civile par certaines associations.

D. Volet “Mécanisme africain d’évaluation par les pairs”

17. Le Burkina Faso est depuis le 20 mars 2003 partie prenante au Mécanisme africain d’évaluation par les pairs (MAEP) créé dans le cadre du NEPAD en vue de s’assurer que les politiques et pratiques des pays membres sont conformes aux normes de gouvernance politique et économique énoncées dans la Déclaration sur la démocratie et la gouvernance politique adoptée lors du sommet inaugural de l’Union africaine tenu à Durban en juillet 2002. Après la mise en place des structures d’accompagnement de mise en œuvre du Mécanisme qui se composent, d’un Conseil national du MAEP ainsi que d’un secrétariat permanent, le pays a initié en 2007 avec l’appui de quatre (4) institutions techniques nationales⁸, son autoévaluation et produit un rapport d’autoévaluation validé par atelier en janvier 2008. Le processus d’évaluation par les pairs a démarré en février 2008 par la mission des membres du Panel des éminentes Personnalités du MAEP. Le rapport d’évaluation de pays N°9 intégrant le plan d’actions national a été examiné en Conseil des ministres en mai 2008 et adopté par le premier forum extraordinaire des Chefs d’État et de Gouvernement de pays participants au MAEP tenu à Cotonou en octobre 2008 puis officiellement remis au Président du Faso en septembre 2009. Il comporte cent quatre vingt dix sept (197) recommandations dont quatre vingt quatre (84) relevant de la gouvernance démocratique et politique ; trente et huit (38) de la gouvernance économique et de la gestion financière; trente deux (32) sur la Gouvernance des entreprises ; le et trente quatre (34) sur le développement socioéconomique. Neuf (9) recommandations concernent les questions transversales telles les questions d’Égalité de genre et autonomisation des femmes; les droits humains... Le plan d’actions national prévoit en outre la restructuration du secrétariat permanent ainsi que la mise en place d’une structure multisectorielle nationale de suivi des recommandations.

⁸ Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), Institut supérieur des sciences de la population (ISSP), Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) et Centre d’analyse des politiques économiques et sociales (CAPES)

18. La réalisation de l'ambitieux programme de développement institutionnel prévu par le plan d'actions, sa mise en cohérence avec les autres documents programmatiques généraux ou sectoriels (inter alia OMD, CSLP, SCADD, PNBG, PSDP, PLNC, PNG, PSMPH), ainsi que la nécessaire appropriation nationale des orientations du MAEP, imposent une pleine fonctionnalité du dispositif national de gestion et rapportage du mécanisme. Cela est aujourd'hui loin d'être le cas. Le MAEP est en premier lieu insuffisamment connu et donc non approprié par les acteurs de la gouvernance et les populations. La version intégrale du rapport a certes été distribuée par le SP MAEP à l'ensemble des pouvoirs publics, OSC nationales, chefs de file des partis et chefs coutumiers, mais cette dissémination ne s'est pas accompagnée d'une véritable vulgarisation de ce document de près de 600 pages, ciblant notamment les autorités et populations locales. La structure multisectorielle de suivi des recommandations n'est pas fonctionnelle. Le SP du MAEP ne se compose actuellement, outre le secrétaire permanent, que de 2 chefs de départements (politique et socioéconomique) et d'une chargée de communication et ne dispose pas des moyens et outils lui permettant d'assurer dans des conditions satisfaisantes la collecte des informations et le rapportage sur l'avancement du programme. Il résulte de ces carences institutionnelles la perception de stagnation dans les réformes institutionnelles alors même que de nombreuses politiques publiques sont en cours d'exécution ou en voie d'élaboration.

E. Volet "Processus et mécanismes électoraux"

19. Le processus de renouveau démocratique intervenu au Burkina Faso depuis le début des années 90 s'est traduit par la tenue d'une douzaine de consultations électorales : un référendum constituant (1991), quatre élections présidentielles (1991, 1998, 2005, 2010), quatre élections législatives (1992, 1997, 2002, 2007) et trois élections municipales (1995, 2000, 2006). Le pays entrera en 2012 dans un nouveau cycle électoral marqué par l'organisation couplée d'élections municipales et législatives. L'encadrement juridique des élections est aujourd'hui fixé par la loi n°14/2001/AN du 03 juillet 2001 portant code électoral, qui a fait l'objet de 7 modifications dont la dernière remonte au 21 octobre 2010. L'organisation des élections incombe à la Commission électorale nationale indépendante (CENI), érigée par l'art.3 du code électoral, et qui a pour mission la constitution, la gestion et conservation du fichier électoral national, l'organisation et la supervision des opérations électorales et référendaires. La CENI est composée de 15 membres répartis comme suit : 5 personnalités désignées par les partis et formations politiques de la majorité, 5 personnalités désignées par les partis et formations politiques de l'opposition, 5 personnalités représentant les organisations de la société civile à raison de trois personnalités représentant les communautés religieuses, une personnalité représentant les autorités coutumières et une personnalité représentant les associations de droits humains et de liberté. La CENI actuelle a été mise en place en septembre 2006 et devrait être renouvelée en septembre 2011. Les principaux problèmes auxquels a été confronté la CENI furent la révision du fichier électoral et les modalités de confection/délivrance des cartes d'électeurs⁹. Ce problème qui est pendant de l'exercice de la citoyenneté, se trouve renforcé par la non prise en compte du genre dans le fonctionnement et les actions de la CENI alors que les inégalités de genre privent de nombreuses femmes des pièces d'état civil indispensables à l'établissement des cartes d'électeurs.

20. La tenue du cycle électoral 2012 va coïncider avec la mise en place courant 2011 d'une CENI qui ne disposera que d'un court laps de temps pour procéder à la planification stratégique et la réalisation des activités préparatoires de scrutins législatifs et municipaux complexes. La CENI devra ainsi adresser efficacement plusieurs questions sensibles, telles la révision du fichier électoral en vue de rendre ce dernier plus exhaustif et fiable, en capitalisant sur les enseignements tirés du scrutin présidentiel 2010. Il lui reviendra également de promouvoir la participation citoyenne aux élections en vue de pallier les faibles taux de participation observés lors des dernières élections. Le défi essentiel va résider en un renforcement rapide des capacités des nouveaux membres et personnels de la CENI à gérer de façon transparente et efficiente ces questions.

F. Volet "Promotion et protection des droits humains"

21. L'encadrement juridique des droits humains au Burkina Faso, d'essence internationale, constitutionnelle et législative est jugé globalement complet et satisfaisant moyennant certaines adaptations. Son application est promue par un dispositif institutionnel composé d'un ministère en charge de la promotion des droits humains ainsi que d'une "Commission nationale des droits humains" (CNDH), originellement créée par voie réglementaire en 2001 puis réorganisée par la loi 62-2009/AN du 21 décembre 2009¹⁰ qui l'érige en "autorité publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion". La CNDH est aujourd'hui considérée comme conforme aux principes de Paris. D'autres institutions interviennent dans ce secteur dont le Ministère de la Justice et de la promotion des droits humains, les juridictions, ainsi que les OSC spécialisées dans la

⁹ Les 2 opérations de révision des listes électorales organisées par la CENI dans le cadre de l'élection présidentielle 2010 ont ainsi abouti à l'inscription de 3.330.000 électeurs sur un potentiel de 7 millions d'électeurs

¹⁰ Complétée par le décret 2010-559 du 21 septembre 2010 portant organisation de la CNDH

promotion et la défense des droits humains. Le Burkina Faso, partie prenante au processus de l'Examen périodique universel, a présenté en août 2008 son rapport national au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, réalisé avec le concours de l'Office des Nations unies pour les DH. Le pays rapportera en 2012 sur l'état de réalisation des recommandations formulées en janvier 2009 par le groupe de travail du Conseil.

22. En dépit des progrès importants observés, parmi lesquels la place centrale désormais occupée par la question des droits humains dans les débats nationaux, l'efficacité du dispositif national de promotion et protection des DH reste limitée par plusieurs contraintes d'ordre institutionnel : les structures gouvernementales¹¹ chargées de la protection et de la promotion des DH ne disposent pas encore des moyens et capacités suffisants pour exercer la plénitude de leurs attributions. La CNDH instituée en 2001 n'a jamais été pleinement fonctionnelle pour des raisons liées à l'insuffisance de moyens humains et matériels dont a résulté la démotivation progressive de ses membres. La nouvelle CNDH n'est à ce jour pas encore installée, la désignation de ses 28 membres tardant à se concrétiser. Le nouvel organigramme des services administratifs de la commission prévu par le décret d'application de la loi¹² restant virtuel, la CNDH ne bénéficie que des effectifs permanents minima de son prédécesseur. Le cadre juridique national des droits humains nécessite d'être mis en cohérence avec les dispositions des nombreux traités internationaux et régionaux ratifiés par le Burkina et n'est actuellement pas suffisamment connu des populations, des agents de l'État et des juridictions. Les personnes vulnérables victimes d'abus n'ont pas accès à la justice pour faire valoir leurs droits. Le secteur des associations de DH reste lacunaire ; les OSC DH qui fonctionnent effectivement, manquant de ressources financières, sont excessivement tributaires des financements externes et donc plus préoccupées par la recherche de moyens que par la mise en œuvre d'action de promotion-protection des DH ; l'efficacité du secteur est en outre affectée par l'absence de plateformes de coordination fédérant les activités des OSC DH ; problème amplifié par l'insuffisante interaction entre les associations et les pouvoirs publics.

23. Une avancée est intervenue avec l'adoption en 2009 d'un Plan stratégique du Ministère en charge de la promotion des droits humains (PS MPDH), dont les axes sont les suivants : (i) éducation aux droits humains, (ii) renforcement du cadre juridique, (iii) renforcement de l'effectivité des droits humains, (iv) promotion d'une culture de tolérance, des droits humains et de la paix, (v) coopération nationale, régionale et internationale, (vi) renforcement des capacités du MPDH. Cette politique vient d'être complétée d'un plan d'action couvrant la période 2010-2011. Le PS MPH, en ses points (i), (ii), (iii), et (vi) sert d'ancrage au présent programme.

G. Volet "Promotion de l'égalité de Genre et de l'autonomisation de la femme"

24. Le concept Genre est apparu au Burkina Faso dans les années 90 avec l'introduction de l'approche établissant un lien entre le genre et le développement humain durable. Les nombreux débats et travaux intervenus depuis lors illustrent l'attention portée par les décideurs, les acteurs de terrain, les populations et les partenaires au développement sur cette question. Le contexte national est marqué par l'existence de nombreux instruments juridiques nationaux consacrant l'égalité des sexes, concept clé du genre, ainsi que par la création en juin 1997 du ministère de la promotion de la Femme (MPF) en tant qu'instrument étatique de systématisation du genre, conformément à la recommandation de la 4^{ème} conférence sur les femmes de Beijing en 1995. Le secteur se caractérise également par la participation active des OSC à la promotion du genre à travers des formations et sensibilisations, par le soutien constant des PTF à la promotion des questions de genre au Burkina Faso depuis 1994. Une avancée importante est enfin intervenue en 2009 avec l'adoption de la Politique nationale Genre (PNG) et la mise en place du dispositif nécessaire à son opérationnalisation. On peut donc noter que des atouts existent dans le contexte national pour la réalisation de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

25. Malgré ce contexte favorable, on note des insuffisances en matière de systématisation du genre dans le développement, 20 ans après l'apparition du concept au Burkina Faso. Le Ministère de la Promotion de la Femme demeure encore faible dans ses capacités institutionnelles et opérationnelles à jouer pleinement son rôle d'institution étatique porteuse de la thématique devant veiller à sa vulgarisation adéquate et à sa prise en compte systématique dans les politiques, programmes et projets. Les OSC bien qu'actives dans le domaine, restent inorganisées et disparates dans leurs interventions. L'interaction entre ces deux catégories d'acteurs clés dans le domaine du genre est quasi inexistante, toutes choses qui créent l'incohérence des actions et des initiatives. La

¹¹ Le Ministère de la Promotion des Droits Humains érigé en 2002, à la suite de la création du Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme créé en 2000 et rattaché au Ministère de la Justice, a vu ses attributions intégrées au Ministère de la Justice, devenu Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains, Garde des Sceaux, depuis la composition du gouvernement d'Avril 2011.

¹² Qui prévoit 2 services substantifs, le cabinet du Président et un secrétariat général composé de 3 directions

continuité de la mobilisation des PTF impose enfin une expression plus effective du leadership national sur cette question.

H. Volet “Sécurité urbaine”

26. Le document de Stratégie de Développement Urbain de la ville de Ouagadougou identifie l'insécurité publique comme un problème majeur minant le capital social et affectant négativement l'économie locale, que les mesures classiques de police n'arrivent pas à enrayer. Les données de la criminalité apparente font apparaître une tendance récente à la hausse des infractions à Ouagadougou, le taux moyen de croissance de la délinquance déclarée étant estimé à 9,73% entre 2000 et 2006. Les principales infractions citées sont les vols dans les lieux publics, les infractions au code de la route, les délits contre la propriété et les infractions contre les particuliers. On constate par ailleurs que les armes légères et de petits calibres (ALPC) sont de plus en plus fréquemment utilisées dans le cadre de la criminalité urbaine et que les violences perpétrées avec des ALPC atteignent une proportion de plus en plus préoccupante. Dans cette situation les femmes et les enfants se retrouvent davantage atteints. On note par ailleurs ces dernières années un accroissement significatif du parc automobile et du parc national de motos¹³. Il en résulte une augmentation de l'insécurité routière à Ouagadougou, en dépit des actions de contrôle et de répression.

27. Face à cette dégradation de la sécurité publique et de son impact négatif sur le développement, des efforts ont été déployés par les différents acteurs du développement urbain pour réduire la délinquance, la violence urbaine et l'insécurité publique dans la Commune de Ouagadougou. Ces initiatives variées n'ont pas permis de réduire les causes et les facteurs de risque. Les autorités burkinabè, notamment la mairie de Ouagadougou, ont sollicité et obtenu l'appui du PNUD et de ONU Habitat pour les aider à réduire l'insécurité publique en milieu urbain à travers le programme conjoint de renforcement de la sécurité urbaine à Ouagadougou dont l'objectif principal est d'apporter une réponse intégrée à la question de l'insécurité publique et de la criminalité en milieu urbain. Le programme pilote (2010-2012) dont la mise en œuvre a démarré en juillet 2010 s'est focalisé la première année sur la mise en place au sein de la police municipale de l'observatoire de la sécurité et de la prévention de la criminalité ainsi que de l'Unité “femmes et mineurs” et la réalisation d'un diagnostic de la délinquance urbaine et de l'insécurité routière à Ouagadougou. Les années 2011 et 2012 seront consacrées à la définition d'une stratégie et d'un plan d'action de réduction de l'insécurité publique en milieu urbain, la définition d'une stratégie et d'un plan d'action de la sécurité routière ainsi qu'à l'exécution d'activités pilotes de lutte contre l'insécurité dans deux arrondissements de la ville de Ouagadougou. Ces deux plans d'actions vont servir d'ancrage aux activités du volet sécurité urbaine de la sous composante Gouvernance politique.

Sous composante “gouvernance locale et administrative”

I. Volet “Gouvernance locale”

28. La décentralisation, qui trouve son fondement dans la Constitution du 2 juin 1991, a été initiée avec l'adoption en 1993 de 5 lois de décentralisation, qui fixent l'organisation et les modalités de gestion et déterminent les orientations générales du processus de décentralisation, fondé notamment sur le principe de progressivité de l'implantation de la décentralisation. Les premières élections locales furent tenues en 1995 au niveau de 33 communes urbaines. Une deuxième série de lois furent adoptées en 1998¹⁴, qui définirent notamment 11 domaines de compétences à transférer aux collectivités territoriales. Un deuxième scrutin local fut organisé en 2000 au niveau de 49 communes urbaines. Une révision des lois de 1999 fut opérée par une loi de 2003 qui supprima la province comme collectivité territoriale et érigea la région en collectivité. Le processus a été parachevé en 2004 avec le code général des collectivités territoriales qui consacra notamment la communalisation intégrale du territoire. Le pays compte aujourd'hui 2 types de collectivités territoriales, la commune et la région. Il y a actuellement, au Burkina Faso, 351 communes (dont 302 rurales) et 13 “régions-collectivités”. La dernière élection organisée en 2006 permit la mise en place des conseils communaux et régionaux sur toute l'étendue du territoire national. Les prochaines élections sont attendues en 2012. Le processus de décentralisation est, depuis 2000, piloté par le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la Sécurité (MATDS)¹⁵, secondé depuis 2006 par un ministère délégué chargé des collectivités territoriales.

¹³ Le parc national de motos était estimé à 600 000 motos ces dernières années. 50 000 nouvelles motos mises par an sur le marché. (Cf. document de travail préliminaire produits par Safer Cities juillet 2007 / projet d'appui à la prévention des conflits et de la criminalité à Ouagadougou)

¹⁴ “Textes d'orientation de la décentralisation” (TOD)

¹⁵ Érigé en ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) par le décret 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier ministre

29. En dépit des avancées intervenues en matière juridique, fiscale, institutionnelle et électorale, le processus de décentralisation n'est pas pleinement effectif au Burkina Faso, pour les raisons suivantes : inachèvement du transfert des compétences aux communes (seules 4 compétences sur les 11 ont été effectivement transférées) et absence de transfert au niveau des régions, non concomitance des transferts de ressources avec les compétences transférées¹⁶, faiblesses des ressources humaines des collectivités territoriales, faible capacité des services techniques déconcentrés de l'État à apporter un appui-conseil de qualité aux collectivités territoriales, inadaptation de la fiscalité locale, insuffisante capacité des élus locaux amplifiée par la démotivation résultant de la gratuité du mandat et de la faible prise en charge indemnitaire des sessions des organes délibérants, insuffisante concertation entre les OSC locales et les autorités des collectivités territoriales.

30. Une avancée importante est intervenue en 2007 avec l'adoption par le Gouvernement¹⁷ d'un "Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation" (CSMOD 2006-2015) actuellement appliqué par le plan d'action triennal 2008-2010, encore d'application en 2011, dont le suivi est assuré par la "Conférence nationale sur la décentralisation" (CONAD) présidée par le Premier Ministre et composée notamment de représentants des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et de la société civile. Le CSMOD sert d'ancrage aux activités du présent programme, spécialement en ses 4 axes : (i) appropriation sociale et politique de la décentralisation, (ii) transfert des compétences et des ressources, (iii) renforcement des capacités locales, (iv) appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement locaux, (v) pilotage et coordination du processus de décentralisation.

J. Volet "Gouvernance administrative"

31. La nécessité de doter le pays d'une administration efficiente, redevable, au service des usagers, apte à servir les objectifs de développement et redimensionnée en fonction de l'évolution des missions de l'État dans le contexte de la transition vers l'économie de marché constitue une priorité nationale depuis la fin des années 80. Le processus de réformes a été initié en 1991 par la "politique de modernisation de l'administration", à laquelle a succédé en 1998 la "réforme globale de l'administration publique" centrée sur la réforme statutaire, la modernisation de l'organisation et de la gestion des structures de l'État, la réhabilitation du système de gestion des ressources humaines et l'amélioration des méthodes de travail de l'administration. Plusieurs avancées significatives sont intervenues durant cette période, dont la révision complète du cadre juridique de l'administration publique¹⁸ la restructuration de nombreuses institutions publiques, l'installation et l'opérationnalisation du "système intégré de gestion administrative et salarial du personnel de l'État" (SIGASPE), la dotation des administrations publiques en manuels de procédures, l'introduction des technologies de l'information et de la communication, l'opérationnalisation des nouvelles directions régionales de la fonction publique.

32. L'évolution vers une véritable administration de développement reste toutefois freinée par une série de contraintes structurelles, identifiées comme suit dans le "plan stratégique décennal de modernisation de l'Administration 2011-2020" ayant fait l'objet d'un atelier de validation tenu en février 2011 : " la définition imprécise des missions, le manque de rationalité dans l'organisation des structures administratives et la faiblesse des capacités d'analyse et de formulation des politiques, l'absence de gestion prévisionnelle des personnels, les capacités limitées de planification et de suivi des ressources humaines, le système de formation continue peu efficace et inadapté aux besoins, la communication insuffisante à destination des citoyens/usagers de l'administration publique, l'application insuffisante des textes, les capacités insuffisantes des organes et corps de contrôle.

33. Le projet de "plan d'actions triennal 2011-2013", envisagé en application du plan stratégique décennal de modernisation de l'Administration, en cours d'adoption, est articulé autour des 5 axes suivants : (i) valoriser et renforcer les capacités des ressources humaines, (ii) promouvoir l'accessibilité, la transparence, la réceptivité et l'efficacité dans l'administration publique, (iii) améliorer les processus, méthodes et procédures de management dans l'administration publique, (iv) promouvoir l'administration électronique, (v) promouvoir une déconcentration et une décentralisation plus effectives et porteuses de développement local. Le plan stratégique décennal, en ses volets (ii), (iv) et, surtout, (v) sert d'ancrage aux activités du présent programme.

¹⁶ Sauf en ce qui concerne les secteurs de la Santé et de l'Éducation, pour lesquels les transferts commencent d'être effectifs

¹⁷ D. 2007/95 du 1^{er} mars 2007

¹⁸ Inter alia, L.10/98 du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'État et répartition de compétences entre l'État et les autres acteurs du développement, L. 20/98 du 5 mai 1998 portant normes de création, d'organisation et de gestion des structures de l'Administration d'Etat, L.13/98 du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique, L.19/05 du 18 mai 2005 portant modification de la loi n°013-98 du 28 avril 1998, portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique, L 55/04 portant code des collectivités territoriales au Burkina Faso. Cf. pour plus de détails (notamment les références des nombreux décrets pris durant cette période) le tableau récapitulatif annexé au rapport d'évaluation de la réforme globale de l'administration publique mené en novembre 2009 avec l'appui du PNUD

Sous composante "gouvernance économique"

K. Volet "Cadre national de planification"

34. L'importance de la gouvernance économique se mesure par l'ampleur des défis liés à l'amélioration des conditions de vie des populations face à la faiblesse des ressources financières du pays. Aussi, depuis l'adoption du premier Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en 2000, une priorité a été accordée au pilotage stratégique et opérationnel de l'économie à travers notamment les réformes des finances publiques, mises en œuvre dans le cadre du programme de renforcement de la gestion budgétaire, auquel a succédé en 2007 la Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP). Au niveau sectoriel et thématique, on note également, que depuis le début de la décennie 2000, l'action publique est de plus en plus menée dans des cadres programmatiques prédéfinis qu'ils s'agissent des politiques, des stratégies, des programmes ou des plans sectoriels et thématiques.

35. S'agissant du pilotage stratégique de l'action publique, le pays s'est doté d'instruments de gestion anticipative du développement servant de base pour assurer l'articulation entre la vision de développement de long terme et les politiques inscrites dans une perspective de moyen et court termes.

36. En dépit de l'existence d'un grand nombre d'instruments de pilotage de l'économie et de l'action publique, les résultats de développement atteints quoique en progrès dans les secteurs sociaux, demeurent insuffisants. La persistance des insuffisances s'explique certes par les contraintes de ressources du pays mais également par des facteurs liés aux capacités nationales de gestion des instruments et de la fonction de planification et de budgétisation. Au nombre de ces facteurs figurent : (i) la faible culture de la réflexion et de l'analyse prospective au niveau sectoriel, territorial et thématique qui fait que l'opérationnalisation de la vision prospective Burkina 2025 reste insuffisante ; (ii) la faible liaison entre les différents niveaux territoriaux (national, régional et local) en matière de pilotage stratégique et la faible mise en cohérence des actions y afférentes ; (iii) l'insuffisance de la cohérence de la plupart des politiques sectorielles avec le référentiel de développement, (iv) l'efficacité limitée du dispositif institutionnel du CSLP, en raison de la focalisation du suivi sur les activités et les actions conduites au détriment des résultats ; (v) la qualité souvent insuffisante des instruments de planification stratégique au niveau sectoriel et thématique qui entrave la mise en œuvre et le suivi (nombre pléthorique de programmes par politique, défaillance des instruments et dispositifs de suivi évaluation) (vi) le faible lien entre les Programmes d'actions prioritaires (PAP/CSLP, PAP/sectoriel ou thématique) et le budget, ainsi que l'inadéquation du calendrier d'ensemble ; (vii) la faiblesse des capacités techniques des structures chargées de la planification et de la budgétisation ou encore des analyses prospectives.

37. La réussite de la SCADD passera aussi par la levée des obstacles au plein exercice de l'initiative privée. Sans ignorer les contraintes d'ordre structurel grevant les coûts des facteurs, un certain nombre d'obstacles, entravent l'exercice de l'initiative privée. Parmi ces obstacles figurent ; (i) l'insuffisance de l'information à l'endroit du secteur privé sur les mesures et actions de promotion de l'investissement ; (ii) la méconnaissance par les acteurs privés, des procédures et des formalités administratives de création d'entreprise, de paiements des impôts et recrutement du personnel et de transferts de titres fonciers ; (iii) la corruption dans les circuits des formalités administratives ; (iv) la méconnaissance des opportunités d'investissements du pays, (v) la faiblesse des capacités des institutions d'accompagnement et/ou de régulation du secteur privé, etc.

L. Volet "Efficacité de l'aide"

38. Concernant la coordination de l'aide, les acquis sont importants : adoption du Plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide (PANEA), élaboration d'un dispositif intégré des financements extérieurs, dénommé Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE), mise en place de la Plateforme de gestion de l'aide (PGA), etc. Mais les difficultés persistent et empêchent l'administration de conduire efficacement les réformes en vue de renforcer l'efficacité de l'aide au développement. Elles se traduisent par : (i) l'existence d'un PANEA révisé mais dont la mise en œuvre ne fait pas encore l'objet d'un suivi régulier ; (ii) un faible suivi sur le terrain des actions conduites par les projets d'investissement ; (iii) le fonctionnement limité de la plateforme de gestion de l'aide et son ouverture non encore effectif aux partenaires (iv) une fragmentation de dialogue sur l'efficacité de l'aide et (v) par la faiblesse des capacités techniques de gestion en matière d'efficacité de l'aide.

39. Les défis majeurs à relever, visent un meilleur fonctionnement du cadre national et de la structure de gestion de la problématique de l'efficacité de l'aide, de l'articulation entre les différents référentiels de développement et les appuis des partenaires techniques et financiers du pays, le suivi des projets et programmes de développement.

II. OBJECTIFS ET STRATEGIE DU PROGRAMME

2.1 Objectifs généraux

40. L'objectif du programme est de renforcer les capacités nationales de promotion de la bonne gouvernance fondée sur l'affermissement de l'État de droit (gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (gouvernance administrative et locale), ainsi que l'amélioration de la planification du développement et la coordination des aides (gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, conformément aux orientations définies par la SCADD et les politiques générales ou sectorielles intervenant sur ces questions. Le programme contribuera ce faisant, à assister les pouvoirs publics dans la formulation et/ou la mise en œuvre d'une série de politiques de développement institutionnel ayant trait aux domaines suivants: meilleure efficacité de l'équilibre des pouvoirs institutionnels, accélération du processus de décentralisation, amélioration du cadre juridique et institutionnel des élections, meilleure efficacité de la protection des droits humains, renforcement de l'indépendance de la justice et de l'accès des personnes vulnérables à l'institution judiciaire, amélioration de l'efficacité de l'administration publique centrale et locale, fonctionnement plus efficace du dispositif national de lutte contre la corruption, meilleure prise en compte du genre dans les politiques publiques, ainsi que d'une meilleure protection des groupes vulnérables, renforcement des capacités de la société civile, amélioration de la planification et coordination du processus de développement économique et social. Ce faisant, le programme assistera les pouvoirs publics dans la réalisation de plusieurs recommandations figurant dans le rapport MAEP 2008 et son plan d'action (cf. tableau au par. 85 ci-dessous, listant les recommandations concernées du MAEP).

2.2 Stratégie générale

41. La stratégie d'action du programme, fondée sur le renforcement des capacités, est en ligne avec la déclaration de Paris, le plan stratégique 2008-2011 du PNUD, ainsi qu'avec les orientations fixées par l'axe 4 de la SCADD ("prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement"), dont le volet II.3.4.5 érige cette approche, exprimée dans la "politique nationale de renforcement des capacités" adoptée en février 2010, en pré requis à l'atteinte des objectifs d'accélération de la croissance et de développement durable au Burkina Faso. Via, notamment, (i) le renforcement des capacités des administrations et des institutions publiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, ainsi que l'amélioration du dialogue/concertation, (ii) l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines disponibles, la réforme et la mise en synergie des structures et acteurs du développement sur le terrain, (iii) la promotion de meilleures conditions de réussite du renforcement des capacités par l'appui aux différents départements ministériels pour les activités reconnues transversales, (iv) la création des conditions socioculturelles de renforcement des capacités entrepreneuriales compétitives.

42. La stratégie est en second lieu assise sur l'approche programme et donc directement corrélée aux plans et politiques sectorielles nationaux. Les éléments spécifiques des stratégies nationales bénéficiant d'un appui du présent programme sont identifiés au par.84 ci-après.

43. La stratégie du programme est corrélativement centrée sur l'appropriation nationale et notamment sur le renforcement des capacités des acteurs concernés par la promotion de la gouvernance au Burkina Faso à formuler ou à opérationnaliser eux-mêmes leurs politiques de développement institutionnel. Chaque composante et sous-composante comporte ainsi un volet liminaire renforçant les capacités de chaque institution à gérer et accompagner de façon endogène le processus de changement accéléré dans son domaine de compétence.

44. La stratégie repose aussi sur une approche systémique de la promotion de la gouvernance fondée sur un appui et la recherche de synergies au niveau de l'ensemble des institutions clés concernées par un domaine donné de gouvernance. Ainsi, à titre d'exemple, le volet "meilleure efficacité de la lutte contre la corruption" prévoit-il une intervention ciblant de façon coordonnée les institutions critiques du système national d'intégrité relevant tant du pouvoir exécutif (Autorité supérieure de contrôle de l'État) que judiciaire (Ministère de la Justice) et de la Promotion des Droits Humains, Cour des comptes), parlementaire (réseau Burkindi), et de la société civile (Réseau national de lutte contre la corruption). Il en va de même pour plusieurs autres domaines dont celui des droits humains. L'approche systémique suivie se traduit également par la recherche de synergies entre les sous-composantes de gouvernance politique, administrative et locale, économique. À titre d'exemple, le programme établit ainsi une passerelle entre l'appui à la mise en place par le pouvoir exécutif de nouveaux outils de planification et de budgétisation (gouvernance économique) et l'appropriation par le Parlement de ces outils (gouvernance politique). Il en va de même pour la gouvernance locale et administrative, qui établit un lien entre la déconcentration (réforme administrative) et la décentralisation (gouvernance locale).

45. La stratégie se caractérise également par son approche duale, qui cible un renforcement simultané des capacités d'interaction entre les 2 acteurs importants de la gouvernance que sont les pouvoirs publics et la société civile (i.e. REN-LAC pour la corruption, MBDHP et Association des femmes juristes pour les droits

humains). Le renforcement des capacités de la société civile à exercer ses fonctions de corps intermédiaire entre la population et les pouvoirs publics fait par ailleurs l'objet d'une composante spécifique.

46. Un élément important de la stratégie du programme consiste par ailleurs en son approche globale fondée pour chaque secteur sur une intervention coordonnée au niveau de l'ensemble des facteurs clés de développement institutionnel que sont la formation, l'équipement, l'amélioration des cadres organisationnels et procéduraux, l'amélioration de l'encadrement juridique.

47. La stratégie se veut également habilitante en appuyant systématiquement la mise à disposition des institutions ciblées d'outils choisis à raison de leur effet de levier sur leurs capacités à mieux gérer ou réguler leur secteur. Il en va ainsi des bases de données législatives et sur les travaux parlementaires, essentielles pour la qualité du travail parlementaire et la légalité du travail gouvernemental, de la base de données permettant d'accéder à l'ensemble des rapports et études publiés depuis 10 ans sur la gouvernance au Burkina Faso, essentielle pour l'élaboration des politiques publiques, de la base de données sur le secteur associatif, critique pour l'interaction entre les pouvoirs publics centraux/locaux et le secteur associatif.

48. La stratégie intègre la question du genre au travers notamment le développement des aptitudes conceptuelles des acteurs de la gouvernance, la promotion du dialogue autour des questions de genre pour accélérer le changement de mentalités et la promotion des réformes juridiques, sociales et économiques, tendant à l'équilibre recherché des droits entre l'homme et la femme burkinabè. Le programme Gouvernance constitue ainsi la porte d'entrée par excellence pour le mainstreaming du Genre dans le CPAP, avec les points d'entrée suivants : contribution à l'opérationnalisation de la PNG et de son plan d'action (gouvernance politique), renforcement des capacités des institutions et des systèmes nationaux à systématiser le genre dans la gouvernance (gouvernance locale et administrative), contribution à la systématisation du genre par les institutions et les systèmes nationaux de planification et d'opérationnalisation de la SCADD (gouvernance économique). Il en va de même pour la question des droits humains, autre thème transversal, qui fait l'objet d'un volet spécifique tout en imprégnant l'ensemble du programme via notamment la contribution à l'affermissement de l'État de droit. Le programme s'attachera également à valoriser le rôle des jeunes dans la promotion de la bonne gouvernance en menant des plaidoyers en faveur de leur participation à la formulation et mise en œuvre des actions de réforme.

49. La stratégie est par ailleurs fondée sur un renforcement des capacités des responsables des institutions ciblées à rendre compte plus efficacement des politiques de développement et, notamment de la SCADD, via une contribution à la mise en place d'un dispositif de suivi de cette stratégie qui soit intégré, crédible, réactualisé et accessible à tous. Conformément aux recommandations du Comité Local d'Examen de Projet tenu le 10 mai 2011, cette approche se doublera de l'appui à la mise en place par le dispositif national de gestion du programme d'une véritable communication sociale visant à assurer une plus grande information des populations et groupes cibles sur l'état de réalisation des réformes ainsi que de leur impact.

50. La stratégie globale de partenariat du programme de renforcement de la gouvernance dans ses différents volets, tiendra compte des diverses interventions des partenaires bilatéraux et multilatéraux y compris le SNU au Burkina Faso. La large concertation et les meilleures synergies recherchées durant la phase de formulation se poursuivront pendant la mise en œuvre avec des efforts d'alignement sur les principes de la déclaration de Paris, la mise en œuvre des directives de l'UNDAF en termes de collaboration dans le travail et de programmation conjointe au sein du SNU et la valorisation des acquis de coordination et de dialogue entre tous les partenaires techniques et financiers intervenant dans la gouvernance. Il s'agira pour le PNUD, à travers ce programme, d'assurer son rôle de chef de file du Groupe de travail de l'UNDAF chargé de la gouvernance (Effet 3) et du cadre de concertation des PTF de la Gouvernance dans le cadre du dispositif de coordination du suivi de la SCADD tout en valorisant les avantages comparatifs respectifs des mécanismes de concertation, de dialogue et d'appuis relevant de domaines spécifiques suivants :

1. l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes à travers le Cadre concertation genre (CCG) et le fonds commun genre dont le Danemark est chef de file ;
2. les Droits humains et l'accès à la justice par les pauvres dans le cadre du panier commun dont la Suède est le chef de file Partenaires techniques et financiers ;
3. Décentralisation qui dispose d'un: Cadre de concertation des partenaires techniques et financiers dont le PNUD assurera le rôle de Chef de file ;
4. les finances publiques à travers le Cadre de concertation des partenaires et financier en appui à la Stratégie de renforcement des finances publiques dont la France assure le rôle de Chef de file.

Cette stratégie de partenariat sera par ailleurs conjointement renforcée par le bureau du PNUD et le dispositif national de gestion du programme afin de garantir, tout au long de la période, les synergies et cohérence nécessaires entre ce programme gouvernance et les programmes des autres PTF intervenant dans le secteur.

Sous-composante "gouvernance politique"

A. Volet "Institution parlementaire"

51. La stratégie du programme est fondée sur un renforcement des capacités générales de l'Assemblée nationale à exercer sa fonction de production législative et un renforcement des capacités spécifiques d'un nombre limité de commissions à assurer le contrôle parlementaire sur les politiques publiques concourant à l'affermissement de la gouvernance et à l'atteinte des objectifs du millénaire, notamment les OMD 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 819. La stratégie cible également l'amélioration des relations de travail entre les pouvoirs exécutif et législatif en vue notamment de garantir une meilleure adéquation entre les programmes législatifs du gouvernement et les charges de travail de l'Assemblée.

52. La stratégie de renforcement des capacités législatives est fondée sur la mise à disposition des parlementaires et du personnel substantif de l'Assemblée nationale d'outils critiques pour un travail normatif efficient. Cette approche habilitante repose notamment sur l'appui à la conception d'une base de données législative et d'une base de données sur les travaux parlementaires qui permettront aux députés d'accéder aisément, lors du travail législatif, à l'existant normatif. Ces bases seront également disponibles sous forme de DVD auprès des professionnels du droit, de la société civile et des populations, contribuant ainsi à la dissémination juridique²⁰. Le programme va également appuyer la création d'un manuel de recherche juridique, économique et sociale sur Internet qui informera les parlementaires sur les 400 sites les plus utiles à leur recherche documentaire, ainsi que d'un vademécum d'élaboration des lois, qui pérennisera les formations qui seront dispensées en ce domaine. Le programme appuiera enfin la création d'un intranet parlementaire, adossé au réseau déjà existant, qui hébergera les outils ci-dessus.

53. La stratégie de renforcement des capacités de contrôle cible deux acteurs précis : la COMFIB, qui exerce une fonction critique pour le contrôle parlementaire budgétaire et donc pour la gouvernance économique ; la CODE et la CEAS, qui sont compétentes pour exercer un contrôle sur l'exécution des politiques économiques et sociales. La stratégie d'appui à la COMFIB vise à doter cette dernière des outils et compétences qui lui sont nécessaires pour exercer son contrôle. Le programme va ainsi appuyer le raccordement de la COMFIB aux systèmes informatisés du MEF de suivi de l'exécution budgétaire (auxquels la Cour des Comptes est déjà connectée) lui permettant ainsi de pouvoir opérer un contrôle concomitant sur l'exécution des lois de finances. La commission bénéficiera également de formations régulières en techniques de contrôle budgétaire incluant des formations à l'approche de budgets de programmes et d'objectifs qui s'opèreront dans le cadre de la sous-composante gouvernance économique. Ces formations seront pérennisées par la mise à disposition d'un vademécum de contrôle budgétaire. Le programme va par ailleurs appuyer la réactualisation de l'étude sur la préparation de la loi de règlement destinée à servir de support à la rationalisation de ce processus associant la Cour des comptes et la COMFIB. Le programme poursuivra enfin l'appui aux visites parlementaires de terrain destinées à opérer un contrôle de vérification de la réalisation des marchés d'infrastructures, qui avait déjà bénéficié d'un appui du PNUD. L'appui à la CODE et la CEAS va consister en une assistance dans la normalisation des informations devant être soumises à ces commissions par les ministères concernés, visant à faciliter la compréhension et l'analyse parlementaires sur l'État d'avancement des politiques publiques. Le programme va également appuyer l'organisation de formations généralistes et thématiques des membres des commissions sur les problématiques d'atteinte des OMD 1 et 2 à 7, qui seront complétées de l'organisation de rencontres périodiques avec les OSC concernées qui contribueront à éclairer davantage les députés.

54. La stratégie d'amélioration de l'interaction entre les pouvoirs exécutif et législatif cible le ministère d'État chargé des relations avec le Parlement et des Réformes politiques, dont les capacités de coordination du programme législatif du Gouvernement, de médiation entre le Parlement et le Gouvernement, d'organisation des réponses des ministres aux demandes du Parlement, seront renforcées.

55. Le programme va enfin contribuer à l'amélioration de l'interaction entre le Parlement et les forces vives de la Nation par l'appui à l'organisation de rencontres régulières avec la société civile, le secteur privé, les médias et les élus locaux, concourant ainsi également à promouvoir l'image du Parlement dans la société.

B. Volet "Lutte contre la corruption"

56. L'amélioration de l'effectivité de la lutte contre la corruption suppose, à l'instar des droits humains, une approche globale ciblant de façon coordonnée l'ensemble des facteurs constitutifs du système national

¹⁹ Le renforcement des capacités de contrôle parlementaire sur l'atteinte de l'objectif 3 (genre) est traité dans le volet "F" ci-après

²⁰ Elles seront également incorporées, dans l'intranet gouvernement créé avec le concours du même programme, concourant ainsi à l'amélioration du travail gouvernemental

d'intégrité, parmi lesquels l'encadrement juridique, les capacités des corps de contrôle, les capacités des juridictions connaissant des délits financiers, les capacités des OSC à exercer leurs fonctions de veille et de sensibilisation.

57. Le volet normatif du programme, situé auprès du ministère de la Justice et de la Promotion des Droits humains, va appuyer la commission nationale de codification dans la mise en conformité du droit pénal et des dispositions de droit pénal spécial avec les dispositions des nombreuses conventions internationales et régionales anti-corruption ratifiées par le Burkina Faso. Un appui complémentaire, situé auprès du ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale va cibler la généralisation des codes d'éthiques sectoriels pris en application du code général récemment adopté par le Conseil national d'éthique.

58. Le volet institutionnel du programme vise en premier lieu le renforcement des capacités de l'Autorité supérieure de contrôle de l'État à gérer la politique nationale de lutte contre la corruption récemment adoptée. Le programme va ainsi assister l'ASCE dans l'élaboration de plans d'action de la politique et appuyer la mise en œuvre de certaines de ses activités. L'angle d'appui retenu est le renforcement des capacités de contrôle endogène, qui devrait s'opérer via la réforme du cadre statutaire des inspections techniques ainsi que l'appui à la formulation et la mise en œuvre d'un "tronc commun de formation" de l'ensemble des agents en charge du contrôle ou de la répression des délits financiers (contrôleurs d'État, inspecteurs techniques, magistrats judiciaires, magistrats des comptes), qui concourra à la mise à niveau simultanée des différents corps tout en réalisant des économies d'échelles sur des formations généralement coûteuses. Le programme va également apporter un appui significatif au renforcement des capacités d'audits de la Cour des Comptes, complétant ainsi, dans l'esprit de la déclaration de Paris, l'assistance de l'Union européenne circonscrite au renforcement des capacités d'apurement des comptes des comptables publics, qui constitue l'autre compétence de la Cour. La stratégie est en premier lieu fondée sur le renforcement des capacités juridictionnelles de la Cour par l'appui à l'implantation de la 4^{ème} chambre de jugement des fautes de gestion. Le programme va également renforcer les capacités de contrôle de gestion par la formation des magistrats ainsi que par le financement pendant 5 ans d'un audit annuel avec le concours de cabinets locaux d'expertise comptable, qui permettra une formation "sur le tas" des magistrats des comptes, renforçant ainsi leur capacité opérationnelle de contrôle. Le programme anticipe enfin les risques financiers liés à l'abandon progressif de la tutelle financière sur les collectivités territoriales, conséquence de la mise en œuvre effective de la décentralisation en assistant dès maintenant la régionalisation du contrôle juridictionnel de la Cour via une assistance méthodologique dans la mise en place de sections à compétences locales au sein des chambres de la Cour. Des appuis complémentaires seront enfin apportés à d'autres acteurs clés pour la lutte contre la corruption, ciblant notamment le renforcement des capacités du réseau parlementaire BURKINDI à proposer des initiatives sur la corruption ainsi qu'à la Justice, l'appui à la création et au renforcement des capacités de "pools financiers" dans les juridictions de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et, l'appui spécifique au réseau associatif anti-corruption REN-LAC dans la mise en œuvre d'une série d'audits.

59. En termes de partenariat, le programme va rechercher systématiquement les synergies avec les autres partenaires techniques et financiers concernés. Ainsi, en matière de corruption et relativement à la Cour des comptes, un arrangement a-t-il été défini avec l'Union européenne en vue d'une distribution rationnelle des concours à cette institution. Aux termes de cet arrangement, d'accord-partie avec le Président de la Cour, le PNUD se concentrera sur le renforcement des capacités de contrôle de gestion de la Cour, l'Union européenne se focalisant sur le renforcement des capacités d'apurement juridictionnel des comptes, qui constitue la deuxième grande compétence d'attribution de la Cour. Une complémentarité sera également recherchée avec la France, la Banque mondiale, la BAD et d'autres partenaires dans le cadre d'un appui conjoint à l'ASCE et aux OSC intervenant dans le domaine.

C. Volet "Cadre unitaire de la société civile"

60. Au vu du constat décrit au paragraphe 15, il résulte un risque dans la mise en place effective du cadre unitaire si celui-ci ne développe pas une approche inclusive pour réunir l'ensemble des OSC, spécialement dans le contexte de la SCADD qui postule un dialogue renforcé entre l'État et la société civile. La stratégie du programme est fondée sur une phase de plaidoyer pour appuyer susciter le dialogue en vue de la mise en place effective d'un cadre unitaire consensuel. Il est anticipé qu'un consensus se produira à terme sur le format final du cadre de concertation, qui déclenchera alors la seconde phase de l'appui du programme, visant l'assistance dans l'établissement et le renforcement des capacités des OSC.

D. Volet "Mécanisme africain d'évaluation par les pairs"

61. La stratégie est fondée d'une part sur un renforcement des capacités du secrétariat permanent du MAEP à exercer plus efficacement ses fonctions de rapportage des réalisations du plan d'action national, en relation avec le dispositif national de suivi de la SCADD faisant l'objet d'un appui dans le cadre de la sous-composante gouvernance économique ; d'autre part sur un renforcement des capacités du secrétariat à mieux disséminer et vulgariser le rapport MAEP et ses recommandations.

62. En ce qui concerne la collecte et le rapportage, l'appui ciblera plus précisément la formation en suivi évaluation des directeurs des départements politique et socioéconomique, l'assistance dans la révision des matrices de suivi et rapportage et dans leur corrélation avec les autres cadres programmatiques nationaux, l'appui à la collecte et au traitement des données. L'habilitation du secrétariat permanent va également être renforcée par la création d'une "base de données gouvernance" qui va rassembler la totalité des rapports, enquêtes et études publiés depuis 20 ans au Burkina Faso sur les thèmes de bonne gouvernance. Cette base, gérée par le SP MAEP sera publiée sur Internet, incorporée dans les intranets gouvernemental, parlementaire et judiciaire, disséminé sous forme de DVD, contribuant ainsi à la dissémination de l'information sur l'état de la gouvernance au Burkina Faso. Le programme appuiera par ailleurs l'organisation de synergies entre le secrétariat permanent et le dispositif national de suivi de la SCADD évoqué ci-dessus.

63. L'appui à la dissémination et vulgarisation ciblera la reproduction et diffusion de la version intégrale du RMAEP ainsi que la réalisation et diffusion d'un fascicule traduisant en langues nationales les recommandations du MAEP, complétée de celles qui sortiront de la réalisation de 13 ateliers thématiques régionaux.

E. Volet "Processus et mécanismes électoraux"

64. Le projet va se concentrer d'abord sur le soutien de la nouvelle CENI pour élaborer un plan stratégique pluriannuel qui pourrait servir de cadre intégré de préparation de l'organisation du cycle électoral 2012. Cette planification sera assise sur une évaluation des modalités d'organisation de l'élection présidentielle de 2010, qui permettra d'identifier les principaux problèmes rencontrés, de définir des solutions appropriées, notamment en ce qui concerne la révision du fichier électoral et de mobiliser le cas échéant les financements additionnels et expertises nécessaires. Le programme va également renforcer les capacités des nouveaux membres et agents de la CENI via l'organisation de formations intensives sur l'administration électorale ainsi que par la mise en place d'un centre de ressources et d'informations. Le programme va enfin appuyer l'organisation d'une campagne nationale d'éducation civique et de promotion de la participation citoyenne.

F. Volet "Promotion et protection des droits humains"

65. L'amélioration de l'effectivité des droits humains qui est au cœur du processus de développement, constitue un objectif du rapport EPU et une recommandation du MAEP, ne peut être obtenue qu'au moyen d'une approche globale de renforcement des capacités combinant des aspects normatifs, institutionnels et de plaidoyer/sensibilisation. Ainsi, elle fait l'objet de suivi et de rapportage dans le cadre de l'évaluation de la situation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels à travers des mécanismes tels l'Examen périodique universelle (EPU), le comité sur l'Élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDEF).

66. A cet effet, le volet promotion des droits humains du programme cible le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Justice Garde des Sceaux et de la promotion des droits humains et de la Commission Nationale des Droits Humains, qui sont les acteurs essentiels de la promotion et protection des droits humains au BF. Le programme assistera en premier lieu les 2 institutions dans la clarification et mise en cohérence de leurs mandats et missions, afin d'éviter les incertitudes et renforcer les synergies. L'appui au MPDH s'opèrera via une contribution sur 5 ans au "panier commun" géré par le ministère pour la mise en œuvre de son plan stratégique. Le programme va par ailleurs appuyer l'établissement de la nouvelle CNDH par un renforcement des capacités comprenant la dotation des équipements informatiques et bureautiques qui lui font actuellement totalement défaut. Cet appui initial s'accompagnera d'un renforcement des capacités de la commission qui s'opèrera via une assistance dans la finalisation de son plan stratégique, la formation de ses nouveaux membres et agents ainsi que l'enrichissement du fonds documentaire, l'appui aux visites de terrain (incluant les lieux de détention et autres espaces d'atteintes aux droits humains), l'appui à l'élaboration et diffusion des rapports annuels et, enfin, l'amélioration de l'interaction entre la CNDH et les autres acteurs des droits humains.

67. Une attention particulière sera portée au renforcement des capacités nationales de suivi et de mise en œuvre des recommandations du rapport 2009 de l'examen périodique universel, qui devront faire l'objet d'un rapport national en 2012. La stratégie est fondée sur le renforcement de l'appropriation nationale du rapport et de ses recommandations, l'appui à la réalisation des recommandations critiques de l'EPU relevant de la compétence des institutions ou acteurs appuyés par le présent programme et le renforcement des capacités des institutions nationales, au premier rang desquelles le MPDH, à la rédaction du rapport 2012 sans assistance extérieure.

68. La contribution du programme à la meilleure effectivité dans la protection des droits humains, notamment des personnes vulnérables, va enfin consister en la réalisation d'une expérience pilote du ministère de la justice et de la promotion des droits humains²¹ visant à faciliter l'accès à la justice des populations vulnérables de 3 régions jugées criminogènes à raison notamment du nombre de cas de viols et d'excisions. La stratégie est fondée sur la formation des magistrats des juridictions de proximité, qui n'ont à ce jour jamais été formés sur ces questions ainsi que le renforcement de leurs capacités à traiter des abus dont sont victimes ces populations. Un programme spécial de formation/sensibilisation des personnels pénitentiaires et des détenus prenant en compte la dimension VIH et Sida va également être mené dans ces 3 régions. Le programme va enfin appuyer la mise en place d'un processus d'assistance judiciaire et d'audiences foraines et procéder à l'amélioration de la protection des droits des détenus. La société civile sera associée à cette expérience via le MBDHP, OSC la plus active en la matière. Cette expérience pilote est coordonnée avec la France et l'Union européenne, partenaires traditionnels du ministère de la Justice.

G. Volet "Égalité de genre et Autonomisation de la femme"

69. La PNG et son plan d'action servent d'ancrage à la définition de la stratégie et des objectifs concourant au mainstreaming de L'OMD 3 dans le programme Gouvernance du PNUD. La situation nationale en matière d'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et l'intérêt manifeste du PNUD pour cet OMD 3, montrent une forte adéquation entre les besoins d'appui de la partie nationale et la disponibilité du PNUD à fournir cet appui dans le cadre du CPAP. L'existence de référentiels, directives et outils propres au PNUD (politique Genre et stratégies PNUD Siège et Bureau régional, Gender marker, GSIC, Guide PNUD sur les principes internationaux en genre, Point focal Genre, diverses mesures et actions du bureau de Ouagadougou pour le mainstreaming genre au Burkina Faso, plan d'action de l'Unité Genre, groupe thématique genre SNU pour créer une synergie active inter agence) démontre clairement les possibilités pour le PNUD de contribuer efficacement à l'intégration systématique du genre.

70. La stratégie d'intervention du programme dans ce domaine, inspirée de l'approche de celle du RBA et du plan stratégique genre du PNUD, appuiera la systématisation de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques nationales définies dans le PAO/PNG. Dans cette optique, les choix de l'appui sont guidés par les points d'entrée que sont le renforcement des capacités, le plaidoyer, la promotion du partenariat et du dialogue entre les acteurs. La stratégie de partenariat, de dialogue et du plaidoyer sera menée en synergie avec d'une part les partenaires techniques et financiers à travers le cadre de concertation genre (CCG) et le fonds commun genre regroupant la quasi-totalité des partenaires au développement bi et multilatéraux et d'autre part avec les agences du SNU (UAC, OMS, UNFPA, UNICEF, UNAIDS) à travers une contribution technique appropriée aux initiatives et programmes conjoints tel le programme conjoint violences faites aux femmes et aux filles. Ces choix sous-tendent l'institutionnalisation du genre dans les structures étatiques et privées, dans les organisations et les institutions en vue de réaliser la cohérence conceptuelle et opérationnelle entre l'idéal promu et les pratiques institutionnelles et communautaires en matière de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes aux différents niveaux.

71. Au niveau des gouvernances politique, administrative et locale, la stratégie repose sur l'enjeu de citoyenneté à savoir l'effectivité de l'exercice des droits et devoirs pour femmes et hommes en tant que reconnaissance de la citoyenneté des deux sexes. L'appui du PNUD consistera à soutenir la promotion de la culture de l'égalité entre les sexes qui permettra aux femmes d'avoir une perception claire de l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs citoyens, aux hommes, détenteurs des pouvoirs publics, d'avoir une suffisante prise de conscience sur la question, et aux deux de s'engager dans la voie du changement pour l'égalité de genre articulé sur les Droits humains.

72. Au niveau de la gouvernance économique : la stratégie est corrélée à la recherche de l'habilitation économique des femmes qui promeut l'éclosion de tout leur potentiel d'agentes économiques valorisées. L'appui du PNUD fondé sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD, sera substantiel à travers la systématisation de la budgétisation sensible au genre dans le pays et le soutien à l'instauration de l'accès équitable aux ressources productives et aux revenus générés.

73. Au plan institutionnel : la stratégie du programme est centrée sur le renforcement des capacités du MPF qui va s'opérer selon les modalités préconisées par l'audit organisationnel et fonctionnel du MPF, mené en 2010. L'appui du PNUD aura de la valeur ajoutée en ciblant l'institutionnalisation du genre au sein des structures étatiques et privées, des institutions et des OSC.

²¹ Érigé en ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains, Garde des Sceaux par le décret 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier ministre

H. Volet “Sécurité urbaine”

74. La stratégie d'action, corrélée à la politique nationale de la sécurité intérieure et aux orientations stratégiques d'amélioration de la sécurité des personnes et des biens contenues dans la loi n°17-2009/AN du 05 mai 2009 portant répression du grand banditisme et promulguée par le décret n° 2009-351/PRES du 28 mai 2009, et s'appuyant sur les acquis de la phase pilote en cours de l'initiative conjointe du SNU de Renforcement de la Sécurité Urbaine à Ouagadougou (PCRSU-O), est articulée des axes suivants : (i) le mainstreaming de la sécurité dans la révision des guides de planification locale, l'élaboration et la mise en œuvre plans locaux et urbain de développement (1), (ii) la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de prévention de l'insécurité publique et de la violence urbaine qui se fera à travers (a) la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles de l'observatoire municipale de la sécurité de la Commune de Ouagadougou (b) le renforcement des capacités opérationnelles de l'unité femmes et mineurs récemment créée au sein de la Police Municipale (iii) et la mise en œuvre du plan d'action de la sécurité routière à travers la poursuite et l'évaluation à mi-parcours de l'initiatives « volontaires communaux pour la sécurité routière » et la mise en œuvre d'actions pilotes de sécurité routière. La stratégie de partenariat démarré lors de la phase pilote du PCRSU-O avec ONU Habitat sera poursuivi notamment à travers le programme « alliances des villes » actuellement en cours de discussion entre le secrétariat de « Cities Alliance » et le gouvernement du Burkina Faso.

Sous-composante “gouvernance locale et administrative”

I. Volet “Gouvernance locale”

75. La stratégie d'action, corrélée au CSMOD et à son plan triennal 2008-2010, est articulée autour des axes suivants : (i) renforcement des capacités du MATDS à piloter le processus de décentralisation par l'appui à la modernisation des organigrammes des services concernés, le renforcement des capacités de ses personnels centraux et déconcentrés, la dotation en équipements ainsi que l'assistance dans la conception d'outils de suivi, une assistance technique au parachèvement du cadre juridique de la décentralisation, notamment en ce qui concerne les compétences restant à transférer, le cadre fiscal ainsi que la révision du code général des collectivités territoriales, (iii) l'amélioration du cadre organisationnel des communes par un appui méthodologique à la redéfinition des échelons administratifs territoriaux, la réalisation d'audits organisationnels, l'appui à l'uniformisation de l'organisation des services des collectivités territoriales par la mise en place d'organigrammes-type, (iv) le renforcement des capacités de planification sectorielle et spatiale des collectivités territoriales par l'élaboration d'un guide de planification et l'appui à l'élaboration des plans de développement communaux et régionaux en 2011 pour les communes et régions qui n'ont pas encore de PCD et PRD et en 2012 pour l'ensembles des plans arrivés à échéance, (v) la continuation de l'expérimentation de développement économique intégré dans la boucle du Mouhoun. Les activités d'appui à la décentralisation seront menées en parallèle avec celles appuyant la déconcentration administrative, qui s'opéreront dans le cadre du volet “administration publique” de la présente sous-composante. Des synergies d'actions sont recherchées et mis en œuvre avec les autres PTF pour éviter les doublons. C'est le cas de l'appui à la mise en place des Agences Régionales de Développement avec le soutien de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne à six régions, de la coopération Suisse à trois régions et du PNUD qui se positionne pour quatre régions.

J. Volet “Gouvernance administrative”

76. Toute décentralisation n'est effective que si elle s'inscrit dans un cadre matriciel d'administration du territoire fondé notamment sur la mise en cohérence, à chaque niveau de décentralisation, des compétences, activités et moyens des services techniques déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales. Le phasage entre la déconcentration et la décentralisation constitue donc un élément central de la stratégie des PNBG et PSDMA, qui va bénéficier d'un concours du programme via la réalisation d'une étude diagnostique complète du système actuel de déconcentration et d'évaluation des capacités des services déconcentrés de l'État. Ces travaux serviront de support à la redéfinition du cadre juridique, budgétaire et organisationnel de la déconcentration. Le programme appuiera ensuite une expérience pilote du nouveau dispositif de déconcentration au niveau de 3 régions et mènera un plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources additionnelles.

77. La SCADD, corrélée à l'objectif de court terme d'optimisation des perspectives d'atteinte des OMD à l'horizon 2015, va imposer que de nombreuses politiques publiques soient rapidement formulées ou infléchies afin de servir cet objectif. Pour être effectives, ces politiques devront être préparées selon des modalités satisfaisant aux impératifs de la gouvernance administrative, dont notamment la consultation préalable des bénéficiaires, la pertinence des objectifs et stratégies, la qualité formelle et juridique des textes exprimant ces politiques. Cela impose notamment une meilleure normalisation et formalisation des processus de travail normatif, la dotation d'outils facilitant l'accès des hauts fonctionnaires concernés à l'information utile, la formation de ces agents aux techniques d'élaboration des politiques. Le programme va donc compléter l'appui à la création du guide méthodologique créé dans le cadre du volet gouvernance économique par un appui plus général à l'amélioration du travail gouvernemental. Pour cela une assistance dans l'adoption d'une circulaire formalisant les procédures

d'élaboration des textes exprimant les politiques sera donnée. L'appui à la mise en place d'un Intranet gouvernemental incorporant notamment les outils documentaires créés dans le cadre du présent programme (dont les bases de données législatives / travaux parlementaires / OSC / études et rapport sur la gouvernance au BF) et la formation subséquente des hauts fonctionnaires parties prenantes au travail gouvernemental seront également considérés.

78. Le programme poursuivra par ailleurs l'appui aux structures de gestion et suivi du PSDMA et de la PNBG initié par la précédente programmation, qui bénéficieront par ailleurs d'un concours spécifique en matière de renforcement des capacités de plaidoyer et de mobilisation des aides sur le programme national de réforme de l'administration, qui nécessite d'importants financements additionnels.

Sous-composante "gouvernance économique"

K. Volet "Cadre national de planification"

79. La SCADD est la stratégie pour les 5 prochaines années visant à opérationnaliser l'étude nationale prospective Burkina 2025 finalisée en 2005. Par ailleurs, l'horizon de la SCADD est celui des OMD et cette stratégie se fixe pour objectif de les atteindre. Ainsi, ces deux référentiels forment le socle du cadre national de planification. La stratégie de la sous-composante gouvernance économique du programme se propose de renforcer les capacités des structures nationales en charge de la planification afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la SCADD, de poursuivre le renforcement des capacités des institutions et de structures nationale afin d'élargir la base de la réflexion prospective au niveau national, sectoriel et régional. Le renforcement de la démarche prospective se fera par le soutien à la formation technique, l'appui à l'approfondissement de certaines thématiques et subsidiairement par du soutien institutionnel. De même, afin d'habiliter les structures nationales à poursuivre la conception d'instruments d'opérationnalisation à moyen terme de la vision Burkina 2025, il est envisagé de les aider à préparer une nouvelle SCADD ou son équivalente pour la période 2016-2020. Toujours au chapitre du renforcement des capacités pour l'élaboration d'instruments de planification, le programme accompagnera l'administration nationale dans la reproduction de la méthodologie du Cadre d'accélération des OMD et la production des rapports annuels de suivi des OMD. Il mettra en outre à sa disposition, un fonds d'études pour le suivi et l'analyse du développement et enfin soutiendra la production de Rapports nationaux sur le Développement humain.

80. La stratégie de la sous composante vise aussi, dans le cadre de l'opérationnalisation de la SCADD par les niveaux sectoriels et régionaux, à accompagner l'animation du dispositif de suivi de la SCADD aux niveaux central, sectoriel et régional, à travers l'élaboration des indicateurs de suivi de la SCADD, l'appui aux cadres régionaux, sectoriels et au Secrétariat permanent du dispositif, et la contribution à la mise en œuvre du plan intégré de renforcement des capacités du MEF de même qu'à la mise en œuvre de sa politique sectorielle (POSMEF).

81. Pour contribuer à solutionner les déficits de capacités des structures en charge de la planification, la démarche du programme vise à réaliser une évaluation des besoins des DEP et des DREP et accompagnera les autorités nationales dans leur recherche de financements, le renforcement des capacités des DEP des DREP et des Cellules d'implantation sectorielles des budgets programmes par la réalisation d'un plan de formation et en accompagnant sa mise en œuvre avec un volet équipement des DEP ; à la réalisation d'une étude sur la définition des secteurs socioéconomiques au Burkina Faso en vue d'orienter l'élaboration des politiques sectorielles, afin de mieux accompagner l'implantation du budget programme, à accompagner le Guide standard dans la prise en compte des questions « transversales », à l'élaboration de l'annexe du guide sur l'emploi et le travail décent ; et enfin à la mise en cohérence du guide et des annexes ; à apporter une contribution pour la relecture ou l'élaboration de quinze (15) politiques sectorielles et au passage d'un document de politique sectorielle à un budget programme qui intègre les thématiques transversales, à la mise à disposition du Gouvernement d'une base de données sectorielles, comprenant des indicateurs sectoriels, mise en réseau avec le niveau national (DEP et DAF sectoriels) et le niveau régional (DREP). Dans le cadre du renforcement des capacités de planification, de budgétisation et de suivi-évaluation, le programme tissera des synergies et recherchera des complémentarités avec d'autres PTF, notamment l'Ambassade de France, la GIZ et le FMI, partenaires avec lesquels, le PNUD accompagne déjà le processus d'implantation du budget programme de l'Etat.

82. La stratégie d'intervention du programme vise enfin, dans le cadre de la promotion du dialogue entre les acteurs, à appuyer les autorités dans l'exercice de formation des membres du Parlement et des OSC, notamment dans les domaines de planification et de budgétisation pour qu'ils puissent les habiliter à mieux assurer leur fonction d'examen et de contrôle de l'action publique ; à soutenir des actions permettant de stimuler la croissance en appuyant le secteur privé, le CPI et l'ITIE, sur des éléments clés pour leur développement et au renforcement des capacités en matière de négociation des contrats miniers. Le programme contribuera au fonctionnement de la Troïka et par ailleurs, appuyer l'organisation en 2011 d'une table ronde pour compléter le financement de la SCADD, en partenariat avec d'autres PTF.

83. Le PNUD de concert avec la CNUCED, appuiera le ministère du commerce à travers la maison de l'entreprise pour mettre en place, un système de gouvernance électronique permettant de présenter en ligne les procédures administratives de création d'entreprise, de paiement des impôts, de recrutement de personnel, d'immatriculation et de transferts de titres fonciers. La mise en œuvre de cet appui qui renforcera la transparence des formalités administratives passera par la mise en place d'un système de gouvernance électronique, dénommé « eRegulations », la formation, la sensibilisation ainsi que la mobilisation d'assistance technique. Le programme renforcera en outre, les capacités de la maison de l'entreprise pour la gestion de l'outil.

L. Volet "Efficacité de l'aide"

84. Il s'agit dans ce cadre d'appuyer le pilotage global de l'efficacité de l'aide ainsi que certaines des actions prévues dans le PANEA : l'objectif retenu est de renforcer le dispositif de suivi de l'aide et tout particulièrement de l'aide projet.

85. En terme de promotion de l'efficacité de l'aide le programme vise à appuyer la production annuelle du Rapport sur la Coopération au Développement (RCD) et l'actualisation de son format tout en prenant en compte le nouveau cadre de référence (la SCADD) ; la poursuite de l'opérationnalisation de la Plateforme de gestion de l'aide (PGA), le renforcement des capacités de négociation de l'aide et de pilotage des appuis budgétaires ; le suivi de la mise en œuvre du PANEA et sa révision et l'appui à l'animation du groupe de travail sur la division du travail. La stratégie d'intervention du programme vise également à appuyer le Gouvernement afin de relever le défi de rationalisation de la gestion des projets en mettant à la disposition des acteurs des projets et programmes les outils adéquats pour une meilleure gestion des ressources et un meilleur suivi des réalisations et en développant un système d'information fiable (base de données, équipement et interconnexion) entre la DEPSI, les DEP et les DREP. La stratégie de partenariat reposera sur la synergie et la complémentarité avec l'ambassade de France pour accompagner efficacement l'opérationnalisation de la PGA ainsi que la mise en œuvre des autres instruments de promotion de l'efficacité de l'aide.

2.3 Lien entre le programme et les stratégies nationales de développement

86. Le programme est directement corrélé aux stratégies générales de développement institutionnel, dont la "politique nationale de bonne gouvernance" (PNBG) adoptée en août 2005, le "plan stratégique décennal de modernisation de l'administration", en cours de validation ainsi que la "stratégie de croissance accélérée et de développement durable" (SCADD 2011-2015), en cours d'élaboration, qui a pour objet d'opérationnaliser la vision 2025 par cycles quinquennaux, dont le premier est notamment centré sur l'optimisation des facteurs contribuant à l'atteinte des OMD 2015. Le programme est également ancré sur une série de politiques sectorielles dont les suivantes : plan stratégique du ministère en charge de la promotion des droits humains, politique nationale de lutte contre la corruption, plan stratégique de développement du Parlement, plan stratégique décennal de modernisation de l'administration, réforme globale de l'administration publique, cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation, politique nationale genre, plan d'action national pour l'efficacité de l'aide, stratégie de renforcement des finances publiques, politique sectorielle du ministère de l'économie et des finances, politique nationale de renforcement des capacités. La stratégie prend également en considération les recommandations du rapport MAEP 2008 relatives aux domaines ci-dessus.

87. Le tableau ci-dessous fait apparaître les objectifs de politiques nationales et du MAEP auxquels se rattachent spécifiquement les activités du programme :

POLITIQUE NATIONALE	OBJECTIFS DE LA POLITIQUE FAISANT L'OBJET D'UN APPUI DU PROGRAMME	
Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable	Axe 3 Renforcement de la gouvernance	
	3.1 Renforcement de la gouvernance économique	
	3.1.1 Promouvoir le dialogue entre les acteurs de développement	
	3.1.2 Mettre en œuvre de cadres techniques, juridiques et réglementaires appropriés	
	3.1.5 Renforcer les contrôles administratifs (contrôle de gestion ou de pilotage, audits, inspections) et externes (juridictionnel et parlementaire)	
	3.1.6 Lutter contre la fraude, le faux et la corruption (intensification des actions des Inspections techniques)	
	3.1.7 Renforcer le dispositif de mobilisation des ressources extérieures	
	3.1.10 Opérationnaliser le plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide (PANEA)	
	3.2 Renforcement de la gouvernance politique	
	3.2.1 Rendre plus effective la séparation des trois pouvoirs	
	3.2.2 Construire un système de responsabilité et d'imputabilité dans tous les actes de la gestion des affaires publiques	
	3.2.4 Assurer l'effectivité des droits humains	
	3.2.6 Renforcer les capacités de l'État ainsi que des autres acteurs	
	3.2.7 Promouvoir une justice crédible et accessible en accélérant la déconcentration de l'administration judiciaire	
	3.3 Consolidation de la gouvernance locale et administrative	
	3.3.1 Assurer le transfert effectif des compétences et des ressources au profit des collectivités territoriales	
	3.3.2 Renforcer les capacités des collectivités à gérer les affaires locales	
	3.3.3 Assurer la cohérence de l'action locale avec les politiques de l'État	
	Axe 4 Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement	
	4.1 Renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre	
	4.1.1 Mettre en œuvre la Politique nationale Genre et son plan d'actions	
	4.1.2 Promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des hommes pour plus de justice sociale et d'égalité de chance dans le développement	
	4.1.3 Éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et secteurs	
	4.1.4 Renforcer les capacités et les compétences des communautés et des acteurs du développement en matière de genre	
	4.1.5 Lever les obstacles à la parité entre les sexes dans les stratégies nationales, les politiques sectorielles et les procédures et gestion budgétaire	
	4.3 Mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire	
	4.3.2 Élaborer les outils méthodologiques pour accompagner le développement régional et local	
	4.3.3 Promouvoir les initiatives locales à travers l'organisation des acteurs locaux	
	4.5 Renforcement des capacités	
	4.5.1 Renforcer les capacités des administrations et institutions publiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, ainsi que l'amélioration du dialogue/concertation,	
	4.5.2 Optimiser l'utilisation des ressources humaines disponibles	
	4.5.3 Réformer la mise en synergie des structures et acteurs du développement sur le terrain	
	Programme national de bonne gouvernance	1.4 Protection des personnes vulnérables,
		2.1 Amélioration de l'accès à la justice,
		2.2 Promotion d'une culture des DH,
		3.1 Renforcer les capacités de la société civile,
		4.1 Consolider les institutions de l'État,
		4.3 Mettre en œuvre la politique de déconcentration administrative,
		4.4 Veiller à une gestion saine et transparente des finances publiques,
		6.1 Renforcer les capacités de pilotage et de gestion stratégiques du développement national,
		6.2 Améliorer le contrôle de la gestion des ressources publiques et lutter contre la corruption,
		6.3 Améliorer la coordination de l'aide,
		7.1 Assurer le fonctionnement efficace des collectivités territoriales et renforcer les capacités des acteurs de la gouvernance locale (cf. également 7.2 et 7.3)
Politique nationale de renforcement des capacités		3.5.1 Axe 1 : renforcer les capacités de formulation et de mise en œuvre de politiques publiques pertinentes et efficaces
		3.5.2 Axe 2 : optimiser les capacités des structures et des acteurs du développement sur le terrain
	3.5.3 Axe 3 : promouvoir la synergie intra et inter ministérielle et la coordination des actions de renforcement des capacités	
Plan stratégique du ministère de la promotion	(i) Éducation aux droits humains,	
	(ii) Renforcement du cadre juridique,	

des droits humains	(iii) (vi)	Renforcement de l'effectivité des droits humains, Renforcement des capacités du MPDH
Politique nationale genre	3.1 3.2 4.2 4.3 5.1 6.2	Améliorer la participation équitable des hommes et des femmes aux sphères de prise de décision à tous les niveaux Promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir Promouvoir la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement et la gouvernance à tous les niveaux Améliorer l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre, Assurer un égal exercice des droits civiques et politiques (5.3) Éliminer les violences basées sur le genre Créer un environnement favorable à l'appropriation du concept genre par les populations
Politique nationale de lutte contre la corruption	(i) (ii) (iv) (iv) (v) (vi)	Implication de tous les acteurs du développement dans la lutte contre la corruption, Généralisation des codes de déontologie et d'éthique dans tous les secteurs d'activités, Renforcement de l'action judiciaire et des moyens de la justice, Rationalisation du cadre institutionnel et juridique de lutte contre la corruption, Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption, Coordination de la lutte contre la corruption
Plan stratégique de développement du Parlement	(i) (ii) (iii) (v)	Production législative, Contrôle de l'action gouvernementale, Représentation et relations publiques, Genre
Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration	(ii) (iv) (v)	Promouvoir l'accessibilité, la transparence, la réceptivité et l'efficacité dans l'administration publique, Promouvoir l'administration électronique, Promouvoir une déconcentration et une décentralisation plus effectives et porteuses de développement local
Plan d'action national de l'efficacité de l'aide au développement	3.2.1 Axe 1. Renforcer l'appropriation du processus de développement 3.2.1.1 3.2.1.2 3.2.1.3 3.2.2 Axe 2. Mettre en place des partenariats plus efficaces et plus ouverts 3.2.2.1 3.2.2.2 3.2.2.3 3.2.3 Axe 3. Promouvoir la gestion orientée vers les résultats et la responsabilité mutuelle	Amélioration de la gestion et des performances des ressources humaines Composantes du cadre formel de développement Dispositif institutionnel et opérationnel de la révision de la stratégie de développement Principes de la dynamique d'un partenariat équilibré Engagements de partenariats Comment rendre cet instrument aussi efficace que possible ? Renforcer la production statistique Objectif opérationnel 2.1.2 : Améliorer la production statistique courante en assurant une meilleure couverture thématique et géographique Activité : 2.1.2.07 : Faire le bilan de la mise en œuvre des plans locaux de développement Renforcer la diffusion des données et la communication Objectif opérationnel 3.2.1 : Assurer une diffusion directionnelle de l'information statistique. Promouvoir l'utilisation des données statistiques Objectif opérationnel 3.3.2 : Renforcer les capacités d'utilisation des statistiques.
Schéma directeur de la statistique	Objectif stratégique 2.1 : Renforcer la production statistique Objectif opérationnel 2.1.2 : Améliorer la production statistique courante en assurant une meilleure couverture thématique et géographique Activité : 2.1.2.07 : Faire le bilan de la mise en œuvre des plans locaux de développement Objectif stratégique 3.2 : Renforcer la diffusion des données et la communication Objectif opérationnel 3.2.1 : Assurer une diffusion directionnelle de l'information statistique. Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir l'utilisation des données statistiques Objectif opérationnel 3.3.2 : Renforcer les capacités d'utilisation des statistiques.	
Politique sectorielle du ministère de l'économie et des finances	II.2 Gouvernance économique et financière moderne et efficace II.3 Gestion efficace du partenariat et des relations extérieures II.5 Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles III.5.2 III.5.3 III.5.4 III.5.6	Programme 2 : Mobilisation des ressources Programme 3 : Gestion macroéconomique et pilotage de l'économie Programme 4 : Programmation et exécution budgétaires Programme 6 : Contrôle des finances publiques et lutte contre la fraude, le faux et la corruption

MAEP : RECOMMANDATIONS FAISANT L'OBJET D'UN APPUI DU PROGRAMME

Démocratie et gouvernance politique

Objectif 3	Promotion et protection des droits humains	Renforcement des capacités de la CNDH - Sensibilisation des populations - Sensibilisation des corps de police et de sécurité
Objectif 4	Affermissement de la séparation des pouvoirs	Justice crédible et accessible via la déconcentration judiciaire - Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités du Parlement
Objectif 5	Renforcement des capacités de l'administration	Renforcement du sens du service public et de la satisfaction des usagers – Promotion d'un système administratif basé sur la récompense et les mérites:
Objectif 6	Lutte contre la corruption	Mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption - Cadre réglementaire d'application des lois anti-corruption - Renforcement du contrôle parlementaire - Participation citoyenne dans la lutte contre la corruption - Intensification des actions des inspections techniques
Objectif 7	Promotion – protection des droits des femmes	Mettre en œuvre la politique nationale genre et son plan d'actions - Implanter les mécanismes d'application de la loi sur la protection des femmes - Formation des groupes cibles - Appui aux associations féminines - Promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des hommes

Objectif 9	Promotion – protection des droits des personnes vulnérables	Actions sectorielles de protection - Renforcement du contrôle parlementaire
------------	---	---

Gouvernance et gestion économiques

Objectif 1	Promotion des politiques macroéconomiques qui soutiennent le développement durable	Répartir judicieusement les responsabilités dans le pilotage de la vision du Burkina de demain en construction, et en assurer la coordination opérationnelle au sein des institutions de l'État
------------	--	---

Objectif 3	Promouvoir une gestion saine des finances publiques	Renforcer les capacités de contrôle externe en (i) favorisant l'accès du Parlement aux informations sur le fonctionnement des services de l'Etat et des EPE, et les états d'exécution du budget (ii) renforçant les capacités de la Cour des comptes en lui dotant des compétences judiciaires et techniques requises, et de moyens de fonctionnement adéquats, (iii) promouvant l'accès du public aux informations budgétaires.
------------	---	--

Généraliser dans tous les ministères l'élaboration des politiques sectorielles et l'élaboration des budgets programmes pour favoriser la cohérence du budget avec les politiques nationales

Objectif 4	Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent	Elaborer un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption - Prendre les dispositifs légaux nécessaires au niveau national pour mettre en œuvre réellement et rendre effectifs les conventions et protocoles internationaux et régionaux de lutte contre la corruption - Mener une campagne de sensibilisation en direction de la population en général sur le phénomène de blanchiment d'argent pour faciliter la lutte contre ce fléau
------------	---	--

2.4 Liens du programme avec le cadre de planification et de programmation du système des Nations unies

88. L'intervention du programme s'inscrit dans le cadre de l'effet 3 de l'UNDAF : "La gouvernance politique, administrative/locale et économique est rendue plus efficace et plus respectueuse des droits humains et de l'égalité genre", contribuant à la réalisation de l'axe prioritaire SCADD relatif au "développement du capital humain, au développement des infrastructures économiques et à la promotion de la gouvernance et du développement local". L'effet 3 de l'UNDAF cible spécifiquement :

- le renforcement des capacités des institutions et du système de gouvernance à travers le renforcement des capacités législatives, de contrôle et d'interaction du Parlement, l'appui à la mise en œuvre de certaines activités du programme national de bonne gouvernance, l'appui à la mise en œuvre du plan d'action national du MAEP,
- le renforcement des capacités des acteurs de la promotion et protection des droits humains à travers le renforcement du dispositif national de promotion et protection de ces droits, la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport de l'examen périodique universel, le plaidoyer en faveur de l'application effective des traités internationaux sur les droits humains ratifiés par le Burkina Faso,
- l'appui à l'opérationnalisation de la politique nationale genre à travers la mise en œuvre de son plan d'action avec une attention particulière sur les violences faites aux femmes, le plaidoyer en faveur de la prise en compte de l'égalité de genre et de l'autonomisation de la femme dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement,
- la consolidation de la décentralisation et le développement économique local à travers le parachèvement du cadre institutionnel et légal de la décentralisation, la promotion de la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques et du développement local, ainsi que dans la mise en œuvre d'un programme intégré de développement local,
- le renforcement de la coordination et de la gestion de l'aide au travers la consolidation du dispositif technique et organisationnel de la déclaration de Paris, la qualité du dialogue entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers et la mobilisation des ressources pour le financement de la SCADD.

89. Elle est également corrélée aux produits suivants du programme pays, afférents aux produits UNDAF :

Produits UNDAF	Produits CPD
3.1 Capacités renforcées des acteurs de la gouvernance à promouvoir l'État de D, les DH, le genre	<ul style="list-style-type: none"> • Parlement jouant pleinement son rôle législatif • Mise en œuvre du plan action MAEP • Acteurs nationaux sensibilisés sur DH • Capacités renforcées de lutte contre la corruption. • Plan stratégique décennal de modernisation de l'Etat mis en œuvre • Stratégie et plan d'action de prévention de l'insécurité publique et de la violence urbaine élaborés et mis en œuvre. • Capacité renforcées de la CENI et des acteurs du processus électoral
3.2 Participation citoyenne accrue à la formulation et au contrôle de l'action publique	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités renforcées des Organisation de la Société Civile (OSC) de lutte contre la corruption • Capacités organisationnelles et de veille des OSC renforcées
3.3 Décentralisation plus effective	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de mise en œuvre de la décentralisation et du développement local • PCD formulés et prenant en compte la dimension sécuritaire. • Mécanismes fonctionnels de participation citoyenne et de gestion du développement local • Collectivités territoriales mieux équipées et offrant des services sociaux de base
3.5 Capacité accrue de mobilisation et gestion de l'APD	<ul style="list-style-type: none"> • Instruments de gestion de l'aide publique au développement améliorés et régulièrement publiés • Capacités renforcées de gestion et d'absorption de l'APD

90. Le programme prend également en considération les orientations stratégiques pour le CPD 2011-2015 formulées dans le rapport d'évaluation à mi-parcours du programme pays 2006 – 2010 publié en décembre 2009, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance nationale et locale, qui préconisent notamment un appui conséquent à la commission des finances du Parlement dans la mise en œuvre des budgets programmes, la clarification des mandats des structures de promotion de la gouvernance, le renforcement des capacités de la Cour des comptes à opérer un contrôle juridictionnel approprié des comptes des collectivités territoriales, le renforcement des capacités du dispositif national de promotion des droits humains dont, au premier chef la commission nationale de droits humains, l'appui à l'émergence d'une plateforme unitaire des OSC, l'amélioration des instruments de planification et de programmation du développement.

III - CADRE PLURIANNUEL DE RESULTATS ET DE RESSOURCES

Récapitulatif budgétaire

Gouvernance politique		Gouvernance administrative et locale		Gouvernance économique		Unités de gestion	Total
Parlement	1 050,000	Cadre jurid.et instit. décentralisation	1 730 000	Cadre national de planification	4 814 000		
Corruption	1 335 000	Planification du développement local	4 541 000	Efficacité de l'aide	789 000		
OSC	415,000	Réforme administrative	625 000				
MAEP	305,000						
CENI	405,000						
DH	1 525 000						
Genre	600,000						
Sécurité urbaine	600,000						
Totaux	6 235 000		6 896 000		5 439 000	2 935 000	21 689 000
						TRAC 1	17 171 600
						À mobiliser	4 517 400

COMPOSANTE "GOUVERNANCE"

SOUS-COMPOSANTE: "GOUVERNANCE POLITIQUE"

Effet UNDAF 3 : "La gouvernance politique, administrative et économique est rendue plus efficace et plus respectueuse des droits humains et de l'égalité genre"
 Produit UNDAF 3.1 : " Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'État de droit, l'effectivité des droits humains et l'égalité genre"
 Produit UNDAF 3.2 : " La participation au processus de développement et de contrôle de l'action publique par les communautés, les OSC, les femmes et les jeunes sont renforcées"
 Ligne de service du plan stratégique 2008-2011 "Gouvernance démocratique"

Volet 1 "Le Parlement exerce plus efficacement ses fonctions législatives et de contrôle. Il interagit mieux avec les autres acteurs de la gouvernance"

EPP 3.1 : "Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'Etat de droit, l'égalité de genre et l'effectivité des droits humains"

Résultat	Produit	Activités	Calendrier					Budget (USD)	Source de financement Partenaire national	Indicateurs de produit
			2011	2012	2013	2014	2015			
Résultat 1 : "Le Parlement joue pleinement son rôle législatif" 1.1 Les capacités de production législative de l'Assemblée nationale sont renforcées Situation de référence : ✓ Les députés et assistants parlementaires ne disposent pas des outils appropriés à un travail législatif efficient ✓ Les assistants et personnels parlementaires sont insuffisamment formés aux techniques législatives Indicateur : ✓ Les outils et les formations sont considérés par les parlementaires comme	1.1.1 Appui à la conception et maintenance d'outils soutenant le travail législatif	1.1.1.1 Intranet parlementaire (services parlementaires – commissions)		x				40 000	TRAC 1 SP PSDP	L'Intranet est fonctionnel et incorpore en 2013 les bases de données et autres outils créés dans le cadre du présent programme Ces outils sont considérés par une majorité de parlementaires familiers de l'Internet comme ayant contribué à faciliter leurs recherches documentaires
		1.1.1.2 2 Bases de données : base de données législative (adossée au répertoire déjà établi avec le concours de l'ACBF) et base de données sur les travaux et débats parlementaires	x	x				100 000	TRAC 1 SP PSDP	
		1.1.1.3 Manuel de "légistique parlementaire"	x					20 000	TRAC 1 SP PSDP	
		1.1.1.4 Manuel de "recherche juridique économique et sociale sur Internet"	x					10 000	TRAC 1 SP PSDP	
	1.1.2 Renforcement des capacités des services concourant au processus législatif	1.1.2.1 Étude d'identification des besoins et formulation d'un programme pluriannuel de formation		x				15 000	TRAC 1 SP PSDP	35 parlementaires ainsi que 15 fonctionnaires formés par an et se considérant comme mieux familiarisés avec la technique légistique et les outils de recherche documentaire
		1.1.2.2 Formation annuelle d'un groupe de députés, assistants parlementaires et personnels de l'administration parlementaire			x	x	x	40 000	TRAC 1 SP PSDP	
	1.1.3 Renforcement des capacités d'initiative législative parlementaire	1.1.3.1 Etude diagnostique et appui à la mise en place du cadre juridique de l'initiative populaire		x				15 000	TRAC 1 SP PSDP	Les enjeux et modalités de l'initiative populaire ont été débattus et font l'objet d'un projet ou proposition de loi Les groupes parlementaires se déclarent disposés à exercer effectivement leur pouvoir d'initiative
		1.1.3.2 Actions de sensibilisation des députés sur leur pouvoir d'initiative législative				x	x	10 000	SP PSDP	

ayant contribué à une amélioration du travail législatif de l'AN																												
<p>1.2 Les capacités de contrôle des commissions concernées par la bonne gouvernance et l'atteinte des OMD sont renforcées</p> <p><u>Situation de référence</u></p> <p>✓ Les commissions clés ne disposent pas des outils et compétences leur permettant un contrôle effectif des politiques publiques OMD</p> <p>✓ Les questions genre et VIH SIDA sont insuffisamment prise en compte dans le travail parlementaire</p> <p><u>Indicateur :</u></p> <p>✓ L'approche de budgets de programmes et d'objectifs est appropriée par les membres de la COMFIB. Le contrôle budgétaire parlementaire est plus effectif</p> <p>✓ Les membres de la CODE et de la CEAS se sont approprié les problématiques OMD et transversales et disposent des capacités et informations voulues pour exercer leur contrôle sur l'avancée des politiques publiques concernées</p>	<p>1.2.1 Renforcement des capacités de la COMFIB à contrôler l'exécution de la loi de finances</p>	<p><i>Amélioration du cadre de contrôle budgétaire parlementaire</i></p>																										
	1.2.1.1 Réactualisation de l'étude sur la préparation de la loi de règlement et les autres modalités de contrôle parlementaire	x											40 000	TRAC 1														
	1.2.1.2 Assistance technique de la COMFIB dans la préparation de la loi de règlement		x	x									40 000	SP PSDP COMFIB														
	<p><i>Renforcement des capacités de contrôle parlementaire budgétaire</i></p>																											
	1.2.1.3 Raccordement de la COMFIB aux systèmes informatisés du MEF de suivi de l'exécution budgétaire	x											20 000	TRAC 1 SP PSDP COMFIB														
	1.2.1.4 Formation à la consultation et interprétation des informations fournies par le système – manuel d'interprétation des données		x										30 000	TRAC 1 SP PSDP COMFIB		Nombre de formations suivies												
	1.2.1.5 Conception d'un vadémécum de contrôle budgétaire		x										20 000	TRAC 1 SP PSDP COMFIB		Outils fonctionnels												
	1.2.1.6 Identification des besoins et formulation d'un programme pluriannuel de formation en contrôle budgétaire, incluant programme spécial de formation à l'approche de budgets de programmes et d'objectifs		x										15 000	TRAC 1 SP PSDP COMFIB		Les membres de la COMFIB estiment que les outils et formations mises à disposition ont effectivement contribué à un renforcement de leurs capacités de contrôle budgétaire												
	1.2.1.7 2 Formations annuelles des membres de la commission ainsi que des personnels concernés de l'administration parlementaire,		x	x	x	x	x						70 000	TRAC 1 SP PSDP COMFIB														
	1.2.1.8 Appui aux visites parlementaires de terrain			x	x	x							80 000	SP PSDP COMFIB														
	1.2.1.1 Appui au réseau BURKINDI (cf. produit 2.1.5 ci-après)		x	x	x	x							40 000	TRAC 1 SP PSDP Caucus														
	1.2.1.2 Appui à la CAGI DH (Cf. produit 6.3.1 ci-après)		x	x	x	x							55 000	TRAC 1 SP PSDP Caucus														
	1.2.1.3 Appui au caucus genre (Cf. produit 7.2.1 ci-après)		x	x	x	x							70 000	TRAC 1 SP PSDP Caucus														
	1.2.2 Renforcement des capacités des CODE et CEAS à contrôler les politiques publiques concourant à l'atteinte des OMD 1, 2, 4, 5, 6 et 7	1.2.2.1 Formations généralistes et thématiques de 40 membres des 2 commissions sur les problématiques d'atteinte des OMD 1 et 2 à 7		x	x	x							40 000	TRAC 1 SP PSDP CODE-CEAS														
	1.2.2.2 Étude de rationalisation/formalisation du contenu de la documentation sur l'atteinte des OMD à transmettre par les ministères concernés aux 2 commissions		x										5 000	TRAC 1 SP PSDP CODE-CEAS		Idem												
1.2.2.3 Appui à l'organisation de rencontres périodiques avec les OSC concernées	x	x	x	x	x							20 000	TRAC 1 SP PSDP CODE-CEAS															

1.3 Les capacités d'interaction du Parlement avec les autres acteurs de la gouvernance sont renforcées <u>Situation de référence</u> ✓ <i>Le rôle du Parlement est insuffisamment connu des populations</i> ✓ <i>Le travail parlementaire n'associe pas suffisamment les forces vives de la Nation</i> <u>Indicateur :</u> ✓ <i>Le dialogue régulier établi entre le Parlement, les élus locaux, la société civile et les médias a permis une meilleure prise en considération de leurs attentes dans le travail législatif</i>	1.3.1	Sensibilisation sur le rôle du Parlement dans la promotion de la bonne gouvernance	1.3.1.1	Appui à la production de supports de sensibilisation sur le rôle du Parlement dans l'affermissement de la bonne gouvernance au BF		x	x	x		40 000	TRAC 1	Magazines TV et radio, supports presse écrite, pièces de théâtre réalisés	
											SP PSDP		
	1.3.2	Amélioration de l'interaction entre le Parlement et les autres acteurs de la gouvernance	1.3.2.1	Rencontres thématiques annuelles entre le Parlement, le secteur privé et la société civile		x	x	x	x		40 000	TRAC 1	4 rencontres annuelles tenues avec des thématiques relatives à gouvernance ou OMD, avec taux de participation parlementaire et OSC représentatives significatifs Programme effectivement réalisé suivant agenda du Parlement Les journalistes parlementaires ont bénéficié d'une sensibilisation annuelle sur le rôle et les réalisations du Parlement
			1.3.2.2	Poursuite du programme de rencontres annuelles avec les élus locaux		x		x			80 000	TRAC 1	
												SP PSDP	
1.3.2.3	Renforcement des capacités du réseau des journalistes parlementaires		x	x	x	x		20 000		SP PSDP			
1.4 Les capacités d'interaction entre les pouvoirs exécutif et législatif sont renforcées <u>Situation de référence</u> ✓ <i>Le MERPRP ne dispose pas des moyens et outils lui permettant d'optimiser les relations en tre le gouvernement et l'Assemblée nationale</i> <u>Indicateur</u> ✓ <i>Le MERPP assure affectivement son joue un rôle de médiation entre le Parlement et le Gouvernement</i>	1.4.1	Renforcement des capacités du ministère d'État chargé des relations avec le Parlement et des Réformes politiques à assurer le lien avec l'Assemblée	1.4.1.1	Analyse fonctionnelle du ministère		x				15 000	TRAC 1	Analyse fonctionnelle réalisée et jugée appropriée par le MERPRP Ministère réorganisé et doté des équipements et mécanismes appropriés La détermination de la partie législative de l'ordre du jour de l'assemblée tient compte à la fois des souhaits des ministres et de la charge de travail du Parlement Les ministres répondent avec diligence aux questions écrites que leur posent les parlementaires.	
			1.4.1.2	Programme de renforcement des capacités du ministère							60 000		TRAC 1
Total Parlement										1 050 000			

Volet 2 "Les institutions publiques et la société civile concourent à une meilleure effectivité de la lutte contre la corruption"

EPP 3.1 : "Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'Etat de droit, l'égalité de genre et l'effectivité des droits humains"

<p>Résultat 2 : " Les capacités des institutions de lutte contre la corruption sont renforcées"</p> <p>2.1 Les capacités du dispositif national de lutte contre la corruption sont renforcées</p> <p><u>Situation de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'ASCE, d'implantation récente, nécessite d'être renforcée en vue d'exercer la plénitude de ses fonctions ✓ Absence de cadre de concertation ASCE-OSC ✓ Absence de statut des inspections techniques ✓ La Cour des Comptes ne dispose pas des moyens appropriés à un contrôle efficient de gestion des institutions publiques ✓ Les juridictions de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ne sont outillées pour connaître efficacement des délits financiers ✓ Le réseau parlementaire Burkindi ne dispose pas des moyens lui permettant d'exercer ses fonctions de plaidoyer et de contrôle <p>Indicateur :</p>	2.1.1 Renforcement des capacités de l'ASCE	2.1.1.1 Appui à la relecture et formulation des plans d'action de la PLNC ainsi qu'à la réalisation des rapports annuels	x						30 000	TRAC 1	<p>La PLNC est transcrite en plans d'action annuels</p> <p>Les personnels substantifs de l'ASCE sont familiarisés avec la problématique de mise en place d'un système d'intégrité</p> <p>L'ASCE a assisté aux réunions statutaires IACA et Doha</p> <p>1 réunion annuelle tenue avec les corps de contrôle et la société civile</p>		
												ASCE	
													ASCE
													ASCE
													ASCE
			2.1.1.2 Identification des besoins en formation et formations sur place des agents de l'ASCE	x	x	x	x			15 000		TRAC 1	
												ASCE	
			2.1.1.3 Financement de la participation de l'ASCE aux conférences internationales relatives à la corruption, incluant IACA et Doha 3	x	x	x	x	x		60 000		TRAC 1	
												ASCE	
			2.1.1.4 Appui à l'organisation annuelle des cadres de concertation interne et externe annuels de l'ASCE : cadre de concertation avec tous les corps de contrôle de l'État / cadre de concertation avec la société civile et le secteur privé	x	x	x	x	x		50 000		TRAC 1	
												ASCE	
												ASCE	
			2.1.1.5 Appui à la formulation puis contribution à la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation sur les effets de la corruption	x	x	x	x	x		80 000		TRAC 1	
												ASCE	
		2.1.2 Renforcement des capacités des inspections techniques et formation des agents des corps de contrôle	2.1.2.1 Appui à la révision du cadre institutionnel des inspections techniques	x						15 000		TRAC 1	<p>Le décret portant statut des inspections est adopté. Le contenu et le chronogramme du programme sont validés par l'ASCE et les autres corps concernés et le programme se déroule suivant chronogramme et avec participation significative des agents des corps de contrôle. Les aides additionnelles ont été mobilisées sur le programme</p>
										ASCE			
	2.1.2.2 Étude d'identification des besoins et formulation d'un "Tronc commun" de perfectionnement en contrôle de gestion des agents des organes de contrôle interne et externe (contrôleurs d'État, inspecteurs techniques, magistrats judiciaires, magistrats des comptes)			x					30 000	TRAC 1			
										ASCE			
	2.1.2.3 Financement de certaines formations du tronc commun - mobilisation des aides sur le programme		x	x	x			100 000	TRAC 1				
										ASCE			
	2.1.3 Renforcement des capacités de la Cour des Comptes à auditer les institutions publiques	<i>Informatisation de la gestion documentaire du greffe</i>									<p>La base de données du greffe est fonctionnelle et concourt à une mise en état de jugement plus efficace des comptes de gestion ainsi qu'à une meilleure gestion de la documentation traitée par le greffe de la Cour. Les formations sont réalisées et jugées appropriées par les magistrats de la Cour. 1 audit annuel réalisé. Le recours au coaching est considéré comme ayant contribué à une amélioration des capacités opérationnelles de contrôle des magistrats de la Cour. Le vademécum est disponible et utilisé par les magistrats de la Cour</p> <p>La 4^{ème} chambre est fonctionnelle et a rendu ses premières décisions</p> <p>Les 420 comptes ont été apurés</p> <p>Les premiers audits locaux ont été réalisés</p>		
		2.1.3.1 Étude diagnostic et cahier des charges de l'implantation d'une gestion électronique documentaire	x							15 000		TRAC 1	
												CDC	
		2.1.3.2 Équipement informatique et bureautique		x						35 000		TRAC 1	
												CDC	
		2.1.3.3 Conception d'une base de données de gestion électronique documentaire - Appui à la numérisation et indexation des archives		x	x	x	x			60 000		TRAC 1	
										CDC			
		<i>Renforcement des capacités de contrôle de gestion</i>											
	2.1.3.4 Formations sur place aux techniques de contrôle et d'audit de performance		x	x					50 000	TRAC 1			
										CDC			
	2.1.3.5 Appui à la réalisation et publication de 2 audits avec le concours de cabinets locaux d'expertise comptable. Appui à la conception d'un vademécum de l'auditeur pérennisant les formations et audits ci-dessus		x	x					75 000	TRAC 1			
										CDC			
										CDC			
		<i>Renforcement des capacités juridictionnelles</i>											

<p>✓ La politique nationale de lutte contre la corruption et ses plans d'action ont été initiés et commencent de produire leurs effets</p> <p>✓ Les capacités et la cohérence des éléments du dispositif national d'intégrité sont considérées comme ayant été renforcées</p>		2.1.3.6	Appui à l'implantation de la 4ème chambre de jugement des fautes de gestion : voyages d'études – assistance dans la définition et formalisation des règles procédurales de jugement	x	x				40 000	TRAC 1			
												CDC	
		2.1.3.7	Appui au programme spécial d'apurement sur 12 mois des 420 comptes de gestion des établissements publics en instance : appui à la définition du cahier des charges et du chronogramme – financement de 9 assistants de vérification et de 3 vérificateurs – conception d'un guide de vérification des comptes des EPE pérennisant le programme spécial	x	x					85 000		TRAC 1	
												CDC	
		<i>Appui à la régionalisation des contrôles</i>											
		2.1.3.8	Voyages d'études auprès de chambres régionales des comptes - assistance méthodologique dans la mise en place de sections à compétences locales au sein des chambres de la Cour — formations des magistrats concernés			x	x					40 000	TRAC 1
													CDC
		2.1.3.9	Appui à la réalisation d'audits pilotes de collectivités territoriales					x	x			40 000	TRAC 1
													CDC
		2.1.4	Renforcement des capacités des juridictions de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso à connaître des délits financiers	2.1.4.1	Renforcement des capacités des pools financiers de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso - formation des magistrats des pools – mobilisation des ressources additionnelles pour la formation - équipement des pools en matériel informatique et de reprographie		x					100 000	TRAC 1 MdJ
2.1.5	Renforcement des capacités du réseau parlementaire BURKINDI à proposer des initiatives de lutte contre la corruption	2.1.5.1	Appui à la mise en place d'un outil d'autoévaluation appuyant l'AN dans l'examen de son efficacité à prévenir la corruption, conforme à la convention des Nations unies contre la corruption		x	x			p.m. 50 000	TRAC 1	Les membres du réseau ont été formés et se considèrent comme mieux outillés pour appréhender les problèmes de corruption et légiférer sur cette question		
										SP PSDP BURKINDI			
		2.1.5.2	Appui à la réalisation et publication d'une enquête parlementaire annuelle sur la corruption		x	x	x	x	p.m. 100 000	TRAC 1			
										SP PSDP BURKINDI			
		2.1.5.3	Actions de sensibilisation des membres du réseau et des assistants parlementaires sur la thématique corruption		x	x	x	x	p.m. 20 000 (cf. 1.2.1.1)	TRAC 1			
									SP PSDP BURKINDI				
		2.1.5.4	Appui à l'organisation de rencontres périodiques du réseau avec les organes de contrôle et OSC anti-corruption		x	x	x	x	p.m. 20 000 (cf. 1.2.1.1)	TRAC 1			
										SP PSDP BURKINDI			
2.1.6	Appui à l'initiative EITI	2.1.6.1	Renforcement des capacités du secrétariat permanent de l'EITI		x	x	x	x	50 000	TRAC 1 EITI	le SP EITI est fonctionnel et l'initiative est mise en œuvre		
2.2 Le cadre normatif, éthique de lutte contre la corruption est modernisé et	2.2.1	2.2.1	2.2.1.1	Assistance technique dans la relecture des textes fondamentaux et rédaction des projets d'amendements du code pénal, code de procédure pénale et dispositions de droit pénal spécial	x	x			30 000	TRAC 1	Les projets de lois modificatifs ont été draftés par la commission nationale de codification. Le projet de loi a été drafté		
										MdJ Cn.nale de codification			

disséminé <i>Situation de référence</i> ✓ Les normes répressives internationales de lutte contre la corruption sont insuffisamment incorporées dans l'ordre juridique national, connues et appliquées ✓ Le code national d'éthique n'est pas décliné sectoriellement <i>Indicateur :</i> ✓ Le dispositif normatif et éthique a été adopté et vulgarisé	2.2.2 Généralisation des codes d'éthiques sectoriels	2.2.1.2 Appui à l'élaboration d'un avant-projet de loi sur le délit d'apparence : voyages d'études – assistance technique dans la rédaction de l'avant-projet	x					15 000	TRAC 1	Les codes sectoriels d'éthique ont été adoptés et disséminés
									MdJ	
	2.2.2.1 Etude préalable et assistance technique dans la rédaction des projets de codes de 10 ministères		x	x				40 000	TRAC 1	
	2.2.2.2 Appui à publication/vulgarisation des codes			x	x	x		20 000	TRAC 1	
								MFPTSS		
2.3 Les capacités des OSC à opérer un contrôle citoyen sur la gestion publique sont renforcées <i>Situation de référence</i> ✓ La planification du REN LAC doit être corrélée aux nouveaux enjeux de la lutte contre la corruption <i>Indicateur</i> ✓ Plan stratégique adopté et 3 études thématiques menées	2.3.1 Appui à la réalisation du plan stratégique et de certains audits du REN-LAC	2.3.1.1 Appui à l'évaluation externe du plan stratégique REN-LAC et à la formulation du plan 2012/2015	x					10 000	TRAC 1	Plan stratégique 2012-2015 formulé 1 étude annuelle menée et restituées
									REN-LAC	
	2.3.1.2 Appui à la réalisation d'1 étude thématique annuelle		x	x	x			60 000	REN-LAC	
Total Corruption								1 335 000		

Volet 3 "Les capacités des OSC à interagir avec les acteurs centraux et locaux sont renforcées"

EPP 3.2 : " La participation au processus de prise de décision et de contrôle de l'action publique par les communautés, les OSC, les femmes et les jeunes est renforcée"

Résultat 3 : "les capacités organisationnelles et de veille des OSC sont renforcées" 3.1 Le cadre national de concertation du secteur associatif est fonctionnel et inclusif	3.1.1 Plaidoyer en faveur de la mise en place effective d'un cadre unitaire consensuel	3.1.1.1 Recrutement d'un facilitateur international	x					50 000	TRAC 1	Facilitateur recruté et consensuel Stratégie de mise en place effective du cadre unitaire Comité fonctionnel et ayant élaboré des projets de statuts consensuels
									PNUD	
		3.1.1.2 Rencontres du facilitateur avec toutes les parties prenantes – élaboration consensuelle d'une stratégie de mise en place effective d'un cadre unitaire	x						-	
									PNUD	
	3.1.1.3 Appui au fonctionnement du cadre unitaire consensuel		x					15 000	PNUD	
3.1.2 Appui à l'opérationnalisation	3.1.2.1 Appui au fonctionnement et renforcement des capacités du cadre unitaire : dotation en personnel - équipement – manuels			X				100 000	TRAC 1	Siège du cadre unitaire équipé et fonctionnel Base de données rassemblant

<p><u>Situation de référence</u></p> <p>✓ Le CNOSC établi en janvier 2011 n'est pas fonctionnel et sa représentativité nécessite d'être élargie</p> <p>✓ Les OSC locales ne sont pas suffisamment outillées pour interagir efficacement avec les pouvoirs locaux</p> <p><u>Indicateur</u></p> <p>✓ Cadre de concertation établi, inclusif et commençant d'être fonctionnel</p>	n du cadre unitaire de la société civile	des procédures centrales et locales - formation en management des associations – frais de fonctionnement – mobilisation d'aides additionnelles								PNUD	l'information utile sur l'essentiel des OSC 1 tournée par an		
		3.1.2.2	Appui à conception d'une base de données remplaçant le répertoire national des OSC		x	x	x	x		30 000		TRAC 1 PNUD	
		3.1.2.3	Appui à l'organisation des tournées régionales			x	x	x		80 000		Cadre unitaire	
	3.1.3	Renforcement des capacités des OSC locales à interagir efficacement avec les pouvoirs locaux	3.1.3.1	Appui à la régionalisation du cadre unitaire : équipement informatique et bureautique de 5 antennes régionales – formation en management des associations – frais de fonctionnement – mobilisation d'aides additionnelles			x	x	x		50 000	TRAC 1 Cadre unitaire	5 antennes régionales sont équipées et fonctionnelles Tous les personnels substantifs des 5 agences ont reçu 1 formation/an 10 fora tenus
			3.1.3.2	Formations substantives des personnels des 5 antennes (OMD – suivi des politiques locales)		x	x	x			40 000	TRAC 1 Cadre unitaire	
			3.1.3.3	Appui à l'organisation d'un forum régional annuel				x	x		50 000	TRAC 1 Cadre unitaire	
					Total société civile						415 000		

Volet 4 "La mise en œuvre des recommandations du MAEP fait l'objet d'un suivi et rapportage adéquats"

EPP 3.1 : "Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'Etat de droit, l'égalité de genre et l'effectivité des droits humains"

<p>Résultat 4 : "La mise en œuvre du plan d'action national du MAEP est bien suivie"</p> <p>4.1 Les capacités du secrétariat permanent du MAEP à exercer ses fonctions statutaires sont renforcées</p> <p><u>Situation de référence</u></p> <p>✓ Le SP MAEP ne dispose pas des moyens et outils lui permettant d'assurer ses fonctions de rapportage sur l'exécution des recommandations MAEP</p> <p>✓ Les recommandations du rapport du MAEP sont insuffisamment appropriées</p> <p><u>Indicateur</u></p> <p>✓ Le MAEP est mieux vulgarisé et le secrétariat</p>	4.1.1	Amélioration de l'appropriation nationale du rapport MAEP	4.1.1.2	Appui à la reproduction et diffusion auprès des leaders d'opinion de 2 000 exemplaires de la version intégrale du RMAEP	x						20 000	TRAC 1 SP MAEP	10 000 exemplaires imprimés et remis à l'ensemble des publics cibles 13 ateliers tenus et considérés comme ayant contribué à une meilleure appropriation locale du MAEP	
			4.1.1.3	Réalisation de 13 ateliers thématiques régionaux de vulgarisation du MAEP	x	x	x				130 000	TRAC 1 SP MAEP OSC		
	4.1.2	Renforcement des capacités de suivi et de rapportage du MAEP	4.1.2.1	Étude diagnostic des modalités actuelles de rapportage – appui à la révision des matrices et documents de rapportage	x							15 000	TRAC 1 SP MAEP	Étude validée Les documents de rapportage ont été révisés et servent de support au secrétariat permanent La base de données est fonctionnelle, mise à jour et disponible sur DVD distribués à l'ensemble des acteurs de la gouvernance Les données sont collectées en temps utile et considérées comme exploitables
			4.1.2.2	Formations en suivi/évaluation des chefs des départements du SP	x							10 000	TRAC 1 SP MAEP	
			4.1.2.3	Appui à la création et maintenance d'une "base de données gouvernance" permettant d'accéder à la totalité des rapports/études réalisés depuis 10 ans au BF sur la gouvernance par les institutions nationales et les PTF	x	x						60 000	TRAC 1 SP MAEP	
			4.1.2.4	Appui à l'organisation du processus de collecte de données centrales et locales sur la réalisation des recommandations MAEP		x	x	x	x			20 000	TRAC 1 SP MAEP	
			4.1.2.5	Appui à la publication des rapports annuels	x	x	x	x	x			50 000	TRAC 1 SP MAEP	

<i>MAEP dispose des moyens lui permettant de réaliser un rapportage approprié</i>										
							Total MAEP	305 000		

Volet 5 "Les capacités de la nouvelle CENI sont renforcées en vue de la préparation du processus électoral 2012"

EPP 3.1 : "Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'Etat de droit, l'égalité de genre et l'effectivité des droits humains"

Résultat 5 : "La CENI et les acteurs du processus électoral sont rendus plus efficaces dans l'organisation et le suivi des élections" 5.1 Les capacités de la nouvelle CENI sont renforcées Situation de référence ✓ <i>La mise en place d'une nouvelle CENI, courant 2011, va ipso facto susciter d'importants besoins en renforcement des capacités</i> ✓ <i>La promotion de la participation citoyenne n'a pas été assurée par la CENI en aval de l'élection de 2010</i> Indicateur ✓ <i>Les nouveaux membres de la CENI disposent des capacités et leur permettant de mieux planifier le cycle électoral 2012</i>	5.1.1	Renforcement des capacités des nouveaux membres et des personnels administratifs de la CENI	5.1.1.1	Étude d'identification des besoins en renforcement des capacités des commissaires et personnels la nouvelle CENI – plan de renforcement des capacités	x				15 000	TRAC 1 CENI	Le plan de formation et sont chronogramme sont réalisés Les formations prévues au plan de formation sont réalisées La documentation additionnelle a été acquise Le système de GED est fonctionnel, les documentations sont numérisées et aisément accessibles	
			5.1.1.2	Formations en administration électorale pour les commissaires et l'administration du siège de la CENI	x	x			50 000	TRAC 1 CENI		
			5.1.1.3	Formations administration électorale pour démembrements de la CENI		x			100 000	TRAC 1 CENI		
			5.1.1.4	Enrichissement du centre de ressources et d'informations au sein de la CENI	x				20 000			
			5.1.1.5	Mise en place d'une gestion électronique documentaire	x	x			40 000	TRAC 1 CENI		
	5.1.2	Renforcement des capacités de planification du cycle électoral 2012	5.1.2.1	Appui à la formulation d'un plan d'action corrélé au cycle électoral 2012	x				15 000	TRAC 1 CENI	Le plan d'action est défini et considéré comme réaliste par la CENI L'étude est disponible et validée par les acteurs électoraux	
			5.1.2.2	Appui aux activités de planification du processus électoral	x	x			50 000	TRAC 1 CENI		
	5.1.3	Renforcement des capacités de sensibilisation civique	5.1.3.1	Appui à la formulation de la stratégie et du cahier des charges d'une campagne d'éducation civique et de promotion de la participation citoyenne	x				15 000	TRAC 1 CENI	Le document de stratégie et son cahier des charges sont validés par la CENI La campagne se déroule conformément au cahier des charges	
			5.1.3.2	Appui à la mise en œuvre de la campagne par la CENI et la SC : appui à l'organisation par la CENI des appels d'offre et sélection des OSC chargées des premières campagnes d'éducation civique – appui à la mise en place d'un dispositif de validation, contrôle et évaluation de l'exécution des premières campagnes par les OSC – mobilisation des ressources complémentaires	x	x			100 000	TRAC 1 CENI		
									Total élections	405 000		

Volet 6 "Les pouvoirs publics et la société civile concourent à la promotion et à une protection plus effective des droits humains"

EPP 3.1 : "Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'Etat de droit, l'égalité de genre et l'effectivité des droits humains"

Résultat 6 : "Les acteurs clés nationaux sont sensibilisés sur les droits humains" 6.1 Les capacités du MPDH à assurer ses fonctions statutaires et à interagir avec la société civile sont renforcées <u>Situation de référence</u> ✓ <i>Le MPDH est insuffisamment outillé pour assurer la gestion et le rapportage du plan stratégique et du panier commun</i> <u>Indicateur</u> ✓ <i>Le plan stratégique du MPDH est mis en œuvre</i>	6.1.1	Renforcement des capacités du MPDH à mettre en œuvre son plan stratégique	6.1.1.1 Participation au panier commun	x	x	x	x	x	400 000	TRAC 1	Les activités prévues par le plan d'action du PSDH sont organisées et rapportées conformément au chronogramme – la gestion du panier commun est améliorée
										MPDH Panier commun	
6.2 Les capacités de la nouvelle CNDH à exercer ses fonctions élargies sont renforcées <u>Situation de référence</u> ✓ <i>La nouvelle CNDH n'est pas fonctionnelle</i> <u>Indicateur</u> ✓ <i>La CNDH définit son plan stratégique et commencé de l'appliquer en complémentarité avec le MPDH. Son mandat est connu des populations</i>	6.2.1	Contribution PNUD sur crédits TRAC 1 à la CNDH	6.2.1.1 Financements PNUD pour activités d'appui à la CNDH – mobilisation des ressources additionnelles pour les activités ci-dessous (budgets pour mémoire)	x	x	x	x	x	50 000	TRAC 1	Plan stratégique et plans d'action validé par les membres de la CENI et mis en œuvre
										CNDH	
	6.2.2	Appui à l'établissement et à l'élaboration du plan stratégique de la CNDH	6.2.2.1 Appui à la formulation du plan stratégique de la CNDH et des ses plans d'actions	x					p.m. 15 000	À mobiliser	
	6.2.3	Renforcement des capacités de la CNDH	6.2.3.1 Programme de formation des membres et personnels de la CNDH, incluant EPU – voyages d'études	x	x	x	x	x	p.m. 60 000	À mobiliser CNDH	Programme de formation validé par la CBDH et mis en œuvre Équipement acquis et disponible Documentation essentielle identifiée et acquise Programme annuel de visite effectué et rapporté 4 rapports annuels publiés
			6.2.3.2 Équipement informatique et bureautique de la CNDH		x				p.m. 60 000	À mobiliser CNDH	
			6.2.3.3 Enrichissement du fonds documentaire de la CNDH		x				p.m. 10 000	À mobiliser CNDH	
			6.2.3.4 Appui aux visites de terrain, incluant lieux de détention et autres lieux de violation des DH		x	x	x	x	p.m. 40 000	À mobiliser CNDH	
			6.2.3.5 Appui à la rédaction et publication du rapport annuel		x	x	x	x	p.m. 45 000	À mobiliser CNDH	
	6.2.4	Sensibilisation sur le rôle de la CNDH	6.2.4.1 Appui à la production de support de sensibilisation sur le rôle de la CNDH		x	x	x	x	p.m. 45 000	À mobiliser CNDH	Magazine et supports publiés et jugés appropriés par les acteurs DH 8 rencontres réalisées
			6.2.4.2 Appui à l'organisation des 2 rencontres périodiques annuelles entre la CNDH et les acteurs de promotion des DH		x	x	x	x	p.m. 20 000 cf. 1.2.1.2	À mobiliser CNDH	
6.3 Renforcement des capacités du	6.3.1	Renforcement des capacités de la	6.3.1.1 Formations des membres de la CAGI-DH et des assistants parlementaires sur la thématique DH		x	x	x	x	p.m. 20 000 cf. 1.2.1.2	TRAC 1 SP PSDP	1 formation annuelle réalisée Une matrice servant de support

Parlement à contribuer à la promotion des droits humains <u>Situation de référence</u> ✓ Les membres du réseau ne disposent pas d'une connaissance suffisante de la problématique DH <u>Indicateur</u> ✓ Le réseau est mieux outillé pour exercer ses fonctions de contrôle et de plaidoyer	CAGI-DH	6.3.1.2	Formalisation du contenu de la documentation à transmettre par la CNDH, le MPDH et les autres ministères concernés à la commission	x					p.m. 15 000 cf. 1.2.1.2	CAGI-DH TRAC 1 SP PSDP CAGI-DH	informatif du réseau a été montée et est communiquée semestriellement 14 rencontres réalisées
		6.3.1.3	Appui à l'organisation de rencontres périodiques avec les OSC DH		x	x	x	x	p.m. 20 000	TRAC 1 SP PSDP CAGI-DH	
6.4 Les populations vulnérables disposent d'un accès facilité aux services judiciaires (pilote sur 3 régions) <u>Situation de référence</u> ✓ Les tribunaux départementaux (TD) et d'arrondissement (TA) ne sont pas outillés pour protéger les droits des personnes vulnérables ✓ L'aide judiciaire aux personnes vulnérables n'est pas fonctionnelle ✓ Les personnes détenues ignorent leurs droits et ne bénéficient d'aucune assistance <u>Indicateur</u> ✓ L'évaluation finale a conclu que l'expérience pilote a contribué à une amélioration significative de l'accès des personnes vulnérables au droit et à la justice. L'expérience est jugée généralisable.	6.4.1	Étude préalable	6.4.1.1	Appui à l'étude sur l'accès, par les droits humains, des pauvres à la justice	x				25 000	TRAC 1 MPDH / MdJ	
	6.4.2	Appui à l'identification des régions et définition de la stratégie	6.4.2.1	Étude préalable, identification de 3 régions pilotes significatives (inter alia, taux élevé d'agressions sexuelles, mutilations génitales) – définition de la stratégie, du chronogramme et du budget – atelier de validation	x				15 000	TRAC 1 MdJ	Les 3 régions ont été identifiées par le MdJ, la stratégie et le chronogramme ont été définis et validés par le MdJ, un budget de contrepartie a été alloué
	6.4.3	Appui à la sensibilisation des populations vulnérables	6.4.3.1	Appui à la production et diffusion de supports d'information en langues nationales / sensibilisation des populations vulnérables		x	x	x	20 000	TRAC 1 MdJ / OSC	Les supports sont été réalisés et diffusés dans les langues des 3 provinces et sont considérés par les OSC locales comme ayant contribué à l'amorce d'une appropriation par les populations vulnérables de leurs droits
	6.4.4	Renforcement des capacités des magistrats des juridictions de proximité des 3 régions	6.4.4.1	Renforcement des capacités des magistrats et greffiers des tribunaux d'arrondissement et de département des 3 régions : (i) Élaboration, traduction et diffusion d'un manuel de procédures de gestion des affaires de DH, (ii) mise à disposition dans 3 régions de registres, (iii) formations des magistrats et greffiers (iv) organisation de concertations régulières entre les TA/TD et les TG		x	x	x	40 000	TRAC 1 MdJ	Manuel conçu, distribué aux magistrats et perçu comme approprié à une meilleure gestion par ces derniers des problèmes spécifiques aux personnes vulnérables. Formations effectuées avec la participation de l'ensemble des magistrats des tribunaux concernés. Le financement PNUD est considéré par le MdJ comme ayant complété efficacement le budget national alloué à l'expérience pilotes
			6.4.4.2	Contribution financière au fonctionnement et au rapportage de l'activité des tribunaux concernés, relative au traitement des cas concernant des personnes vulnérables		x	x	x	40 000	TRAC 1 MdJ	
	6.4.5	Expérience pilote d'audiences foraines dans 3 régions	6.4.5.1	Définition du cadre procédural et organisationnel des audiences foraines dans 3 régions		x			15 000	TRAC 1 MdJ	Stratégie, cahier des charges, chronogramme de l'expérience pilote validés par la chancellerie. Contrepartie nationale budgétée. Les magistrats concernés sont considérés par le MdJ comme maîtrisant le cadre procédural et organisationnel des audiences foraines
			6.4.5.2	Renforcement des capacités des magistrats et personnels parties prenantes aux audiences foraines : formations, guide de procédure, équipement		x			70 000	TRAC 1 MdJ	
			6.4.5.3	Contribution au fonctionnement des audiences foraines (incluant location de moyens de déplacement des magistrats et greffiers)			x	x	x	60 000	
	6.4.6	Amélioration de la protection des droits des détenus des	6.4.6.1	Voyage d'études appuyant la formulation par la chancellerie d'une politique appropriée de promotion des droits des détenus	x				10 000	TRAC 1 MdJ	Voyages d'études pour 3 agents réalisés dans 1 pays du Nord et 1 pays de la sous-région
			6.4.6.2	Campagne de formation des gardes de sécurité pénitentiaire		x	x	x	30 000	TRAC 1	6 campagnes considérées par les acteurs DH comme ayant

	établissements pénitentiaires des 3 régions	6.4.6.3	Campagne d'information des détenus sur leurs droits prenant en compte la dimension VIH et Sida, incluant un fascicule en langues nationales		x	x	x			40 000	MdJ TRAC 1 MdJ	significativement formé des gardes pénitentiaires Permanences effectivement tenues durant toute la durée de l'expérience pilote		
		6.4.6.4	Programme de protection des droits des détenus dans 3 régions (permanences du barreau et OSC para juristes)		x	x	x			40 000	TRAC 1 Barreau MBDHP			
		6.4.7	Renforcement des capacités de la SC à apporter une assistance juridique aux populations vulnérables des 3 régions	6.4.7.1	Appui des boutiques de droit en faveur des populations vulnérables		x	x	x		20 000		TRAC 1 MBDHP	Les populations vulnérables victimes d'abus ont recouru aux boutiques, qui sont considérées par le MdJ comme leur ayant apporté un concours approprié
				6.4.7.2	Appui au conseil juridique et à l'assistance judiciaire des femmes victime d'abus		x	x	x		20 000		TRAC 1 AFJ	
	6.4.8	Appui à l'évaluation – extension de l'expérience pilote	6.4.8.1	Évaluation de l'expérience pilote – définition d'une stratégie d'extension à l'ensemble du territoire – atelier de validation					x	15 000	TRAC 1 MdJ	L'expérience pilote est jugée globalement positive et appropriée à une généralisation à l'ensemble du territoire. La stratégie d'extension a été validée		
			6.4.8.2	Mobilisation des ressources pour la généralisation de l'expérience pilote					x	-	- PNUD			
	6.5 Les capacités de suivi et rapportage de l'examen périodique universel (EPU) sont renforcées	6.5.1	Amélioration de l'appropriation nationale de l'EPU	6.5.1.1	Formations des agents du MPDH et des membres et agents de la CNDH sur le mécanisme EPU – voyages d'études	x	x				40 000	À mobiliser MPDH	Les agents ciblés maîtrisent parfaitement le mécanisme EPU et ses modalités de rapportage Le mécanisme EPU et les recommandations du rapport 2009 sont connus des populations ciblées par la campagne	
				6.5.1.2	Campagne d'information des acteurs de la gouvernance et des populations sur le mécanisme et les recommandations EPU	x	x				20 000	À mobiliser MPDH		
		6.5.2	Renforcement des capacités de suivi et mise en œuvre des recommandations de l'EPU	6.5.2.1	Appui à la formulation par le MPDH d'un plan d'action sur 2 ans hiérarchisant les priorités en vue de réaliser les recommandations du rapport 2009	x					15 000	À mobiliser MPDH	Le plan d'action adopté par le MPDH hiérarchise clairement les priorités de réalisation en 2011-2012 Les actions prioritaires ont bénéficié d'un concours du programme et ont produit un effet significatif rapportable dans l'EPU	
				6.5.2.2	Appui à la réalisation des activités prioritaires relevant de la compétence des institutions ou acteurs concernés par le programme PNUD "gouvernance politique"	x	x				60 000	À mobiliser MPDH		
6.5.3		Appui au rapportage du rapport EPU 2009	6.5.3.1	Appui dans la mise en place du dispositif intersectoriel de rapportage national 2012 et dans sa soutenance à Genève par la délégation du BF(MPDH, CNDH et OSC)		x				50 000	À mobiliser MPDH	Le dispositif est fonctionnel		
6.5.4		Appui à la réalisation des recommandations du rapport 2012	6.5.4.1	Appui à la vulgarisation et assistance technique dans la réalisation des recommandations du nouveau rapport 2012				x	x	80 000	À mobiliser MPDH	Les recommandations sont vulgarisées selon les mêmes modalités qu'au 6.6.1.2 ci-dessus		
Total droits humains										1 525 000				
Volet 7 "Les pouvoirs publics et la société civile concourent à la mise en œuvre de la Politique nationale genre"														
EPP 3.1 : "Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'Etat de droit, l'égalité de genre et l'effectivité des droits humains"														
Résultat 7 : "Les partenaires clés sont	7.1.1	Renforcement des capacités du	7.1.1.1	Appui à la redéfinition des missions/organigramme/postes du ministère et de ses antennes locales	x					15 000	TRAC 1 MPF	Le MPF est restructuré conformément à l'audit fonctionnel validé par lui		

mieux outillés et opérationnalisent le Gender mainstraming, le Gender budgeting, l'autonomisation des femmes et la participation aux sphères de décisions 7.1 Les capacités du MPF à mettre en œuvre la Politique nationale sur le genre et son plan d'action sont renforcées <u>Situation de référence</u> ✓ <i>Le MPF ne dispose actuellement pas des ressources et capacités suffisantes pour porter efficacement le leadership en genre</i> ✓ <i>L'intégration du genre dans les politiques et programmes n'est pas systématisée par les institutions publiques</i> ✓ <i>Le corpus normatif n'a pas totalement intégré le Genre</i> <u>Indicateur</u> ✓ <i>Le MPF est doté de ressources suffisantes et de capacités appropriées au leadership genre</i> ✓ <i>La systématisation du genre est réalisée par les structures publiques et privées</i> ✓ <i>La sensibilité genre du corpus normatif est établie</i>	ministère	7.1.1.2	Voyages d'études – missions à l'étranger	x		x				20 000		Toutes les populations cibles ont bénéficié d'au moins 1 formation/an sur la problématique genre Le rapportage est régulièrement opéré par le secrétariat L'équipement du SP/CONAP est acquis et disponible La base de données est fonctionnelle, mise à jour et disponible sur DVD distribués à l'ensemble des acteurs Genre 5 réunions d'un cadre de concertation MPF/OSC tenues		
		7.1.1.3	Formation sur place des agents du ministère sur la problématique genre	x	x	x	x	x			25 000		TRAC 1 MPF	
		7.1.1.4	Appui au secrétariat permanent de la SP/CONAP-Genre dans le rapportage des résultats de mise en œuvre de la PNG	x	x	x	x	x			40 000		TRAC 1 MPF	
		7.1.1.5	Équipement informatique et bureautique du ministère	x	x						40 000		TRAC 1 MPF	
		7.1.1.6	Appui à la conception d'une base de données des OSC intervenant sur les questions de genre			x					15 000		TRAC 1 MPF	
		7.1.1.7	Appui à la mise en place et au fonctionnement d'un cadre de concertation MPF/OSC genre incluant système de rapportage annuel des activités des OSC	x	x	x	x	x			25 000		TRAC 1 MPF	
		7.1.2	Modernisation et dissémination de l'encadrement juridique genre	7.1.2.1	Appui à la relecture des textes fondamentaux - assistance technique dans la mise en conformité des textes en contradiction avec les principes internationaux du Genre			x					30 000	TRAC 1 MPF MJ AFJBF
		7.1.2.2	Appui à la rédaction consensuelle des mesures d'application de la loi sur les quotas genre	x							15 000	TRAC 1 MPF		
		7.1.2.3	Programme de vulgarisation des dispositions normatives sur le Genre				x	x			30 000	TRAC 1 MdJ		
		7.1.3	Amélioration de la prise en compte par les institutions publiques des questions de genre	7.1.3.1	Campagnes de sensibilisation/ formation sur l'intégration du genre dans les systèmes de planification et budgétisation des ministères et établissements publics	x		x		x		15 000	TRAC 1 MPF	Campagnes menées annuellement au niveau de toutes les institutions - cibles Conseil national fonctionnel Cellules genre fonctionnelles
			7.1.3.2	Appui au fonctionnement du Conseil national de promotion du genre	x	x	x				25 000	TRAC 1 MPF		
			7.1.3.3	Appui à la mise en place et au fonctionnement de "cellules genre" dans les institutions publiques	x	x	x				25 000	TRAC 1 MPF		
		7.1.4	Promotion par le MPF de l'élimination des violences basées sur le genre	7.1.4.1	Renforcement des capacités et appui au fonctionnement du système de veille sur les violences faites aux femmes			x	x	x	x	60 000	TRAC 1 MPF	Système de veille fonctionnel
				7.1.4.2	Appui à la réalisation et diffusion du rapport annuel sur l'état de mise en œuvre de la CEDEF	x	x	x	x	x		30 000	TRAC 1 MPF	5 rapports produits, dont la forme est jugée satisfaisante par les acteurs du genre
				7.1.4.3	Appui à la production de supports de sensibilisation sur les violences faites aux femmes	x	x					40 000	TRAC 1 MPF	Supports produits et jugés satisfaisants par les acteurs du genre
	7.2	Le Parlement est sensibilisé sur la question de genre	7.2.1	Renforcement des capacités du caucus genre à									Les membres du caucus maîtrisent la problématique genre Une matrice servant de support au rapportage des avancées a été montée par le MPF et est communiquée	
			7.2.1.1	Formations des membres du caucus genre, incluant module de formation à l'analyse budgétaire basée sur le genre	x	x	x	x	x		p.m. 25 000 Cf. 1.2.1.3	TRAC 1 SP PSDP Caucus		
			7.2.1.2	Étude de rationalisation/formalisation du contenu de la	x						p.m. 15 000	TRAC 1 SP PSDP		

<p><u>Situation de référence</u></p> <p>✓ <i>Le caucus genre de l'Assemblée ne fonctionne pas efficacement</i></p> <p><u>Indicateur</u></p> <p>✓ <i>Le genre est systématiquement pris en compte dans le travail parlementaire</i></p>	sensibiliser la représentation parlementaire sur la thématique genre	documentation à transmettre par le MPF au caucus					Cf. 1.2.1.3	Caucus	semestriellement au caucus 1 séminaire d'1 journée / an avec taux de participation parlementaire significatif			
		7.2.1.3	Journées annuelles de sensibilisation des députés sur l'intégration du genre dans le travail parlementaire, incluant une rencontre avec les OSC Genre	x	x	x	x	x		p.m. 30 000 Cf. 1.2.1.3	TRAC 1 SP PSDP Caucus	
<p>7.3 Les capacités de la société civile à promouvoir les questions de genre sont renforcées</p> <p><u>Situation de référence</u></p> <p>✓ <i>Les interventions des OSC Genre sont disparates</i></p> <p>✓ <i>Les actions de vulgarisation sont circonscrites aux centres urbains</i></p> <p><u>Indicateur</u></p> <p>✓ <i>La cohérence est établie dans les interventions des OSC genre</i></p> <p>✓ <i>Les questions du genre sont vulgarisées et promues sur tout le territoire</i></p>	7.3.1	Promotion de synergies entre les OSC Genre	7.3.1.1	Appui à la mise en place et au fonctionnement du cadre de concertation des OSC genre		x	x	x	x	40 000	TRAC 1 OSC DH CNOOSC	Cadre de concertation fonctionnel et considéré comme inclusif
	7.3.2	Campagnes de sensibilisation par OSC en milieu rural	7.3.2.1	Appui à l'organisation par les OSC de campagnes nationales de vulgarisation de la PNG auprès des populations rurales		x	x			40 000	TRAC 1 OSC DH	Campagne réalisée
						Total Genre			600 000			

Volet 8 "La sécurité urbaine et renforcée dans la ville de Ouagadougou"

EPP 3.1 : "Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'Etat de droit, l'égalité de genre et l'effectivité des droits humains"

<p>Résultat 8 : "La stratégie et le plan d'action de prévention de l'insécurité publique et de la violence urbaine sont élaborés et mis en œuvre"</p> <p>8.1 Les capacités de suivi de l'évolution criminelle sont</p>	8.1.1	Renforcement des capacités de l'observatoire municipal de la sécurité de la commune de Ouagadougou	8.1.1.1	Formation des membres de l'observatoire	x					20 000	TRAC 1 Commune	Les membres de l'OSCO sont bien outillés pour la gestion de la structure Un mécanisme de suivi de l'évolution criminelle est mis en place et approuvé par les autorités locales
			8.1.1.2	Poursuite des activités de suivi et d'évaluation de l'évolution de la situation sécuritaire de la ville de Ouagadougou	x					30 000	TRAC 1 Commune	
			8.1.1.3	Cartographie criminelle de la délinquance spatiale à partir des données collectées	x					20 000	TRAC 1 Commune	
								Total Genre			600 000	

<p>renforcées</p> <p><u>Situation de référence</u></p> <p>✓ Les membres de l'observatoire ne disposent pas des ressources nécessaires pour la gestion de la structure</p> <p><u>Indicateur</u></p> <p>✓ L'observatoire est fonctionnel</p>																								
<p>8.2 Les capacités de protection des femmes et des mineurs sont renforcées</p> <p><u>Situation de référence</u></p> <p>✓ L'unité "femmes et mineurs", de création récente, et les capacités des ressources humaines ont besoins d'être renforcées pour que l'unité soit opérationnelle</p> <p>✓ Les femmes manquent d'informations sur les risques auxquels elles sont exposées</p> <p><u>Indicateur</u></p> <p>✓ La cellule est fonctionnelle</p> <p>✓ Les femmes ciblées sont informées sur les risques urbains</p> <p>✓ Les femmes en tenue savent mieux écouter les femmes et mineurs en situation difficile</p>	<p>8.2.1 Renforcement des capacités de la cellule "femmes et mineurs" de la Commune de Ouagadougou</p> <p>8.2.2 Amélioration de l'accès de femmes aux informations sur l'insécurité et sur les mesures de sécurité préventive</p>	<p>8.2.1.1 Équipement informatique et bureautique</p> <p>8.2.1.2 Formation des acteurs de la cellule</p> <p>8.2.1.3 Appui à la mise en place d'un réseau d'acteurs locaux dans les 5 arrondissements de la commune de Ouagadougou</p> <p>8.2.1.4 Participation aux frais de fonctionnement</p> <p>8.2.2.1 Appui à l'identification des zones à risque pour les femmes et mineurs dans les 5 arrondissements de la commune de Ouagadougou</p> <p>8.2.2.2 Appui à l'élaboration de modules de sensibilisation sur les mesures préventives au profit des femmes</p> <p>8.2.2.3 Appui à l'organisation de 3 séances de sensibilisation au profit des femmes dans les 5 arrondissements sur les mesures de sécurité et le changement des comportements à risques</p> <p>8.2.2.4 Appui à l'organisation de 4 séances de sensibilisation de 2,000 femmes de la brigade verte sur les questions de sécurité préventive</p> <p>8.2.2.5 Appui à l'organisation de 3 séances de sensibilisation des femmes de tenue sur les questions liées aux femmes et aux mineurs</p>																						<p>L'Unité femme et mineurs est opérationnelle et le personnel est bien formé. Les réseaux d'acteurs locaux fonctionnels dans les 5 arrondissements</p> <p>Les zones à risque pour les femmes et mineurs sont identifiées Des modules de sensibilisation/formation sont produits et dispensés.</p> <p>En 4 séances les femmes des 5 arrondissements sont sensibilisé sur la sécurité et le changement de comportement</p> <p>2000 femmes sont sensibilisées à travers 4 séances sur les questions de sécurité préventive</p> <p>En 4 séances les femmes en tenues sont sensibilisées</p>
<p>8.3 La sécurité routière est renforcée</p> <p><u>Situation de référence</u></p> <p>✓ L'initiative volontaires communaux pour la sécurité routière (VCSR) a démarré en 2010</p> <p>✓ Les jeunes manquent d'informations sur les notions de base du code de</p>	<p>8.3.1 La sécurité routière est renforcée à Ouagadougou</p>	<p>8.3.1.1. Renforcement des capacités opérationnelles des volontaires communaux pour la sécurité routière</p> <p>8.3.1.2. Salaire des volontaires communaux pour la sécurité routière</p> <p>8.3.1.3. Évaluation à mi parcours de l'initiative « volontaires communaux pour la sécurité routière</p> <p>8.3.1.4. Élaboration de modules de sensibilisation/formation des jeunes des établissements scolaires sur le code de la route</p> <p>8.3.1.5. Sensibilisation/formation des jeunes des établissements scolaires sur les règles élémentaires du code de la route</p>																						<p>Les capacités opérationnelles des VCSR sont renforcées</p> <p>Les volontaires sont rémunérés</p> <p>Les activités des VCSR sont évaluées et acceptés</p> <p>Des modules de sensibilisation élaborés et jugés satisfaisant</p> <p>les jeunes sont sensibilisés sur les règles élémentaires du code de la route</p> <p>100 carrefours accidentogènes sont identifiés et cartographier</p> <p>Les 3 barrages sont équipés en garde fous</p>

la route Indicateur ✓ le rapport d'évaluation de l'initiative est disponible. ✓ Taux d'accidents en baisse dans les zones ciblées		8.3.1.6. Mise en œuvre d'actions pilotes de renforcement de la sécurité routière							x	x	x		40 000	TRAC 1 Commune	
Total sécurité urbaine												600 000			
Total sous-composante gouvernance politique												6 235 000			

SOUS-COMPOSANTE 2 : "GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE"

Effet UNDAF 3 : "La gouvernance politique, administrative et économique est rendue plus efficace et plus respectueuse des droits humains et de l'égalité genre"
Produit UNDAF 3.1 : " les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'État de droit, l'effectivité des droits humains et l'égalité genre"
Produit UNDAF 3.2 : " La participation au processus de développement et de contrôle de l'action publique par les communautés, les OSC, les femmes et les jeunes sont renforcées"
Produit UNDAF 3.3 : " la décentralisation est rendue plus effective, améliorant l'égal accès des populations à des services publics de qualité et le développement des économies locales"
Ligne de service du plan stratégique 2008-2011 : "Gouvernance démocratique"

Résultat	Produit	Activités	Calendrier					Budget (USD)	Source de financement ----- Partenaire national	Indicateurs de résultats
			2011	2012	2013	2014	2015			

Volet 9 " Le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance locale est renforcé"

EPP 3.3 : "La décentralisation est rendue plus effective, améliorant l'égal accès des populations à des services publics de qualité et le développement des économies locales"

Résultat 9 : "Les outils de mise en œuvre de la décentralisation et du développement local sont améliorés" 9.1 Les capacités du MATDS à piloter le processus de décentralisation sont renforcées <i>Situation de référence</i> ✓ Les structures en charge de la décentralisation sont sous-équipées et ne disposent pas de suffisamment de ressources humaines qualifiées ✓ Le transfert des	9.1.1 Réorganisation et renforcement des capacités du MATDS	9.1.1.1 Audits de la DGCT et STP CONAD	x					40 000	TRAC 1	La DGCT et le STP-CONAD sont réorganisés et les profils de compétences identifiés La DGCT et le STP-CONAD sont équipés en véhicules (3+2) et en ordinateurs (5+3) Les cadres de la DGCT et du STP CONAD reçoivent deux formations par an	
		9.1.1.2 Équipement de la DGCT et STP CONAD	x	x				120 000	TRAC 1 MATDS		
		9.1.1.3 Formations de la DGCT et STP CONAD – voyages d'études MATDS	x	x	x	x	x	70 000	TRAC 1 MATDS MATDS		
	9.1.2 Appui à l'amélioration par le MATDS du nouveau cadre organisationnel des collectivités territoriales	9.1.2.1 Appui à la conception d'organigrammes-type des collectivités territoriales			x				20 000	TRAC 1 MATDS	Le texte portant organigramme-type des collectivités territoriales est élaboré L'étude sur la redéfinition des échelons administratifs est réalisée Les 4 ARD sont mises en place dans 4 régions Les contrats-types d'assistance sont élaborés
		9.1.2.2 Étude sur la redéfinition des échelons territoriaux			x				20 000	TRAC 1 MATDS	
		9.1.2.3 Appui à la mise en place d'agences régionales de développement dans 4 régions			x	x	x	x	300 000	TRAC 1 MEF/MATDS	
		9.1.2.4 Appui à l'élaboration des contrats-type d'assistance entre les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales			x				30 000	TRAC 1 MATDS	
	9.1.3 Appui à l'élaboration par le MATDS d'outils de planification	9.1.3.1 Appui à la révision des guides de planification en vue d'y intégrer les "thèmes émergents" : changement climatique, VIH-SIDA, genre, droits humains		x	x				40 000	TRAC 1 MEF/MATDS	Les guides de planification sont révisés et intègrent les thèmes émergents 5 documents thématiques sont produits sur les thèmes émergents : genre, DH, changements climatiques, VIH/SIDA,
		9.1.3.2 Appui à la production de documents thématiques			x	x	x	x	80 000	TRAC 1	

<i>compétences aux collectivités territoriales n'est pas entièrement réalisé</i> ✓ Absence de référentiel contribuant à normaliser l'organisation des collectivités territoriales ✓ La fiscalité locale est inadaptée ✓ La planification locale ne prend pas en compte les thèmes émergents ✓ Les interventions des PTF sont insuffisamment coordonnées Indicateur	locale et de communication	d'information-sensibilisation sur "thèmes émergents"											MATDS	sécurité urbaine) Les guides sont édités et vulgarisés Les bases de données sont mises à jour annuellement Les bases de données sont éditées et diffusées annuellement La stratégie de communication est élaborée
		9.1.3.3	Diffusion et vulgarisation des guides		x	x	x	x			100 000	TRAC 1		
		9.1.3.4	Appui à la mise à jour des bases de données BDCT, TBSE, INFOROUTE	x	x						500 000	TRAC 1		
		9.1.3.5	Appui à la diffusion des bases ci-dessus			x	x	x			100 000	TRAC 1		
	9.1.3.6	Appui à l'élaboration d'outils de communication du MATDS	x	x						30 000	TRAC 1			
	9.1.4	Promotion de la concertation au niveau central	9.1.4.1	Appui au fonctionnement du comité mixte Gouvernement / PTF	x	x	x	x	x		60 000	TRAC 1		
			9.1.4.2	Appui au fonctionnement de la CONAD							40 000	MATDS		
9.2 Le cadre juridique et financier de la décentralisation est parachevé	9.2.1	Élaboration – diffusion de textes et réalisations d'études	9.2.1.1	Appui à l'élaboration des textes sur les transferts de compétences	x	x				50 000	TRAC 1	Les textes sur les 7 domaines de compétences non encore transférés sont élaborés L'étude sur la fiscalité locale est réalisée Le CGCT est actualisé 10 000 exemplaires du CGCT actualisé sont édités et diffusés		
			9.2.1.2	Étude sur la réforme de la fiscalité locale		x				40 000	TRAC 1			
			9.2.1.3	Appui à la mise à jour du Code général des collectivités territoriales		x				40 000	TRAC 1			
			9.2.1.4	Appui à la diffusion et vulgarisation aux niveaux central et local du nouveau CGCT et des ses textes d'application			x	x	x		50 000		TRAC 1	
	Total cadre juridique et institutionnel										1 730 000			
Volet 10 : Les capacités des collectivités territoriales à planifier et gérer le développement local sont renforcées"														
EPP 3.3 : "La décentralisation est rendue plus effective, améliorant l'égal accès des populations à des services publics de qualité et le développement des économies locales"														
Résultat 10 : "Les PCD sont formulés en prenant en compte la dimension sécuritaire" 10.1 Les capacités des régions collectivités territoriales sont renforcées en ressources humaines qualifiées	10.1.1	Mise à disposition aux régions de personnel cadre et d'appui équipés	10.1.1.1	Appui-conseil de VNU internationaux et nationaux et de personnel d'appui dans les régions et à l'ARBF	x	x	x	x	x	1 329 000	TRAC 1	- 12 VNU nationaux et 1 VNU international de 2011 à 2012 - Un volontaire national de 2011 à 2012 - 13 volontaires nationaux de 2013 à 2015 - 13 assistantes de 2011 à 2013 - 14 chauffeurs de 2011 à 2015		
													MATDS	
			10.1.1.2	Équipement et entretien matériel	x	x	x	x	x		212 000		TRAC 1	
											MATDS			

<p>10.2 Les plans communaux et régionaux de développement sont élaborés, mis en œuvre et évalués</p> <p><u>Situation de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les communes urbaines n'ont pas toutes élaboré leur plan de développement ✓ Idem en ce qui concerne les régions ✓ Les PCD des communes rurales arrivent à échéance en 2012 ✓ L'exécution des PCD et PRD fait rarement l'objet d'évaluation <p><u>Indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de plans communaux et régionaux mis en œuvre 	<p>10.2.1 Appui à l'élaboration et au suivi-évaluation des PCD et PRD</p>	<p>10.2.1.1 Appui à l'élaboration et au suivi-évaluation de 83 PCD (ruraux et urbains) et 13 PRD</p>			x	x	x	x	1 750 000	<p>TRAC 1</p> <p>MATDS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 71 PCD ruraux sont disponibles - 12 PCD urbains sont disponibles - 13 PRD sont disponibles
<p>10.3 La coordination et concertation des acteurs locaux est plus effective</p> <p><u>Situation de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les cadres de concertation existants ne prennent pas toujours en compte les préoccupations des communes <p><u>Indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 80% des cadres de concertation tiennent régulièrement leurs sessions 	<p>10.3.1 Promotion de la concertation locale et du dialogue</p>	<p>10.3.1.1 Appui à la mise en place et au fonctionnement de cadres de concertation aux niveaux régional et communal</p>	x	x	x	x	x	x	250 000	<p>TRAC 1</p> <p>MATDS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 13 CCR sont fonctionnels - 45 CCP sont fonctionnels - 351 CCC sont fonctionnels <p>Des émissions radios et des AG sont réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des compétences transférées</p> <p>Les documents thématiques sur les thèmes émergents sont produits</p>
<p>10.3.1.2 Appui à l'établissement et au fonctionnement d'espaces d'interpellation "</p>	x	x	x	x	x	x	80 000	<p>TRAC 1</p> <p>MATDS / laboratoire citoyenneté</p>			
<p>10.3.1.3 Appui à la production de documents thématiques pour la concertation entre acteurs locaux</p>	x	x	x	x	x	x	70 000	<p>TRAC 1</p> <p>MATDS</p>			
<p>10.4 La promotion du développement local est réalisée dans deux régions</p> <p><u>Situation de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'expérience pilote menée par ACRIC dans ce domaine, jugée concluante, mérite d'être poursuivie <p><u>Indicateur</u></p>	<p>10.4.1 Appui au développement économique local dans la Boucle du Mouhoun</p>	<p>10.4.1.1 Appui à l'expérimentation de la mise en œuvre d'une approche intégrée de développement économique local dans la Boucle du Mouhoun</p>	x	x	x	x	x	x	130 000	<p>TRAC 1</p> <p>MEF/MATDS</p>	<p>L'expérimentation de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement local est poursuivie dans la Boucle du Mouhoun</p> <p>Les filières porteuses sont identifiées dans deux régions</p>
<p>10.4.1.2 Identification et l'appui à des filières porteuses dans deux régions dont la Boucle du Mouhoun</p>	x	x					120 000	<p>TRAC 1</p> <p>MEF/MATDS</p>			
<p>10.4.1.3 Poursuite de la mise en œuvre du projet ACRIC dans la région de la Boucle du Mouhoun</p>	x	x	x				600 000	<p>TRAC 1</p> <p>MEF/MATDS</p>			

✓ <i>Taux d'autofinancement des projets ans les collectivités territoriales</i>																		
																	Total planification et gestion du développement local	4 541 000

Volet 11 “L’administration publique est plus efficace et plus proche des citoyens”

EPP 3.1 : “Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l’Etat de droit, l’égalité de genre et l’effectivité des droits humains”

Résultat 11 : le plan stratégique décennal de modernisation de l’administration est mis en œuvre” 11.1 La déconcentration est mise en cohérence avec le processus de décentralisation <u>Situation de référence</u> ✓ <i>Le cadre juridique et organisationnel de la décentralisation nécessite d’être modernisé en vue d’accompagner le processus de décentralisation</i> <u>Indicateur</u> ✓ <i>Le cadre général de la décentralisation a été redéfini et harmonisé avec le cadre de décentralisation. Une expérience pilote a permis de tester ce cadre et est jugé généralisable</i>	11.1.1 Amélioration du cadre juridique, institutionnel et budgétaire de la déconcentration	11.1.1.1 Étude diagnostic et formulation d’une stratégie de déconcentration	x							50 000	TRAC 1 MFPTSS/MATD S	L’étude est réalisée et la stratégie validée Amélioration des services sociaux rendus par les STD aux administrés locaux	
		11.1.1.2 Appui à la mise en œuvre de la stratégie de déconcentration au niveau des ministères clés pour l’atteinte des OMD		x	x	x					75 000		TRAC 1 MFPTSS/MATD S
11.2 L’organisation du travail gouvernemental est améliorée <u>Situation de référence</u> ✓ <i>La mise en œuvre de la SCADD nécessite un</i>	11.2.1 Amélioration de la formulation des politiques publiques	11.2.1.1 Étude diagnostic de l’organisation du travail gouvernemental	x							30 000	TRAC 1 MFPTSS TRAC 1		L’étude diagnostic de l’organisation du travail gouvernemental est validée par la primature La circulaire sur l’organisation du travail gouvernemental est adoptée et encadré et normalise le travail des personnels parties prenantes au travail gouvernemental 2 séminaires annuels réalisés Étude et cahier des charges de l’Intranet gouvernemental validés
		11.2.1.2 Appui à la rédaction d’une circulaire sur le travail gouvernemental fixant la méthodologie de préparation et de formalisation juridique des politiques publiques		x							15 000		
		11.2.1.3 Formation des hauts fonctionnaires parties prenantes au travail gouvernemental		x	x	x	x				50 000	TRAC 1 MFPTSS / 1M	
		11.2.1.4 Étude de faisabilité et cahier des charges de la mise en place finale de l’Intranet gouvernemental		x							20 000	TRAC 1 MFPTSS / 1M	

<p>renforcement dans le court terme des capacités des superstructures gouvernemental à formuler des politiques publiques satisfaisant aux impératifs de bonne gouvernance</p> <p>Indicateur</p> <p>✓ Le travail gouvernemental est mieux formalisé et bénéficie d'outils intranet facilitant l'accès à l'information utile</p>		11.2.1.5	Expérience pilote d'intranet dans les ministères concernés par la bonne gouvernance. intégration dans l'intranet des bases de données utiles au travail gouvernemental, dont les bases créées avec le concours du présent programme. Formations des usagers de l'intranet			x	x	x	100 000	TRAC 1	<p>Intranet fonctionnel et incorporant l'ensemble des bases de données concourant au travail gouvernemental</p> <p>Agents formés à l'usage de l'intranet</p> <p>Le guide méthodologique est disponible</p> <p>Manuel de procédures validé et disponible dans 10 ministères</p>								
		11.2.1.6	Guide méthodologique d'évaluation des politiques publiques		x				15 000	TRAC 1									
		11.2.1.7	Élaboration de manuels de procédures spécifiques à 10 administrations	x	x				100 000	TRAC 1									
<p>11.3 L'accessibilité à l'administration publique est promue</p> <p>Situation de référence</p> <p>✓ L'accès des populations aux services administratifs est malaisé</p> <p>Indicateur</p> <p>✓ Les informations nécessaires aux principales démarches administratives sont disponibles sur Internet</p>	11.3.1	11.3.1	Appui à la conception d'outils facilitant les démarches administratives des populations	11.3.1.1		x	x		50 000	TRAC 1	<p>Le guide est disponible et disséminé</p>								
										MFPTSS									
										MFPTSS									
										MFPTSS									
<p>11.4 Les capacités de gestion et suivi du PSDMA et de la PNBG sont renforcées</p> <p>Situation de référence</p> <p>✓ Les secrétariats permanents du PSDMA et du PNBG ne disposent pas des moyens leur permettant d'assurer le suivi et rapportage de ces programmes</p> <p>Indicateur</p> <p>✓ Les SP PSDMA et du PNBG sont fonctionnels</p>	11.4.1	11.4.1	Renforcement des capacités des structures en charge du PSDMA et PNBG	11.4.1.1	x	x	x	x	80 000	TRAC 1	<p>Les 2 structures sont équipées et fonctionnelles</p> <p>Le PNBG et le PSDMA sont connus des acteurs de la gouvernance</p>								
										MFPTSS									
										11.4.1.2		Appui à la diffusion et vulgarisation du PNBG et du PSDMA	x	x	x			40 000	TRAC 1
										MFPTSS									
Total gouvernance administrative										625 000									
Total sous-composante gouvernance locale et administrative										6 896 000									

SOUS-COMPOSANTE 3 : "GOUVERNANCE ECONOMIQUE"

Effet UNDAF 3 : "La gouvernance politique, administrative et économique est rendue plus efficace et plus respectueuse des droits humains et de l'égalité genre"
 Produit UNDAF 3.1 : " les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l'État de droit, l'effectivité des droits humains et l'égalité genre"
 Produit UNDAF 3.2 : " La participation au processus de développement et de contrôle de l'action publique par les communautés, les OSC, les femmes et les jeunes sont renforcées"
 Ligne de service du plan stratégique 2008-2011 : "Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD" - "Gouvernance démocratique"

Volet 12 : 'le cadre national de planification est opérationnel'

EPP 1.1 "Les structures nationales sont mieux outillées pour formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes sectoriels en cohérence avec la SCADD et les OMD y compris les défis démographiques"

EPP 1.6 "Les capacités du système statistique national en matière de collecte, de traitement, d'analyse de diffusion des données désagrégées sont renforcées"

Résultat	Produit	Activités	Calendrier					Budget (USD)	Source de financement Partenaire national	Indicateurs de résultats
			2011	2012	2013	2014	2015			
Résultat 12 : "Les capacités de acteurs nationaux sont renforcées en planification et en programmation budgétaire" 12.1 Le cadre national de planification se réfère à une vision de long terme Indicateur :	12.1.1 Opérationnalisation de Burkina 2025 et renforcement des capacités de prospective	12.1.1.1 Etudes préalables de mise en cohérence des documents existants de prospective régionale (SRAT, Monographies régionales, etc.)	x					12 000	TRAC 1 DGEF	Le rapport de qualité d'étude de cohérence est disponible en 2011 Une étude prospective régionale est réalisée en 2012, une autre en 2013 et enfin une dernière en 2014 ; Une étude prospective sur l'énergie est réalisée en 2012 Les acteurs du développement se sont appropriés la Vision de "Burkina 2025" Au moins 24 Cellules de veille prospective sectorielles (VPS) et 13 Cellules de veille prospective régionales (CVPR) sont fonctionnelles à partir de 2012 Formation des membres des CSVP aux
		12.1.1.2 Réalisation de 3 études de prospective régionale et d'1 étude prospective thématique (mines)		x	x	x		240 000	TRAC 1 MCM-CAP	
		12.1.1.3 Communication sociale autour de l'ENP « Burkina 2025 »	x	x	x	x	x	20 000	TRAC 1 MCM-CAP TRAC 1 MCM-CAP	
		12.1.1.4 Renforcement du cadre institutionnel national en analyse prospective	x					30 000	TRAC 1 MCM-CAP	
		12.1.1.4 Renforcement des capacités nationales en analyse prospective	x	x	x	x	x	200 000	TRAC 1 MCM-CAP	
		12.1.1.5 Préparation du document stratégique pluriannuel 2016-2020			x		x	160 000	TRAC 1	

<p><i>La gestion du développement est faite en ayant une posture d'anticipation aussi bien au niveau régional que sectoriel par l'utilisation des outils de la prospective</i></p>		(SCADD 2)								DGEP/ ST-SCADD	concepts, outils et démarche de la prospective stratégique ; Formation des membres des CRVP aux concepts, outils et démarche de la prospective territoriale ; Formations in situ au profit de 200 cadres des ministères et des régions ; Equipement pédagogique La SCADD 2016-2020 est disponible en 2015	
	12.1.2	Suivi et promotion des OMD	12.1.2.1	Elaboration des Cadres d'accélération des OMD et des Rapports de suivi	x	x	x	x	x	90 000	TRAC 1 DGEP	Les cadres d'accélération des OMD sont révisés en 2012 et le rapport de suivi des OMD est produit annuellement
	12.1.3	Suivi du développement	12.1.3.1	Elaboration des rapports nationaux sur le Développement humain	x		x			180 000	TRAC 1 DGEP	Le RNDH est périodiquement produit en 2011 et en 2013
			12.1.3.2	Fonds d'étude sur le développement	x	x	x	x	x	100 000	TRAC 1 DGEP	Au moins une étude porteuse sur un projet de développement est réalisée chaque année
<p>12.2 La SCADD est pilotée et suivie</p> <p><u>Indicateur :</u> <i>Le dispositif de suivi de la SCADD est efficace et permet l'atteinte des objectifs fixés grâce à des résultats bien définis et suivis avec rigueur</i></p>	12.2.1	Mise en place des indicateurs de suivi de la SCADD	12.2.1.1	Définition et validation des indicateurs de la SCADD	x				50 000	TRAC 1 INSD INSD	Les indicateurs de suivi de la SCADD sont disponibles et validés en 2011	
	12.2.2	Appui au dispositif institutionnel de pilotage de la SCADD au sein du MEF	12.2.2.1	Appui au Secrétariat technique national et appui technique en suivi évaluation	x	x	x	x	x	300 000	TRAC 1 ST-SCADD	La SCADD bénéficie dans sa mise en œuvre, d'une assistance technique en suivi-évaluation
			12.2.2.2	Opérationnalisation du plan de renforcement des Capacités du MEF	x	x	x	x	x	200 000	TRAC 1 SP-PPF	Les cadres du MEF bénéficient annuellement de formations dans le cadre du plan intégré de renforcement des capacités
			12.2.2.3	Appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle du MEF (POSMEF) Appui à l'élaboration du plan stratégique institutionnel et à la mise en place d'outils et de méthodes d'organisation	x	x	x	x	x	250 000	TRAC 1	Le PSI du MEF est disponible et mis en œuvre ; Les outils d'organisation rendent les activités du MEF plus performants et plus efficaces
	12.2.3	Appuis aux cadres de dialogue	12.2.3.1	Appui aux cadres régionaux de concertation et aux cadres de dialogue sectoriels	x	x	x	x	x	300 000	TRAC 1 ST-SCADD MEF	Les sessions de concertations sectorielles semestrielles se tiennent régulièrement et les rapports sont produits et les concertations semestrielles se tiennent au niveau régional et les rapports sont produits
<p>12.3 La SCADD est opérationnalisée par les niveaux sectoriel et régional</p> <p><u>Indicateur :</u> <i>La mise en œuvre de la SCADD est faite de manière participative (Régions et Sectoriels s'approprient sa conduite) et la gestion responsable des acteurs à travers des politiques traduites en budgets-programmes porte</i></p>	12.3.1	Renforcement des capacités des DEP et DREP : plan de formation, recherche de partenariats	12.3.1.1	Analyse des besoins en renforcement des capacités et appui en recherche de partenariat pour la mise en œuvre du plan de formation	x	x	x	x	x	710 000	TRAC 1 DGEP DGEP	Le plan de formation et d'équipement est disponible en 2011 et actualisé en 2012 ; Les DEP et les DREP sont formés annuellement à partir de 2012
			12.3.1.2	Fonds d'équipement		x	x	x	x	200 000	TRAC 1 DGEP	Les DEP et les DREP sont équipés à partir de 2012
	12.3.2	Appui aux politiques sectorielles	12.3.2.1	Mise à jour du guide d'élaboration des politiques sectorielles et finalisation de ses annexes	x					80 000	TRAC 1 DGEP	Le guide actualisé sur la base des annexes finalisées en disponible en 2012
			12.3.2.2	Définition des secteurs socio-économiques	x					26 000	TRAC 1 DGEP	Le redécoupage des secteurs socio-économiques utilisés au Burkina Faso est réalisé en 2011 et permet une meilleure élaboration des politiques sectorielles
			12.3.2.3	Elaboration et/ou relecture des politiques sectorielles	x	x	x			100 000	TRAC 1 DGEP	Les politiques sectorielles élaborées avant la parution du guide sont relues et conformes au guide et de nouvelles politiques sectorielles sont élaborées au
			12.3.2.4	Mise en place d'une base de données sur les politiques sectorielles	x	x			77 000	TRAC 1 DGEP		

les fruits de la croissance												plus tard avant fin 2013 La base de données sur les politiques sectorielles est opérationnelle en 2012
	12.3.3 Mise en place des budgets programmes	12.3.3.1 Transposition des directives et découpage en programmes des budgets sectoriels	x							65 000	TRAC 1 DGTCP	Les directives UEMOA i) une loi LOLF, ii) décret sur le TOFE, iii) décret sur le règlement général de la comptabilité publique, iv) décret sur la nomenclature du budget de l'Etat, v) décret sur le code de transparence, vi) arrêté sur le plan comptable de l'Etat, sont transposées au Burkina Faso en 2011 ; Les budgets programmes sectoriels sont disponibles en 2012 Des Cellules Budgets-programmes de ministères spécifiques sont implantées et fonctionnelles Des Cellules Budgets-programmes de ministères spécifiques sont implantées et fonctionnelles
		12.3.3.2 Appui au fonctionnement des Cellules Budget-Programme dans certains ministères sectoriels	x	x						30 000	TRAC 1 SP-CIBPE	
		12.3.3.3 Mise en place des cadres de performance dans certains ministères sectoriels	x	x	x	x	x			30 000	TRAC 1 SP-CIBPE	
12.4 Un dialogue renforcé entre acteurs sur les modalités de planification et la mise en œuvre de la stratégie de développement Indicateur : La voie du dialogue productif est privilégiée et renforcée par la mise à niveau des parlementaires et des OSC sur les nouveaux outils de planification et par la consultation des PTF sur les politiques de développement	12.4.1 Promotion du dialogue entre les acteurs du développement	12.4.1.1 Formation des parlementaires et OSC aux nouveaux outils de planification et de budgétisation	x	x	x	x	x		100 000	TRAC 1 Parlement	Les parlementaires et les OSC sont formés annuellement Le CPI est appuyé pour la mobilisation des IDE et les cadres de l'administration sont formés en techniques de négociation sur les contrats miniers Le Secrétariat de la Troïka est appuyé en 2011 et 2012 La maison de l'entreprise est appuyée pour gérer le système « eRegulations»	
		12.4.1.2 Appuis au secteur privé (CPI, négociation des contrats miniers, marchés inclusifs, etc.)	x	x	x	x	x		240 000	TRAC 1		
		12.4.1.3 Appui à la facilitation des affaires à travers la mise en place d'un système de gouvernance électronique (eRégulations)	x	x					624 000	CNUCED et PNUD (pour le PNUD le financement est à rechercher)		
		12.4.1.4 Appui à la Troïka et à la préparation, l'organisation et la tenue de la Table ronde sur la SCADD	x	x					400 000	TRAC 1 TROIKA MEF		
Total Cadre national de planification										4 814 000		
Volet 13 : "La gestion de l'aide est plus efficace"												
EPP 3.5 : "Les capacités des structures nationales sont renforcées en vue d'assurer une mobilisation et une gestion efficiente de l'aide au développement"												
Résultat 13 : "Les capacités nationales de gestion et d'absorption de l'aide sont renforcées"	13.1.1 Les autorités burkinabè participent au dialogue sur l'efficacité de l'aide	13.1.1.1 Participation aux fora sur l'efficacité de l'aide	x						38 000	TRAC 1 DGCOOP	La participation du Burkina Faso aux Fora sur l'efficacité de l'aide est effective Les capacités du MEF sont renforcées en techniques de négociation et en pilotage de l'appui budgétaire Le PANEA est suivi et révisé en 2012 La gestion de la PGA est assurée annuellement Le format du RCD est révisité en 2011 et 2012 pour tenir compte des nouvelles	
		13.1.1.2 Renforcement de capacités du MEF (technique de négociation et pilotage des appuis budgétaires)							100 000	TRAC 1 SP-PPF et DG-Coop		
13.1 Le MEF pilote le processus de mobilisation et de	13.1.2 Le PANEA est opérationnel	13.1.2.1 Suivi de la mise en œuvre du PANEA et sa révision		x	x	x	x		156 000	TRAC 1 DGCOOP		
		13.1.3 La prévisibilité de	13.1.3.1 Appui à la Plateforme de gestion de l'aide	x	x	x	x	x	100 000	TRAC 1		

gestion de l'aide	l'aide est améliorée									DGCOOP	modalités de l'aide et de la SCADD	
Indicateur : <i>Le volume d'aide est amélioré grâce au renforcement de capacités nationales en techniques et en préparation des négociations et l'aide est plus porteuse d'impact pour les populations bénéficiaires</i>	13.1.4 Le suivi de l'aide est assuré	13.1.4.1 Actualisation du format, production et diffusion du RCD	x	x						90 000	TRAC 1	
13.2 Les projets sont mieux suivis Indicateur : <i>Le système de suivi et d'évaluation des projets et programmes est renforcé, permettant une exécution optimale des projets et l'atteinte des résultats indexés sur les priorités de développement</i>	13.2.1 Les projets sont suivis et évalués	13.2.1.1 Amélioration du système de suivi des projets (Mission de suivi, réseautage des DEP et DREP à la DEPSI via une base de données intégrée)	x	x	x	x	x			140 000	TRAC 1	Les DEP et les DREP sont effectivement reliés à la base de données de la DEPSI, les informations sont disponibles à temps et les rapports annuels de suivi des projets paraissent régulièrement Le suivi des projets couvre effectivement la quasi-totalité des projets et les accords de financement sont mieux suivis Annuellement, les personnels des projets sont formés ou recyclés aux procédures nationales
		13.2.1.2 Mise en place d'un système national de suivi des accords de financement	x	x						40 000	TRAC 1	
		13.2.1.3 Accroissement de la visibilité de l'action des ONG								25 000	TRAC 1	
	13.2.2 Utilisation des procédures nationales	13.2.2.1 Formation des équipes de projet aux procédures nationales, Déclaration de Paris, OMD, etc.)	x	x	x	x	x			100 000	TRAC 1	
											DGCOOP	
Total Aide									789 000			
Total sous-composante gouvernance économique									5 439 000			
Total activités programme gouvernance									18 734 000			

UNITÉS DE GESTION DU PROGRAMME		
Comité de pilotage	Frais de réunion	50 000
	Total	50 000
Unité gouvernance politique	1 Coordonnateur national, expert en questions institutionnelles et politiques	125 000
	1 expert national en droits humains et genre	100 000
	1 expert national en sécurité urbaine	100 000
	1 expert national en suivi évaluation du programme	100 000
	1 Chargé d'administration et finances	50 000
	1 Assistant de programme	30 000
	1 Chauffeur	20 000
	Évaluation	40 000
	Équipement	100 000
	Fonctionnement	200 000
	Total	865 000
Unité gouvernance locale et administrative	1 Coordonnateur national, expert en décentralisation	125 000
	3 experts nationaux en planification locale	300 000
	1 expert national en suivi évaluation du programme	100 000
	1 Chargé d'administration et finances	50 000
	1 Assistant de programme	30 000
	2 Chauffeurs	40 000
	Audit et évaluation	40 000
	Équipement	100 000
	Fonctionnement	300 000
	Total	1 085 000
Unité gouvernance économique	1 Coordonnateur national, expert en planification du développement	125 000
	1 expert national en gestion des aides	100 000
	1 expert national en suivi évaluation du programme	100 000
	1 Chargé d'administration et finances	50 000
	1 Assistant de programme	30 000
	2 Chauffeurs	20 000
	Audit et évaluation	80 000
	Équipement	100 000
	Fonctionnement	200 000
Total	805 000	
Unité Parlement	1 Chargé d'administration et finances	50 000
	Fonctionnement	100 000
	Total	150 000
	Total unités de gestion	2 955 000
	Total programme	21 689 029
		Dont 17 171 600 TRAC

IV - PLAN DE DÉCAISSEMENTS 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Parlement	240,000	228,000	171,000	114,000	57,000
Corruption	175,000	406,000	304,500	203,000	101,500
Société civile	50,000	140,000	105,000	70,000	35,000
MAEP	195,000	76,000	57,000	38,000	19,000
CENI	160,000	96,000	72,000	48,000	24,000
Droits humains	250,000	480,000	360,000	240,000	120,000
Genre	125,000	194,000	145,500	97,000	48,500
Sécurité urbaine	135,000	108,000	81,000	54,000	27,000
Cadre institutionnel décentralisation	460,000	560,000	420,000	280,000	140,000
Planification du développement local	600,000	1,920,000	1,440,000	960,000	480,000
Réforme administrative	120,000	212,000	159,000	106,000	53,000
Cadre national de planification	1,034,000	1,098,400	823,800	549,200	274,600
Efficacité de l'aide	146,000	196,000	147,000	98,000	49,000
UGP	300,000	587,000	587,000	587,000	587,000
Total	3,990,000	6,300,000	4,870,000	3,440,000	2,015,000

V - ARRANGEMENTS DE GESTION

V.1 Modalité de mise en œuvre

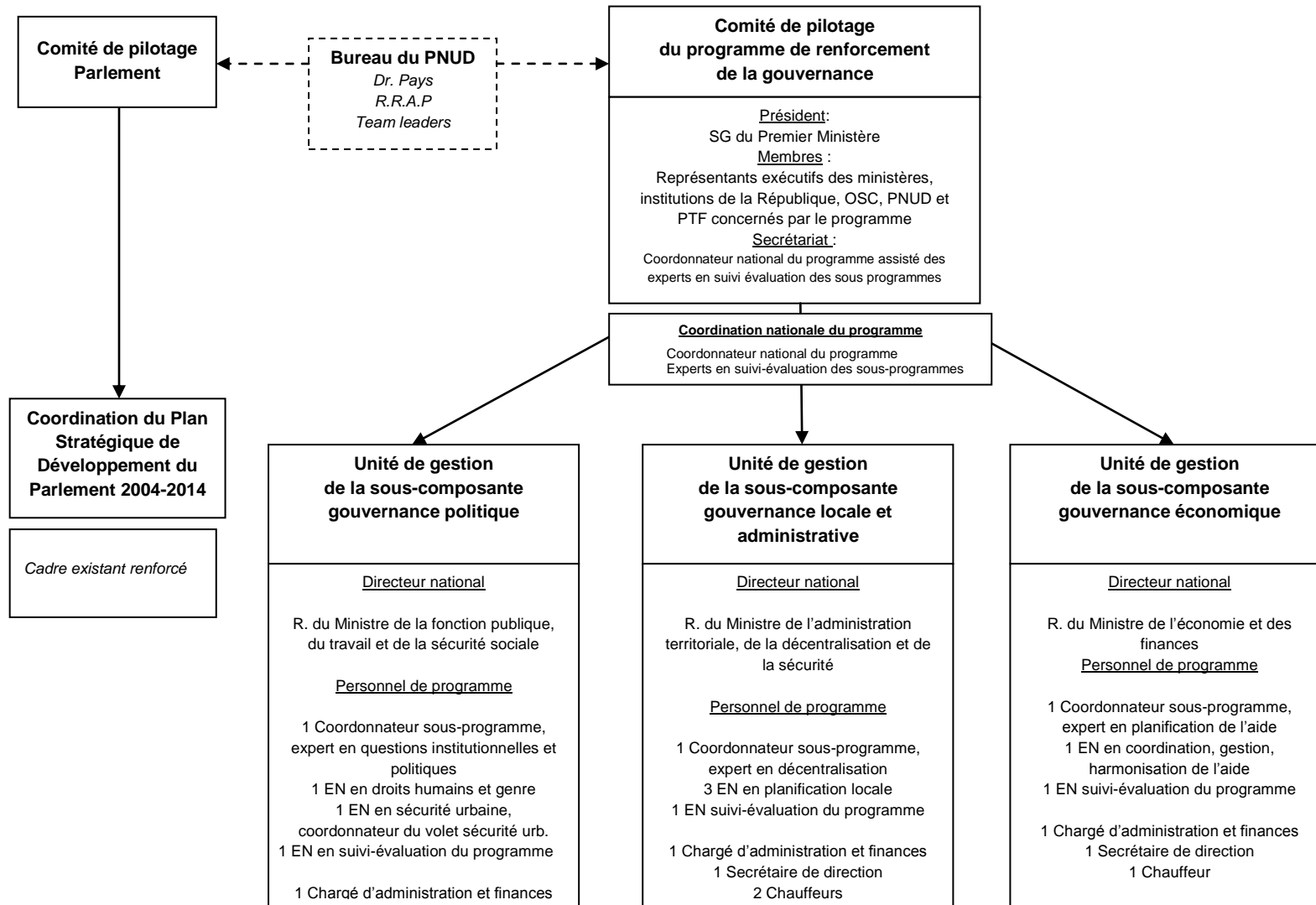
91. La modalité de mise en œuvre de la composante du programme sera l'exécution nationale (y compris le volet appui au Parlement), sauf pour le volet, "cadre unitaire de concertation de la société civile", qui sera réalisé directement par le PNUD. Le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité et le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, est responsable de la gestion du programme et sera placé sous la tutelle du Premier ministre. En outre, il est envisagé la participation du PNUD aux systèmes de paniers communs existants (DH) ou qui seraient mis en place (CSMOD, genre) suivant le cadre réglementaire du PNUD régissant cette participation. Cette participation sera particulièrement fondée sur les avantages comparatifs de l'organisation (renforcement des capacités, facilitation du dialogue sur les politiques) et non sur le volume de sa contribution financière.

V.2 Dispositif de pilotage et de gestion du programme

92. Le dispositif de pilotage et de gestion de la composante du programme est le suivant : **un comité de pilotage du programme de renforcement de la gouvernance** présidé par le Secrétaire général du Premier ministre et composé des représentants des ministères et institutions républicaines, des OSC, du PNUD et autres partenaires concernés par le Programme. Le coordonnateur national appuyé des coordonnateurs des sous-composantes gouvernance politique et gouvernance administrative et locale, assurera le secrétariat du comité de pilotage. Le comité de pilotage a pour fonctions de (i) donner les orientations stratégiques et superviser la mise en œuvre du programme, (ii) assurer la coordination interministérielle et inter-institutions ; (iii) valider les plans d'action et rapports annuels d'activités, les budgets annuels, les rapports d'activités et les rapports financiers du programme, (iv) valider les avant-projets de documents à caractère stratégique (état d'avancement des réformes en matière de gouvernance, rapports MAEP-SCADD) ou législatif produits dans le cadre du programme, (v) s'assurer que les ressources du programme sont gérées selon les normes requises et pour la réalisation des résultats prévus. Il se réunit deux fois au moins dans l'année pour valider les plans de travail et les budgets annuels et une deuxième fois pour examiner les rapports de progrès réalisés. **La coordination nationale du programme** sera assurée par un coordonnateur national du programme qui sera à la fois le coordonnateur de la sous-composante gouvernance économique. Assisté des experts en suivi-évaluation des trois sous-composantes, il veillera à la synergie des actions des différents sous-programmes. S'agissant du volet relatif à l'appui au Parlement, les structures actuelles de gestion à savoir (i) le Comité de Pilotage et la Coordination du Plan Stratégique de Développement du Parlement 2004-2014, seront maintenues et renforcées.

93. Ainsi donc, en plus de la Coordination du Plan Stratégique de Développement du Parlement 2004-2014, qui existe déjà, seront mises en place 3 **unités de gestion** pour assurer la gestion des sous-composantes. Chaque sous-composante/section sera dirigée par un directeur national appuyé par un coordonnateur de sous-composante assisté de personnels d'appui et d'experts nationaux. Chaque directeur national s'assurera de la mise en place de la contribution du Gouvernement et veillera au bon fonctionnement des activités de la sous-composante. Il veillera en outre dans le cadre de **comité technique** à mettre en place la préparation technique de la documentation (inter alia, plans de travail, budgets et rapports d'avancement) à soumettre au comité de pilotage. Le coordonnateur de la sous-composante gouvernance économique assurera également la fonction de coordonnateur national du programme et sera à cet effet chargé de coordonner et harmoniser les activités des deux autres coordonnateurs de sous-composantes. Chaque sous-composante passera des contrats avec des consultants pour des appuis ponctuels. Chaque unité de gestion d'une sous-composante ouvrira un compte auprès du Trésor Public ou de la BCEAO qui sera alimenté par des avances de fonds accordées par le PNUD ; en cas de besoin la sous-composante peut demander des paiements directs pour ses fournisseurs et/ou prestataires de services. Le Gouvernement mettra à la disposition de chaque sous-composante un local fonctionnel, prendra en charge ses besoins en eau et électricité et prendra les dispositions financières pour compenser le retrait progressif du PNUD dans le financement du programme. L'organigramme du programme et des unités de gestion des sous-composantes figure page suivante.

ORGANIGRAMME DU PROGRAMME



Légende:
R. = représentant
EN = expert national

VI - CONTEXTE JURIDIQUE ET MODALITES DE PARTENARIAT

94. Ce document et le Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) signé par le Gouvernement et le PNUD le 4 mai 2011 constituent l'instrument visé à l'Article premier du Paragraphe 2 de l'Accord -type d'assistance de base conclu le 19 juillet 1976, entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Aux fins de l'accord de base, le Partenaire de mise en œuvre dans le pays hôte sera le Premier Ministre. Tenant compte de ce qui précède, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD gérés par le partenaire de mise en œuvre relève du partenaire de mise en œuvre.

95. Le partenaire de mise en œuvre devra :

- mettre en place un plan approprié de sécurité ;
- mettre à jour ledit plan en prenant en compte la situation sécuritaire du pays ;
- assumer tous les risques liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

96. Le PNUD se réserve le droit de vérifier la mise en place du plan de sécurité et de suggérer des modifications si nécessaire. Une défaillance dans la mise en œuvre et la mise à jour du plan approprié de sécurité tel que requis sera considérée comme une rupture du présent accord. Le partenaire de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun financement reçu du PNUD dans le cadre du projet n'est alloué à une personne ou une entité associée au terrorisme et qu'aucun bénéficiaire des financements du PNUD n'apparaît sur la liste du Comité du Conseil de Sécurité établie conformément à la Résolution 1267 (1999).

97. Cette liste est accessible par le lien <http://un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng/htm>. Cet engagement doit être inclus dans tous les sous-contrats ou sous-engagements entrant dans le cadre de ce document de programme. Les équipements et fournitures nécessaires au fonctionnement du programme bénéficieront de l'exonération des droits, taxes et impôts en vigueur au Burkina Faso. Le programme bénéficiera également de l'enlèvement immédiat sous douane de tous les équipements et fournitures importés au titre du projet. La régularisation douanière devra être effectuée dans un délai de trois (3) mois.

98. Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objections à l'égard des changements proposés :

1. les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
2. les révisions n'ayant pas d'incidences notables sur les objectifs, les produits et les activités du projet, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des augmentations de coûts dues à l'inflation ;
3. les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet le rééchelonnement de la fourniture d'apports déjà prévus, l'accroissement dû à l'inflation des coûts des services d'experts ou d'autres charges et la prise en considération du traitement préférentiel accordé à l'Agence d'exécution pour le remboursement de ses dépenses.

VII - RISQUES

Risques généraux

99. Les risques généraux inhérents à la mise en œuvre du programme Gouvernance sont fortement liés à ceux des politiques générales ou sectorielles auxquels il est ancré. Les risques généraux sont ceux liés à l'ensemble du Programme gouvernance dans toutes ses composantes (politique, locale et administrative, économique), parmi lesquels : (i) le risque de non complémentarité suffisante des sous programmes, induisant de fait une incohérence dans les activités ; (ii) une coordination d'ensemble insuffisante avec comme conséquence la non atteinte des résultats ; (iii) le risque lié à l'engagement ou au manque de volonté des acteurs dans la mise en œuvre des activités ; (iv) une faible mobilisation de ressources complémentaires pour accompagner le Gouvernement dans la réalisation de ses priorités, en sus de la contribution du PNUD ; (v) des difficultés liées à l'opérationnalisation du dispositif de pilotage, compte tenu de la complexité du programme, (vi) le risque de ralentissement dans la mise en œuvre des politiques du fait de l'entrée du pays dans le cycle des élections législatives et municipales de 2012 et, enfin, (vii) le risque d'instabilité des ministères de rattachement du programme, postérieurement aux élections législatives.

Risques sectoriels

100. Le tableau suivant analyse les risques par composante du programme :

Volet	Description	Date	Type	Impact & Probabilité	Mesures de gestion du risque	Responsable	Identifié par:	Mise à jour /date	Statut
1	Insuffisante disponibilité des parlementaires de l'actuelle législature du fait de l'entrée du pays en campagne électorale	2011 - 2012	Organisationnel	L'entrée en campagne des parlementaires dans la fin de la seconde moitié de l'année 2011 ne permet pas aux députés d'être disponibles pour participer aux activités du projet Probabilité : élevée Impact : significatif	Planning approprié des activités de projet prenant en considération le calendrier des députés	Parlement	Formulation de projet	30-03-2011	
	Retards dans la mise en place des nouvelles commissions parlementaires issues des élections de 2012	2 ^{ème} semestre 2012	Politique	Absence de contrepartie nationale (COMFIB, CODE, CAES, Caucus, BURKINDI) du programme pendant le deuxième semestre 2012 Probabilité : modérée Impact : significatif	Focus du programme, durant le 2 nd semestre 2012 sur la réalisation des activités ne nécessitant pas la participation physique des membres des commissions homologues (i.e. outils tels que base de données et vadémécums)	Parlement	Formulation de projet	30-03-2011	
	Blocage parlementaire post électoral	2 ^{ème} semestre 2012	Politique	Idem	Idem	Parlement	Formulation de projet	30-03-2011	
2	Effectivité de la volonté politique dans l'application de la politique nationale de lutte contre la corruption	2012-2015	Politique Organisationnel	Retards dans la formulation et la mise en œuvre des plans d'actions de la politique nationale de lutte contre la corruption Probabilité : modérée Impact : significatif	Plaidoyers du programme envers l'ASCE	ASCE	Formulation de projet	30-03-2011	
	Insuffisante prise en charge judiciaire des délits financiers	2012-2015	Politique Organisationnel	Insuffisantes suites judiciaires données aux affaires identifiées par les organes anti corruption, d'où ineffectivité des réformes Probabilité : élevée Impact : significatif	Appui à l'implantation de la 4 ^{ème} chambre de jugement des fautes de gestion / Renforcement des capacités des pools financiers de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	MdJ	Formulation de projet	30-03-2011	
	Insuffisance du budget dévolu aux organes de lutte contre la corruption	2011-2015	Financier	Les organes de lutte contre la corruption ne disposent pas des moyens pour fonctionner effectivement Probabilité : élevée Impact : significatif	Analyse des dotations budgétaires annuelles des lois de finances aux organes LCC Plaidoyers du programme en faveur d'une dotation appropriée sur fonds de contrepartie	MEF	Formulation de projet	30-03-2011	

	Retards dans la mise en conformité du cadre juridique de lutte contre la corruption	2011-2012	Réglementaire	Le cadre normatif de lutte contre la corruption reste lacunaire, ne permettant pas ainsi un traitement juridictionnel approprié Probabilité : modérée Impact : significatif	Evaluation annuelle par les experts suivi évaluation des progrès législatifs Plaidoyer auprès du MdJ Assistance technique renforcée auprès de la commission nationale de codification	MdJ	Formulation de projet	30-03-2011	
3	Absence de volonté des OSC de renouer le dialogue sur la mise en place du cadre unitaire de concertation de la société civile	2011	Stratégique	Retard dans la mise en place du cadre unitaire Probabilité : élevée Impact : significatif	Rencontres du facilitateur avec toutes les parties prenantes – élaboration consensuelle d'une stratégie de mise en place effective d'un cadre unitaire	PNUD	Formulation de projet	30-03-2011	
	Absence de consensus lors du forum des OSC établissant le cadre unitaire	2011 -2012	Stratégique	Retard dans la mise en place du cadre unitaire Probabilité : élevée Impact : significatif	Idem	PNUD	Formulation de projet	30-03-2011	
	Insuffisante légitimité du futur cadre de concertation	2012	Stratégique	L'insuffisante représentativité des instances élues conduit à une contestation de la légitimité et blocage du fonctionnement du forum Probabilité : élevée Impact : significatif	Plaidoyer et facilitation du programme en faveur de la transparence du processus de désignation des instances dirigeantes du programme.	PNUD	Formulation de projet	30-03-2011	
	Mauvaise gouvernance du forum	2012 -2015	Opérationnel	L'insuffisante transparence dans la gestion conduit à sa remise en cause Probabilité : élevée Impact : significatif	Participation du programme aux AG ordinaires et extraordinaires Assistance technique et formations des instances du forum en gouvernance associative	PNUD	Formulation de projet	30-03-2011	
4	Insuffisance de l'allocation budgétaire allouée au SP/MAEP	2011	Financier	Le SP/MAEP ne dispose pas de moyens humains additionnels nécessaires à l'exercice de ses activités Probabilité : élevée Impact : significatif	Analyse des dotations budgétaires annuelles des lois de finances au SP/MAEP Plaidoyers du programme en faveur d'une dotation appropriée sur fonds de contrepartie	SP/MAEP	Formulation de projet	30-03-2011	
	Insuffisante collaboration des institutions publiques dans le rapportage des activités liées à la mise en œuvre des recommandations MAEP	2011-2015	Organisationnel Communicationnel	Le SP/ MAE ne dispose pas en temps voulu de l'information utile à son rapportage Probabilité : modérée Impact : significatif	Appui à l'organisation du processus de collecte de données centrales et locales sur la réalisation des recommandations MAEP, avec la participation des experts en suivi évaluation des sous-programmes	SP/MAEP	Formulation de projet	30-03-2011	
5	Retard dans la désignation des membres de la nouvelle CENI	2011	Politique	La nouvelle CENI n'est pas fonctionnelle	Plaidoyers du programme auprès des acteurs concernés en faveur d'une désignation rapide	CENI	Formulation de projet	30-03-2011	
	Faible délai entre la désignation des nouveaux membres de la CENI et le lancement des activités préparatoires du cycle 2012. Insuffisante familiarité des nouveaux membres avec les mécanismes électoraux	2011	Organisationnel	Retards ou confusions dans le lancement des activités préparatoires du cycle électoral, risquant d'entacher tout le processus	Identification des besoins en renforcement des capacités des commissaires et personnels la nouvelle CENI et programme de renforcement des capacités. Renforcement des capacités de planification du cycle électoral 2012	CENI	Formulation de projet	30-03-2011	

6	Retards dans la désignation des membres de la CNDH	2011	Politique	La CNDH n'est pas fonctionnelle Probabilité : modérée Impact : significatif	Plaidoyers du programme auprès des acteurs concernés en faveur d'une désignation rapide	CNDH	Formulation de projet	30-03-2011	
	Insuffisance et/ou retards dans l'allocation du budget de la CNDH, entraînant son ineffectivité	2012-2015	Financier	La CNDH ne dispose pas de moyens nécessaires à l'exercice de ses activités Probabilité : modérée Impact : significatif	Plaidoyers du programme en faveur d'une dotation appropriée sur fonds de contrepartie	CNDH	Formulation de projet	30-03-2011	
	Insuffisante délimitation des compétences entre le MPDH et la CNDH brouillant la visibilité du dispositif national de promotion des DH	2012	Stratégique Organisationnel	Incertitude sur les compétences respectives des 2 institutions ; risques de double emplois et de dilution des responsabilités Probabilité : modérée Impact : significatif	Assistance technique initiale dans la délimitation des compétences et plans d'actions	MPDH CNDH	Formulation de projet	30-03-2011	
	Non fonctionnalité du dispositif intersectoriel de rapportage de l'EPU	2012	Communicationnel	L'insuffisante coordination des institutions publiques et de la société civile dans le rapportage EPU conduit à un retard ou à des insuffisances du rapportage Probabilité : modérée Impact : significatif	Appui à l'organisation du processus de collecte de données centrales et locales sur la réalisation des recommandations MAEP	MPDH	Formulation de projet	30-03-2011	
7	Fonctionnement limité du SP CONAP Genre						Formulation de projet	30-03-2011	
	Faible ou non allocation de ressources au MPF						Formulation de projet	30-03-2011	
	Inexistence de dialogue entre MPF et OSC genre						Formulation de projet	30-03-2011	
	Absence d'audit genre des structures comme base de l'institutionnalisation du Genre						Formulation de projet	30-03-2011	

8	Manque d'appropriation de la démarche inclusive de la prévention de la criminalité par les autorités locales et nationales	2012	Stratégique	Démarche incomprise par les acteurs locaux et nationaux Probabilité : élevée Impact : significatif	Discussion au sein d'un groupe thématique en présence des autorités locales et nationales pour mettre en exergue l'importance du rôle et les responsabilités des acteurs en présence.	MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
	Volonté politique insuffisante par les autorités locales et nationales qui peuvent affecter la stratégie d'institutionnalisation	2012-2015	Politique	Stratégie non institutionnalisée Probabilité : modérée Impact : significatif	Sensibilisation et communication fréquente avec les membres du comité de pilotage et des autorités locales	MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
	Incapacité à mobiliser les ressources additionnelles pour accroître et compléter les ressources du programme	2012-2015	Financière	Programme insuffisamment pérennisé Probabilité : modérée Impact : significatif	Une stratégie de mobilisation des ressources sera réalisée et mis en œuvre pour accroître les ressources du programme	MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
	Absence de directives claires de répartition des rôles entre acteurs entraînant des conflits de compétences	2012-2013	Organisationnel	Duplications d'activités entre les acteurs concernés Probabilité : élevée Impact : significatif	Développer un aide mémoire de répartition des tâches et de prévention des conflits entre acteurs institutionnels au début du programme	MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
9	Non accompagnement des collectivités locales nouvellement installées par un programme de formation conséquent pouvant conduire à un faible ancrage de l'institution communale surtout en milieu rural	2012-2013	Organisationnel	Faible appropriation par les nouvelles autorités locales de leurs mandats, missions et techniques de gestion Probabilité : élevée Impact : significatif	Elaboration et exécution d'un programme prioritaire de formation (modules de base) des élus dès la mise en place des organes exécutifs et délibérants des collectivités	MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
10	Faible participation citoyenne à l'émergence des collectivités locales, risquant de créer un fossé entre les élus locaux et les populations locales dans la gestion des affaires publiques locales ;	2012-2015	Communicationnel	Insuffisant accompagnement du processus de décentralisation par les populations locales Probabilité : élevée Impact : significatif	Mise en place dans toutes les communes d'espaces d'expression et d'interpellation des élus par les citoyens	MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
	Absence d'un mode de fonctionnement efficient des conseils communaux, risquant de paralyser le fonctionnement des communes (surtout rurales) du fait de l'importance du nombre des élus locaux (deux par village) ;	2012-2015	Organisationnel	Absentéisme et démotivation des membres des conseils communaux Probabilité : élevée Impact : significatif	Prise de mesures de motivation des élus (hausse du taux des indemnités de sessions) afin de combattre l'absentéisme, facteur de blocage des conseils communaux	MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
	Retard dans l'élaboration du Plan d'actions du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation par le MATDS, pouvant entraîner le développement dispersé des actions d'appui aux communes;	2012	Stratégique	Insuffisante cohérence dans la mise en œuvre du CSMOD Probabilité : modérée Impact : significatif	Etablissement par le MATDS d'un chronogramme précis d'élaboration du Plan d'actions du CSMOD	MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	

	Lenteur dans le transfert des compétences et moyens au profit des collectivités locales, pouvant entraver la bonne marche des collectivités locales ;	2012-2015	Financier Organisationnel	Processus de décentralisation inabouti du fait de l'absence d'amplification des compétences transférées Probabilité : élevée Impact : significatif	Etablissement d'un chronogramme précis d'élaboration des textes de transfert de compétences et de ressources	MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
	Tentation des Hauts commissaires et des préfets de vouloir exercer un contrôle très rapproché des communes, risquant de réduire les marges de manœuvre des élus locaux	2012-2015	Organisationnel	Décentralisation inaboutie du fait de la rémanence de facto de la tutelle Probabilité : élevée Impact : significatif	Prise de textes clarifiant les rôles et responsabilités des autorités de l'administration déconcentrée aux différents niveaux de décentralisation	MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
11	Problèmes de coordination entre le MFPTSS et le MATDS dans la préparation et application de la réforme de la déconcentration	2012-2013	Stratégique	Retard dans l'adoption du texte modernisant le cadre juridique de la déconcentration Probabilité : modérée Impact : significatif	Étude diagnostic et formulation d'une stratégie de déconcentration menée selon une approche participative des 2 ministères	MFPTSS MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
	Faible disponibilité des homologues nationaux pour la réforme, du fait de l'entrée du pays en campagne électorale	2011-2012	Opérationnel	Faible disponibilité des ministres et hauts fonctionnaires pour participer aux activités de programme, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail gouvernemental Probabilité : modérée Impact : significatif	Focus du programme, durant le 2 nd semestre 2012 sur la réalisation des activités ne nécessitant pas la participation physique des homologues nationaux (i.e. outils tels que base de données et vadémécums)	MFPTSS MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
	Turn-over des hauts fonctionnaires, consécutif à la mise en place en 2012 d'un nouveau gouvernement	2012-2013	Opérationnel	Retard dans le lancement des activités substantives de réforme Probabilité : modérée Impact : significatif	Idem Formation des hauts fonctionnaires parties prenantes au travail gouvernemental	MFPTSS MATDS	Formulation de projet	30-03-2011	
12	Changement d'option de planification ne tenant plus compte de l'étude prospective « Burkina Faso 2025 », excluant en conséquence le long terme						Formulation de projet	30-03-2011	
	Mauvaise définition des indicateurs de suivi des performances de la SCADD						Formulation de projet	30-03-2011	
	Insuffisante définition des secteurs entraînant des interférences dans la mise en œuvre des politiques de développement et compromettant l'implantation des budgets-programmes						Formulation de projet	30-03-2011	

	Insuffisance de dialogue entre le gouvernement et ses partenaires (PTF, OSC, secteur privé et collectivités territoriales)						Formulation de projet	30-03-2011	
13	non respect des engagements pris lors de la Déclaration de Paris, en référence aux compressions budgétaires effectuées par les pays donateurs,						Formulation de projet	30-03-2011	
	non respect des procédures nationales par les acteurs des projets et iii) la non maîtrise des outils de programmation et de suivi par les acteurs en charge (DEPSI, DEP, DREP)						Formulation de projet	30-03-2011	

VIII - SUIVI - ÉVALUATION

101. En accord avec les règles et procédures du POPP du PNUD, le programme devra être suivi selon les modalités suivantes:

8.1 Rapports obligatoires soumis par les coordonnateurs des sous composantes.

102. Le coordonnateur de chaque unité de gestion des sous-composantes soumettra au coordonnateur national pour consolidation :

- un rapport de progrès trimestriel selon les critères et les méthodes de qualité prévus dans le format de Gestion axée sur les résultats,
- un rapport semestriel préparé sur la base des rapports trimestriels consolidés et un rapport annuel du projet en fin d'année, préparés par les experts en suivi évaluation des sous-composantes sur la base des différents rapports trimestriels combinés et analysant la contribution annuelle du projet aux résultats attendus du programme.

Tous ces rapports devront être transmis à la DG-COOP pour examen avant transmission au PNUD

Il doit également soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD via la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique avec copie à la DG-COOP, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD. Les experts en suivi évaluation des sous-composantes auront également pour mission d'apporter, dans leurs domaines spécifiques de compétence, une assistance technique aux institutions concernées dans la consolidation des données et le rapportage national des politiques de développement institutionnel, générales ou sectorielles.

8.2 Outils de suivi à disposition des coordonnateurs des sous composantes.

103. Un Journal des Problèmes devra être élaboré et mis à jour par chaque Chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes éventuels, ou de toute action de contrôle du changement. Sur la base de l'analyse de risque initiale un journal des risques devra être élaboré et mis à jour régulièrement suite à la revue de l'environnement externe dont certains changements pourraient affecter la mise en œuvre du projet. Un Journal des enseignements tirés devra aussi être élaboré et mis à jour régulièrement en vue d'assurer un apprentissage continu et d'encourager les adaptations nécessaires au sein du programme, et afin de faciliter l'élaboration du rapport des Enseignements tirés en fin de programme.

8.3 Suivi effectué par le Comité de Pilotage du Projet

104. **Réunion semestrielle** : sur la base des rapports trimestriels consolidés, le comité de pilotage se réunit deux fois au moins dans l'année. Il s'attachera à évaluer les progrès du sous programme et sa contribution aux produits prévus, tout en s'assurant que cet avancement permet au projet de rester dans les résultats. Dans la dernière année du projet, la réunion du dernier comité de pilotage devra constituer une revue finale du sous programme. Le Comité de Pilotage du Projet peut aussi être sollicité pour tout dépassement du seuil de tolérance par rapport au plan du projet (budget, activités, produits, autres), aggravation d'un risque ou émergence d'un problème majeur.

8.4 Suivi effectué par les Assurance des sous composante (PNUD)

105. Les journaux des risques et problèmes devront être mis à jours dans Atlas par l'Assurance du projet sur une base trimestrielle. Les informations contenues dans le rapport trimestriel soumis par le Chef de projet devront être saisies dans Atlas à la fin de chaque trimestre. Le Plan de suivi devra être mis à jour régulièrement dans Atlas afin d'enregistrer les actions de suivi majeures.

8.5 Evaluation finale du programme

106. Une évaluation finale du programme aura lieu trois mois avant la fin du programme.

8.6 Audit annuel du programme

107. L'audit du programme sera effectué annuellement selon les procédures en vigueur en matière de mise en œuvre nationale notamment en fonction du montant du décaissement annuel. Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé conformément aux directives et termes de références mises à disposition par le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD.

ANNEXES

Annexe 1	Plan de travail annuel 2011
Annexe 2	Evaluation de la contrepartie nationale
Annexe 3	Termes de référence
Annexe 4	Diagrammes d'objectifs, produits et activités

ANNEXE 1 : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2011

Composante 1 "Le Parlement exerce plus efficacement ses fonctions législatives et de contrôle. Il interagit mieux avec les autres acteurs de la gouvernance"										
Résultat	Produit	Activités	Tâche	Calendrier				Budget prévisionnel		
				T1	T2	T3	T4	Source de financement	Description du budget (avec code Atlas)	Montant prévu
Les capacités de production législative de l'Assemblée nationale sont renforcées	Appui à la conception et maintenance d'outils soutenant le travail législatif	Base de données législative adossée au répertoire déjà établi avec le concours de l'ACBF	Recrutement consultant national en bases de données			x		TRAC 1		10 000
			Cahier des charges de la base de données				x	TRAC 1		-
			Acquisition équipement (copieur numérique, 3 ordinateurs, logiciel Acrobat pro 9)				x	TRAC 1		10 000
			Plan de numérisation indexation 2012				x	TRAC 1		-
		Base de données "travaux et débats parlementaires"	Recrutement expert en bases de données			x		TRAC 1		15 000
			Cahier des charges et chronogramme de la base de données				x	TRAC 1		-
			Acquisition équipement (copieur numérique, 3 ordinateurs, logiciel Acrobat pro 9)				x	TRAC 1		10 000
			Plan de numérisation indexation 2012				x	TRAC 1		-
Les capacités de contrôle des commissions concernées par la bonne gouvernance l'atteinte des OMD sont renforcées	Renforcement des capacités de la COMFIB à contrôler l'exécution de la loi de finances	Réactualisation de l'étude sur la préparation de la loi de règlement et les autres modalités de contrôle parlementaire	Recrutement consultant national			x		TRAC 1		10 000
			Réactualisation de l'étude				x	TRAC 1		-
			Atelier de validation				x	TRAC 1		5 000
		Raccordement de la COMFIB aux systèmes informatisés du MEF de suivi de l'exécution budgétaire	Recrutement consultant national			x		TRAC 1		10 000
			Cahier des charges du raccordement				x	TRAC 1		-
		Appui à l'organisation de rencontres périodiques avec les OSC concernées	Frais de séminaires					TRAC 1		5 000
		Composante 2 "Les institutions publiques et la société civile concourent à une meilleure effectivité de la lutte contre la corruption"								
		Les capacités du dispositif national de lutte contre la corruption sont renforcées	Renforcement des capacités de l'ASCE	Appui à la relecture et à la formulation des plans d'action de la PLNC - atelier de présentation des plans d'action de la PLNC	Recrutement consultant national			x		TRAC 1
Relecture et à la formulation des plans d'action de la PLNC							x	TRAC 1		-
Atelier de validation							x	TRAC 1		5 000
Identification des besoins en formation et formations sur place des agents de l'ASCE	Recrutement consultant national					x		TRAC 1		10 000
	Identification des besoins en formation et draft de plan de formation						x	TRAC 1		-
	Atelier de validation						x	TRAC 1		2 000
Voyages d'études - financement de la participation aux conférences internationales, incluant IACA et Doha 3	Frais de mission					x	x	TRAC 1		20 000
Appui à l'organisation annuelle du cadre de concertation de l'ASCE avec tous les corps de contrôle de l'État	Frais de séminaires						x	TRAC 1		10 000
Appui à l'organisation du cadre annuel de concertation de l'ASCE avec la société civile et le secteur privé	Frais de séminaires						x	TRAC 1		10 000
Campagne annuelle de sensibilisation	Prestation de services					x	x	TRAC 1		15 000

		sur les effets de la corruption										
	Renforcement des capacités des inspections techniques et formation des agents des corps de contrôle	Appui à la révision du cadre institutionnel et statutaire des inspections techniques	Recrutement consultant national			x		TRAC 1				10 000
			Étude diagnostique				x	TRAC 1				-
			Atelier de validation				x	TRAC 1				5 000
	Renforcement des capacités de la Cour des Comptes à auditer les institutions publiques	Étude diagnostic et cahier des charges de l'implantation d'une gestion électronique documentaire	Recrutement consultant national			x		TRAC 1				10 000
			Étude diagnostique				x	TRAC 1				-
			Atelier de validation				x	TRAC 1				5 000
		Appui à l'implantation de la 4ème chambre de jugement des fautes de gestion : voyages d'études – assistance dans la définition des règles procédurales de jugement	Frais de mission					TRAC 1				
		Appui au programme spécial d'apurement sur 12 mois des 420 comptes de gestion des établissements publics en instance : appui à la définition du cahier des charges et du chronogramme – financement de 9 assistants de vérification et de 3 vérificateurs – conception d'un guide de vérification des comptes des EPE pérennisant le programme spécial	Cahier des charges (expert national développement institutionnel)			x		TRAC 1				
			Prestation de services 9 assistants et 3 vérificateurs sur 3 mois				x	TRAC 1				10 000
Le cadre normatif, éthique de lutte contre la corruption est modernisé et disséminé	Mise en conformité des lois sur la corruption	Appui à l'élaboration d'un avant-projet de loi sur le délit d'apparence : voyages d'études – assistance technique dans la rédaction de l'avant-projet	Frais de mission			x	x	TRAC 1				10 000
			Recrutement consultant national			x		TRAC 1				10 000
			Étude juridique				x	TRAC 1				-
			Atelier de validation				x	TRAC 1				5 000
Les capacités des OSC à opérer un contrôle citoyen sur la gestion publique sont renforcées	Appui à la réalisation du plan stratégique et de certains audits du REN-LAC	Appui à l'évaluation externe du plan stratégique REN-LAC et à la formulation du plan 2012/2015	Recrutement consultant national			x		TRAC 1				10 000
			Étude diagnostique				x	TRAC 1				-
			Atelier de validation				x	TRAC 1				5 000
Composante 3 "Les capacités des OSC à interagir avec les pouvoirs centraux et locaux sont renforcées"												
Le cadre national de concertation du secteur associatif est fonctionnel et inclusif	Plaidoyer en faveur d'une reprise du dialogue en vue de la création effective d'un cadre unitaire	Facilitateur international - Rencontres du facilitateur avec toutes les parties prenantes – élaboration consensuelle d'une stratégie de mise en place d'un cadre unitaire	Recrutement consultant international			x		TRAC 1				40 000
			Frais de séminaires				x	TRAC 1				20 000
Composante 4 "La mise en œuvre des recommandations du MAEP fait l'objet d'un suivi et rapportage adéquats"												
Les capacités du secrétariat permanent du MAEP à exercer ses fonctions statutaires sont renforcées	Amélioration de l'appropriation nationale du rapport MAEP	Appui à la reproduction et diffusion de la version intégrale du RMAEP ciblant l'ensemble des leaders d'opinion : partis politiques, OSC, syndicats, autorités coutumières religieuses, élus locaux, medias, universitaires	Prestation de services			x	x	TRAC 1				20 000
	Renforcement des capacités de suivi et de rapportage du MAEP	Étude diagnostic des modalités actuelles de rapportage – appui à la révision des matrices et documents de rapportage	Recrutement consultant national			x		TRAC 1				10 000
			Étude diagnostique				x	TRAC 1				-
			Atelier de validation				x	TRAC 1				5 000
		Formations en suivi/évaluation des chefs des départements du SP	Frais de formation sur place				x	TRAC 1				5 000
		Appui à la création et maintenance d'une "base de données gouvernance"	Recrutement consultant national en bases de données			x		TRAC 1				10 000
		permettant d'accéder à la totalité des	Cahier des charges de la base de données				x	TRAC 1				-

		rapports/études réalisés depuis 10 ans au BF sur la gouvernance par les institutions nationales et les PTF	Acquisition équipement (copieur numérique, 3 ordinateurs, logiciel Acrobat pro 9)					x	TRAC 1		10 000		
			Plan de numérisation indexation 2012					x	TRAC 1		-		
		Appui à la publication des rapports annuels							TRAC 1		-		
Volet 5 "Les capacités de la nouvelle CENI sont renforcées en vue de la préparation du processus électoral 2012"													
Les capacités de la nouvelle CENI sont renforcées	Renforcement des capacités des nouveaux membres et des personnels administratifs de la CENI	Étude d'identification des besoins en renforcement des capacités des commissaires et personnels la nouvelle CENI – plan de renforcement des capacités	Recrutement consultant national					x			10 000		
			Étude diagnostique						x		-		
			Atelier de validation							x		5 000	
		Formations en administration électorale pour les commissaires et l'administration du siège de la CENI	Frais de formations							x		15 000	
			Enrichissement du centre de ressources et d'informations au sein de la CENI	Documentations							x	10 000	
			Mise en place d'une gestion électronique documentaire	Recrutement consultant national							x		10 000
	Étude diagnostique									x	-		
	Atelier de validation									x	5 000		
	Renforcement des capacités de planification du cycle électoral 2012	Appui à la formulation d'un plan d'action corrélé au cycle électoral 2012	Recrutement consultant national						x		10 000		
			Étude diagnostique							x	-		
			Atelier de validation								x	5 000	
	Renforcement des capacités de sensibilisation civique	Appui à la formulation de la stratégie et du cahier des charges d'une campagne d'éducation civique et de promotion de la participation citoyenne	Recrutement consultant national						x		10 000		
Étude diagnostique									x	-			
Atelier de validation										x	5 000		
Volet 6 "Les pouvoirs publics et la société civile concourent à la promotion et à une protection plus effective des droits humains"													
Les capacités du MPDH à assurer ses fonctions statutaires et à interagir avec la société civile sont renforcées	Renforcement des capacités du MPDH à mettre en œuvre son plan stratégique	Participation au panier commun		X	x	x	x		TRAC 1		80 000		
Les capacités de la nouvelle CNDH à exercer ses fonctions élargies sont renforcées	Appui à l'établissement et à l'élaboration du plan stratégique de la CNDH	Appui à la formulation du plan stratégique de la CNDH et des ses plans d'actions	Recrutement consultant national					x		TRAC 1	10 000		
			Étude diagnostique						x		TRAC 1	-	
			Atelier de validation							x		TRAC 1	5 000
Renforcement des capacités du Parlement à contribuer à la promotion des droits humains	Renforcement des capacités de la CAGI-DH	Formalisation du contenu de la documentation à transmettre par la CNDH, le MPDH et les autres ministères concernés à la commission	Recrutement consultant national					x		TRAC 1	10 000		
			Étude diagnostique						x		TRAC 1	-	
			Atelier de validation							x		TRAC 1	5 000
Les populations vulnérables disposent d'un accès facilité aux services judiciaires (pilote sur 3 régions)	Formulation du projet pilote	Identification des 3 régions pilotes et plan d'actions - cahier des charges - chronogramme et budget – plan d'actions	Recrutement consultant national					x		TRAC 1	10 000		
			Étude diagnostique						x		TRAC 1	-	
			Atelier de validation							x		TRAC 1	5 000
	Renforcement des capacités des magistrats des juridictions de proximité	Définition du cadre procédural d'un programme pilote d'assistance judiciaire et d'audiences foraines dans 3 régions	Recrutement consultant national						x		TRAC 1	10 000	
			Étude diagnostique							x		TRAC 1	-
			Atelier de validation								x	TRAC 1	5 000
Amélioration de la protection des droits des	Voyages d'études appuyant la formulation par la chancellerie d'une	Frais de mission					x	x	TRAC 1	10 000			

	détenus	politique appropriée de promotion des droits des détenus								
Composante 7 "Les pouvoirs publics et la société civile concourent à la mise en œuvre de la politique nationale genre"										
Les capacités du MPF à mettre en œuvre la Politique nationale sur le genre et son plan d'action sont renforcées	Renforcement des capacités du ministère	Appui à la redéfinition des missions/organigramme/postes du ministère et de ses antennes locales	Recrutement consultant national			x		TRAC 1	10 000	
			Étude diagnostique				x	TRAC 1	-	
			Atelier de validation				x	TRAC 1	5 000	
		Voyages d'études – missions à l'étranger	Frais de mission			x	x	TRAC 1	10 000	
		Formation sur place des agents du ministère sur la problématique genre	Frais de formation			x	x	TRAC 1	10 000	
		Appui au secrétariat permanent de la SP/CONAP-Genre dans le rapportage des résultats de mise en œuvre de la PNG	Expert national en droits de l'homme et genre					x	TRAC 1	-
		Équipement informatique et bureautique du ministère	Frais d'équipement			x	x	TRAC 1	20 000	
	Modernisation et dissémination de l'encadrement juridique genre	Appui à la rédaction consensuelle des mesures d'application de la loi sur les quotas genre	Recrutement consultant national			x		TRAC 1	10 000	
			Étude diagnostique				x	TRAC 1	-	
			Atelier de validation				x	TRAC 1	5 000	
		Amélioration de la prise en compte par les institutions publiques des questions de genre	Campagnes de sensibilisation/ formation sur l'intégration du genre dans les systèmes de planification et budgétisation des ministères et établissements publics	Frais de séminaires			x	x	TRAC 1	5 000
				Appui au fonctionnement du Conseil national de promotion du genre	Frais de séminaires				TRAC 1	5 000
			Appui à la mise en place et au fonctionnement de "cellules genre" dans les institutions publiques	Frais de séminaires					TRAC 1	5 000
	Promotion par le MPF de l'élimination des violences basées sur le genre	Appui à la réalisation et diffusion du rapport annuel sur l'état de mise en œuvre de la CEDEF	Recrutement consultant national			x		TRAC 1	10 000	
Étude diagnostique						x	TRAC 1	-		
Atelier de validation						x	TRAC 1	5 000		
Le Parlement est sensibilisé sur la question de genre	Renforcement des capacités du caucus genre à sensibiliser la représentation parlementaire sur la thématique genre	Journée annuelle de sensibilisation des députés sur l'intégration du genre dans le travail parlementaire, incluant une rencontre avec les OSC Genre	Frais de séminaires				TRAC 1	5 000		
	Promotion de synergies entre les OSC Genre	Appui à la mise en place et au fonctionnement du cadre de concertation des OSC genre	Recrutement consultant national			x	TRAC 1	40 000		
			Réalisation du diagnostic des OSC Genre et production des documents de base pour le cadre de concertation				x			
			Atelier de validation							
Composante 8 "La sécurité urbaine et renforcée dans la ville de Ouagadougou"										
Les capacités de suivi de l'évolution criminelle sont renforcées	Renforcement des capacités de l'observatoire municipal de la sécurité de la commune de Ouagadougou	Formation des membres de l'observatoire	Frais de formation			x	x	TRAC 1	10 000	
		Équipement – matériel informatique	Matériel informatique et bureautique					TRAC 1	15 000	
		Appui à la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'évolution criminelle	Recrutement consultant national			x		TRAC 1	10 000	
		Étude			x		TRAC 1	-		

			Frais de séminaire				x	TRAC 1		5 000
		Voyage d'études et de partage d'expérience	Frais de mission			x	x	TRAC 1		6 000
Les capacités de protection des femmes et des mineurs sont renforcées	Amélioration de l'accès de femmes aux informations sur l'insécurité et sur les mesures de sécurité préventive	Appui à l'identification des zones à risque pour les femmes et mineurs dans les 5 arrondissements de la commune de Ouagadougou	Recrutement consultant national			x		TRAC 1		10 000
			Étude			x		TRAC 1		-
			Frais de séminaire				x		TRAC 1	
Composante 9 " Le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance locale est renforcé"										
Les capacités du MATDS à piloter le processus de décentralisation sont renforcées	Réorganisation et renforcement des capacités du MATDS	Audits de la DGCT et STP CONAD	Consultation nationale			x	x	TRAC1		40 000
		Formations de la DGCT et STP CONAD	Frais de séminaires			x	x	TRAC1		30 000
	Appui au parachèvement du cadre juridique et financier de la décentralisation	Appui à l'élaboration des textes sur les transferts de compétences	Consultation nationale			x	x	TRAC1		20 000
	Appui à l'élaboration par le MATDS d'outils de planification locale et de communication	Appui à la révision des guides de planification en vue d'y intégrer les "thèmes émergents" : changement climatique, VH-SIDA, genre, droits humains	Consultation nationale			x	x	TRAC1		15 000
		Appui à la mise à jour des bases de données BDCT, TBSE, INFOROUTE	Consultation nationale		x	x	x	TRAC1		150 000
		Appui à l'élaboration d'outils de communication du MATDS	Consultation nationale				x	TRAC1		10 000
Composante 10 : Les capacités des collectivités territoriales à planifier et gérer le développement local sont renforcées"										
La promotion du développement local est réalisée dans deux régions	Appui au développement économique local dans la Boucle du Mouhoun	Identification et l'appui à des filières porteuses dans deux régions dont la Boucle du Mouhoun	Consultation nationale, Frais de séminaires			x	x	TRAC1		20 000
Les capacités des régions collectivités territoriales sont renforcées en ressources humaines qualifiées	Mise à disposition aux régions de personnel cadre et d'appui équipés	Appui-conseil de VNU internationaux et nationaux et de personnel d'appui dans les régions et à l'ARBF	Frais de mission	X	x	x	x	TRAC1		398 000
		Équipement et entretien matériel (entretien et fonctionnement)	Équipement et contrats de maintenance		x	x	x	TRAC1		87 000
		Organisation des sessions de formation au profit des acteurs de la décentralisation (formation région, organisation université d'été)	Frais de séminaires		x	x	x	TRAC1		40 000
Composante 11 "L'administration publique est plus efficace et plus proche des citoyens"										
La déconcentration est mise en cohérence avec le processus de	Amélioration du cadre juridique, institutionnel et budgétaire de la	Étude diagnostic et formulation d'une stratégie de déconcentration	Recrutement consultant national			x		TRAC 1		10 000
			Étude diagnostique				x	TRAC 1		-
			Atelier de validation				x	TRAC 1		5 000

décentralisation	déconcentration											
L'organisation du travail gouvernemental est améliorée	Elaboration de manuels de procédures type	Consultation pour l'élaboration des manuels de procédure type des DEP, DAF, DRH et PRM	Recrutement consultant national				x		TRAC 1		10 000	
			Consultants Elaboration des manuels					x		TRAC 1		-
			Atelier de validation						x		TRAC 1	5 000
Les capacités de gestion et suivi du PSDMA et de la PNBG sont renforcées	Renforcement des capacités des structures en charge du PSDMA et PNBG	Équipement du secrétariat permanent de la PNBG et de la structure en charge du PSDMA	Frais d'équipement				x	x	TRAC 1		20 000	
Produit 11 : "Le cadre national de planification est opérationnel"												
Le cadre national de planification se réfère à une vision de long terme	Opérationnalisation de Burkina 2025 et Renforcement des capacités de prospective	Etudes préalables de mise en cohérence des documents existants de prospective régionale (SRAT, Monographies régionales, etc.)	Consultants				x	x	TRAC 1		12 000	
		Réalisation de 3 études de prospective régionale et d'1 étude prospective thématique (mines)	Consultants, Ateliers de validation			x	x	x	TRAC 1		0	
		Communication sociale autour de l'ENP « Burkina 2025 »	Ateliers, Publicité									0
		Renforcement du cadre institutionnel national en analyse prospective	Séances de travail, reproduction de documents, équipement									30 000
		Renforcement des capacités nationales en analyse prospective	Formation, Equipement pédagogique									135 750
		Préparation du document stratégique pluriannuel 2016-2020 (SCADD 2)	Consultants, Ateliers de travail et de validation							TRAC 1		
	Suivi et promotion des OMD	Elaboration des Cadres d'accélération des OMD et des Rapports de suivi	Consultants, Ateliers de validation, Production diffusion de rapport				x	x	TRAC 1		18 000	
	Suivi du développement	Elaboration des rapports nationaux sur le Développement humain	Consultants, Ateliers de validation, Production diffusion de rapport				x		TRAC 1		90 000	
La SCADD est pilotée et suivie	Fonds d'étude sur le développement	Consultants, Ateliers de validation				x	x	TRAC 1		20 000		
	Mise en place des indicateurs de suivi de la SCADD	Consultants, Ateliers de validation			x	x		TRAC 1		50 000		
	Appui au dispositif institutionnel de pilotage de la SCADD au sein du MEF	Appui au Secrétariat technique national et appui technique en suivi évaluation	Ateliers de travail, Assistance technique en suivi-évaluation	x	x	x	x	TRAC 1		60 000		
		Opérationnalisation du plan de renforcement des Capacités du MEF	Formation	x	x	x	x	TRAC 1		40 000		
		Appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle du MEF (POSMEF) (Plan stratégique institutionnel, Mise en place d'outils et de méthodes d'organisation)	Consultants en appui institutionnel				x	x	TRAC 1		50 000	
	Appuis aux cadres de dialogue	Appui aux cadres régionaux de concertation et aux cadres de dialogue sectoriels	Séances de travail, production de rapports			x		x	TRAC 1		60 000	
La SCADD est opérationnalisée par les niveaux sectoriel et régional	Renforcement des capacités des DEP et DREP : plan de formation, recherche de partenariats	Analyse des besoins en renforcement des capacités et Appui en recherche de partenariat pour la mise en œuvre du plan de formation	Consultants				x	x	TRAC 1		10 000	
		Fonds d'équipement	Équipement								40 000	
	Appui aux politiques sectorielles	Mise à jour du guide d'élaboration des politiques sectorielles et finalisation de ses annexes	Consultants, production et diffusion des manuels				x	x	TRAC 1		80 000	
		Définition des secteurs socio-économiques	Consultants ateliers de validation			x	x		TRAC 1		26 000	
		Elaboration et/ou Relecture des politiques	Séances de travail, production de				x	x	TRAC 1		30 000	

		sectorielles	rappports									
		Mise en place d'une base de données sur les politiques sectorielles	Consultants, ateliers de validation			x	x	TRAC 1			25 000	
	Mise en place des budgets programmes	Transposition des directives et découpage en programmes des budgets sectoriels	Consultants, ateliers de validation			x	x	TRAC 1			65 000	
		Appui au fonctionnement des Cellules Budget-Programme dans certains ministères sectoriels	Fonctionnement, équipements			x	x	TRAC 1			15 000	
Un dialogue renforce entre acteurs sur les modalités de planification et la mise en œuvre de la stratégie de développement	Promotion du dialogue entre les acteurs de développement	Formation des parlementaires et OSC aux nouveaux outils de planification et de budgétisation	Formation				x	TRAC 1			20 000	
		Appuis au secteur privé (CPI, Négociation des contrats miniers, Marchés inclusifs,...)	Assistance technique, formation		x		x	TRAC 1			48 000	
		Appui à la facilitation des affaires par la mise en place d'un système e gouvernance électronique	Assistance technique, formation, création et paramétrisation du système électronique « eRgulations»		x	x	x	A rechercher			303 152	
		Appui à la Troïka et à la préparation, l'organisation et la tenue de la Table ronde sur la SCADD	Fonctionnement du Secrétariat, Consultants, organisation, tenue de la table ronde	x	x	x	x	TRAC 1			350 000	
Totale cadre national de planification										1 274 750		
Produit 12 : "l'efficacité de l'aide est renforcée"												
Le MEF pilote le processus de mobilisation et de gestion de l'aide	Les autorités burkinabè participent au dialogue sur l'efficacité de l'aide	Participation aux fora sur l'efficacité de l'aide	Voyages		x			TRAC 1			15 000	
		Renforcement des capacités du MEF (technique de négociation et pilotage des appuis budgétaires)	Formation, Voyages d'études			x	x	TRAC 1			50 000	
	Le PANEA est opérationnel	Suivi de la mise en œuvre du PANEA et sa Révision	Consultant pour la révision, Edition, diffusion des rapports						TRAC 1			
		Suivi du PANEA	Rapports de suivi Réunions de concertation Organisation des réunions du Groupe conjoint sur la Division du travail									
	La prévisibilité de l'aide est renforcée	Appui à la mise en œuvre de la Plateforme de gestion de l'aide	Séances de travail, Collecte et traitement des données sur l'aide - Production de rapports			x	x	TRAC 1				20 000
Le suivi de l'aide est assuré	Actualisation du format, production et diffusion du RCD	Consultants, Edition diffusion des rapports			x	x	TRAC 1				21 000	
Les projets sont mieux suivis	Les projets sont suivis et évalués	Amélioration du système de suivi des projets (Mission de suivi, réseautage des DEP et DREP à la DEPSI via une base de données intégrée)	Voyages, Consultants, Mission de suivi, réseautage des DEP et DREP à la DEPSI via une base de données intégrée, Equipements			x	x	TRAC 1			35 000	
		Mise en place d'un système national de suivi des accords de financement	Consultants				x	TRAC 1			10 000	
		Accroissement de la visibilité de l'action des ONG	Consultants, relecture de la convention d'établissement missions de suivi terrain, Edition et diffusion des rapports			x	x	TRAC 1			10 000	
	Les procédures nationales sont utilisées et les engagements internationaux en matière d'efficacité de l'aide mieux connus.	Formation des équipes de projet aux procédures nationales, Déclaration de Paris, OMD, etc.)	Ateliers de formation		x		x	TRAC 1				20 000

ANNEXE 2 : Evaluation de la contrepartie nationale du programme de renforcement de la gouvernance 2011-2015 en FCFA

PARTIE DECAISSABLE (les locaux ne sont pas loués)								
	Désignation	Quantité	Nbre de mois/sessions	coût unitaire	montant/composante	Nbre de composantes	Total général	Montant en dollars (1 dollar = 450 FCFA)
Unités de gestion (I)	Indemnité du Directeur National	1	60	195 000	11 700 000	3	35 100 000	78 000
	Indemnités des coordonateurs	3	60	195 000	35 100 000	3	105 300 000	234 000
	Indemnités du personnel cadre	16	60	85 000	81 600 000	3	244 800 000	544 000
	Indemnités du personnel d'appui	5	60	20 000	6 000 000	3	18 000 000	40 000
	Total (I)					134 400 000	3	403 200 000
Comité de pilotage (II)	Prise en charge du président	1	15	50 000			750 000	1 667
	Prise en charge des membres	19	15	35 000			9 975 000	22 167
	Pause café	60	15	7 500			6 750 000	15 000
	Photocopie de documents	1	15	50 000			750 000	1 667
	Kits participants	40	15	2 000			1 200 000	2 667
	Frais d'organisation	1	15	150 000			2 250 000	5 000
	Rapportage	1	15	100 000			1 500 000	3 333
	Total (II)						23 175 000	51 500
Total Général contrepartie (I+II)							426 375 000	947 500
Contrepartie annuelle							85 275 000	189 500

PARTIE NON DECAISSABLE

	Désignation	Quantité	Nbre de mois	coût unitaire	montant/composante	Nbre de composantes	Total général	Montant en dollars		
Unités de gestion (I)	Part du Salaire du Directeur National consacré au Programme	1	60	95 000	5 700 000	4	22 800 000	50 667		
	Loyer du siège de l'UGP	1	60	750 000	45 000 000	4	180 000 000	400 000		
	Frais d'eau	1	60	50 000	3 000 000	4	12 000 000	26 667		
	Frais d'électricité	1	60	150 000	9 000 000	4	36 000 000	80 000		
	Personnel d'appui	3	60	150 000	27 000 000	4	108 000 000	240 000		
	Frais de téléphone	1	60	200 000	12 000 000	4	48 000 000	106 667		
	Entretien des locaux	1	60	75 000	4 500 000	4	18 000 000	40 000		
		Total (I)						106 200 000	4	424 800 000
Contrepartie annuelle							84 960 000	188 800		
TOTAL CONTREPARTIE NATIONALE								1 891 500		

ANNEXE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE

SOUS-COMPOSANTE GOUVERNANCE POLITIQUE

COORDONNATEUR TECHNIQUE NATIONAL, EXPERT EN QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

Lieu d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2011

CONTEXTE

La promotion de la gouvernance constitue l'une des 2 composantes de l'assistance du PNUD au Burkina Faso, aux côtés de l'appui à la croissance économique. L'appui du PNUD à l'affermissement de la gouvernance va s'opérer au moyen d'un programme portant sur la période 2011 – 2015, dont l'objectif général est de renforcer les capacités nationales d'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit (sous-composante gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (sous-composante gouvernance locale et administrative), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (sous-composante gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire du développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

La sous-composante gouvernance politique, articulée en 8 composantes, a pour objet de renforcer les capacités et l'interaction des institutions critiques pour la promotion de l'État de droit au Burkina Faso, dont l'institution parlementaire, les organes promouvant les droits humains et l'égalité de genre, les institutions de lutte contre la corruption, les organes électoraux, les organisations de la société civile, les mécanismes concourant à la sécurité urbaine.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision du (...) et par délégation du directeur national de la sous-composante, en concertation avec le PNUD, le coordonnateur technique national sera à la fois expert en gouvernance politique et responsable de l'exécution nationale technique, administrative et financière quotidienne de la sous-composante dans le cadre des règlements régissant l'exécution des programmes financés par le PNUD.

En tant qu'expert en gouvernance politique, il sera notamment chargé, outre l'assistance conseil aux institutions ciblées, des tâches suivantes :

Concernant le Parlement

- Appui à la conception d'outils soutenant le travail législatif base de données législative (adossée au répertoire déjà établi avec le concours de l'ACBF) et base de données sur les travaux et débats parlementaires, Manuel de "légistique parlementaire", Manuel de "recherche juridique économique et sociale sur Internet"
- Participation à l'étude d'identification des besoins et formulation d'un programme pluriannuel de formation du parlement, incluant un programme pluriannuel de formation en contrôle budgétaire, incluant programme spécial de formation à l'approche de budgets de programmes et d'objectifs
- Appui à la définition du cahier des charges du raccordement de la COMFIB aux systèmes informatisés du MEF de suivi de l'exécution budgétaire
- Renforcement des capacités des CODE et CEAS à contrôler les politiques publiques
- Appui à la production de supports de sensibilisation sur le rôle du Parlement dans l'affermissement de la bonne gouvernance au BF
- Participation au renforcement des capacités du réseau des journalistes parlementaires

Concernant la lutte contre la corruption

- Participation à la relecture et formulation des plans d'action de la Politique nationale de lutte contre la corruption ainsi qu'à la réalisation des rapports annuels
- Identification des besoins en formation et formations sur place des agents de l'ASCE
- Appui à la formulation puis contribution à la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation sur les effets de la corruption
- Appui à la révision du cadre institutionnel des inspections techniques
- Participation à l'étude d'identification des besoins et formulation d'un "Tronc commun" de perfectionnement en contrôle de gestion des agents des organes de contrôle interne et externe
- Participation à l'implantation d'une gestion électronique documentaire au sein de la Cour des Comptes
- Appui à l'implantation de la 4ème chambre de jugement des fautes de gestion de la Cour des Comptes
- Appui à la préparation du programme spécial d'apurement sur 12 mois des 420 comptes de gestion des établissements publics en instance :
- Etude préalable et assistance technique dans la rédaction des projets de codes d'éthique de 10 ministères

Concernant le rapportage MAEP

- Appui à la réalisation de et participation à 13 ateliers thématiques régionaux de vulgarisation du MAEP
- Participation à l'étude diagnostic des modalités actuelles de rapportage – appui à la révision des matrices et documents de rapportage
- Appui à l'organisation du processus de collecte de données centrales et locales sur la réalisation des recommandations MAEP
- Appui à la publication des rapports annuel

Concernant la CENI

- Participation à l'étude d'identification des besoins en renforcement des capacités des commissaires et personnels la nouvelle CENI – plan de renforcement des capacités
- Participation à l'identification des besoins et formulation de programmes de formations en administration électorale pour les commissaires et l'administration du siège de la CENI et de ses démembrements
- Appui à la formulation d'un plan d'action CENI corrélé au cycle électoral 201
- Appui à la formulation de la stratégie et du cahier des charges d'une campagne d'éducation civique et de promotion de la participation citoyenne

En tant que responsable de l'exécution nationale technique, administrative et financière quotidienne de la sous-composante, il sera chargé de :

- Concevoir, mettre en place et suivre la mise en œuvre des plans annuels de travail sur la base des produits pertinents du document de programme, en étroite collaboration avec le PNUD, le Directeur National du projet et les partenaires concernés et avec l'appui de l'équipe du projet ;
- Assurer la gestion administrative et financière du projet conformément aux règles et procédures du PNUD ;
- Mettre à la disposition de chaque structure intervenant dans le projet, les ressources nécessaires à la réalisation de ses activités;
- Superviser les activités des autres experts du projet et évaluer les performances du personnel de l'UG de la sous-composante ;
- Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation du personnel du projet, et des bénéficiaires du projet ;
- Planifier, coordonner et superviser les actions des partenaires et prestataires du projet chargés de la réalisation de certaines activités et vérifier la qualité de leurs prestations ;
- Planifier et coordonner les missions des consultants nationaux et internationaux du projet et en préparer les mandats détaillés, orienter leurs activités sur le terrain en fonction des TDR et vérifier la qualité de leurs rapports et prestations ;
- Prendre les initiatives en temps opportun pour susciter des conventions de partenariats avec les PTF;
- Explorer dans le cadre du partenariat, toutes les voies et moyens susceptibles de matérialiser la complémentarité des actions et des apports financiers ;
- Rechercher et formaliser les synergies avec d'autres projets pour faciliter la mise en œuvre du processus de décentralisation ;

- Etablir les rapports financiers trimestriels et les rapports annuels d'avancement et d'évaluation interne du projet selon les règles et procédures du PNUD ;
- Assurer le suivi de l'exécution du projet sur le terrain et la production de document de réflexion ;
- Assurer toutes autres tâches concourant à la pleine réalisation des objectifs du projet.

QUALIFICATIONS

- Diplôme Universitaire de troisième cycle (Doctorat, DEA, DES) (de préférence dans le domaine du développement économique, social ou juridique) avec une expérience confirmée d'au moins dix (10) ans dans la mise en œuvre des programmes/projets notamment ceux financés par le PNUD et/ou par d'autres bailleurs de fonds ;
- Aptitude à travailler en équipe, à animer une équipe de travail
- Capacités à dialoguer avec les ministères, les mairies et les partenaires au développement
- Capacités d'animation et de contacts avec les responsables économiques et politiques.
- Maîtrise des logiciels informatiques : traitement de texte Word, SIG, Access, Excel, internet, etc.,
- Très bonne connaissance du français et connaissance pratique de l'anglais

EXPERT NATIONAL
EN DROITS HUMAINS

Lieu d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2011

CONTEXTE

La promotion de la gouvernance constitue l'une des 2 composantes de l'assistance du PNUD au Burkina Faso, aux côtés de l'appui à la croissance économique. L'appui du PNUD à l'affermissement de la gouvernance va s'opérer au moyen d'un programme portant sur la période 2011 – 2015, dont l'objectif général est de renforcer les capacités nationales d'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit (sous-composante gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (sous-composante gouvernance locale et administrative), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (sous-composante gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire du développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

La sous-composante gouvernance politique, articulée en 8 volets, a pour objet de renforcer les capacités et l'interaction des institutions critiques pour la promotion de l'État de droit au Burkina Faso, dont l'institution parlementaire, les organes promouvant les droits humains et l'égalité de genre, les institutions de lutte contre la corruption, les organes électoraux, les organisations de la société civile, les mécanismes concourant à la sécurité urbaine.

La présente mission concerne les composantes suivantes de la sous-composante : Promotion et protection des droits humains, Promotion du Genre et société civile qui visent respectivement le renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre la stratégie nationale de promotion des droits humains, la politique nationale genre et l'établissement du cadre unitaire de la société civile

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision du coordonnateur technique national, expert en questions institutionnelles et politiques et en concertation avec les autres experts de la sous-composante l'expert national en droits humains sera chargé notamment des tâches suivantes :

Concernant les droits humains :

- Assistance conseil aux institutions ciblées
- Suivi de l'usage de la contribution du PNUD au panier commun appuyant le MPDH,
- Appui à la formulation du plan stratégique de la CNDH et des ses plans d'actions
- Appui à la formulation d'un programme de formation des membres et personnels de la CNDH et des membres de la CAGI-DH
- Identification des besoins en équipement informatique et bureautique de la CNDH
- Appui à la production de support de sensibilisation sur le rôle de la CNDH
- Appui à la formulation et à la mise en œuvre de l'expérience pilote d'amélioration de l'accès des populations vulnérables aux services judiciaires
- Appui au suivi et rapportage de la mise en œuvre de l'examen périodique universel

Concernant le Genre

- Assistance conseil aux institutions ciblées
- Appui à la redéfinition des missions/organigramme/postes du ministère et de ses antennes locales
- Appui à la formation sur place des agents du ministère sur la problématique genre
- Appui au secrétariat permanent de la SP/CONAP-Genre dans le rapportage des résultats de mise en œuvre de la PNG
- Appui à la conception d'une base de données des OSC intervenant sur les questions de genre
- Appui à la mise en place et au fonctionnement d'un cadre de concertation MPF/OSC genre incluant système de rapportage annuel des activités des OSC
- Appui à la rédaction consensuelle des mesures d'application de la loi sur les quotas genre
- Appui au fonctionnement du Conseil national de promotion du genre Appui à la mise en place et au fonctionnement de "cellules genre" dans les institutions publiques

- Renforcement des capacités et appui au fonctionnement du système de veille sur les violences faites aux femmes
- Appui à la mise en place et au fonctionnement du cadre de concertation des OSC genre

Concernant la société civile

- Appui au processus de reprise du dialogue sur la mise en place effective d'un cadre unitaire de concertation

QUALIFICATIONS

- Diplôme Universitaire en droit, administration publique, niveau Maîtrise ou plus
- Expérience confirmée d'au moins dix (10) ans en matière de droits humains, genre ou société civile
- Aptitude à travailler en équipe, à animer une équipe de travail
- Capacités à dialoguer avec les ministères et les partenaires au développement
- Capacités d'animation et de contacts avec les responsables économiques et politiques.
- Maîtrise des logiciels informatiques : traitement de texte Word, SIG, Access, Excel, internet, etc.,
- Très bonne connaissance du français et connaissance pratique de l'anglais

EXPERT NATIONAL
EN SÉCURITÉ URBAINE.

Lieu d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2011

CONTEXTE

La promotion de la gouvernance constitue l'une des 2 composantes de l'assistance du PNUD au Burkina Faso, aux côtés de l'appui à la croissance économique. L'appui du PNUD à l'affermissement de la gouvernance va s'opérer au moyen d'un programme portant sur la période 2011 – 2015, dont l'objectif général est de renforcer les capacités nationales d'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit (sous-composante gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (sous-composante gouvernance locale et administrative), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (sous-composante gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire du développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

La sous-composante gouvernance politique, articulée en 8 volets, a pour objet de renforcer les capacités et l'interaction des institutions critiques pour la promotion de l'État de droit au Burkina Faso, dont l'institution parlementaire, les organes promouvant les droits humains et l'égalité de genre, les institutions de lutte contre la corruption, les organes électoraux, les organisations de la société civile, les mécanismes concourant à la sécurité urbaine.

La présente mission concerne le volet sécurité urbaine, qui consiste en un programme conjoint de renforcement de la sécurité urbaine à Ouagadougou qui vise à Capitaliser les acquis de la phase pilote .CAPI

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision du coordonnateur technique national, expert en questions institutionnelles et politiques et en concertation avec les autres experts de la sous-composante l'expert national en sécurité urbaine sera chargé notamment des tâches suivantes :

- Contribuer à l'élaboration du plan de travail annuel du sous programme gouvernance politique
- S'assurer que les droits humains, l'aspect genre et la dimension VIH-SIDA sont prises en compte lors de la planification et du déroulement des activités.
- Appuyer le mainstreaming de la sécurité dans la révision des guides de planification locale, l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux et urbains de développement.
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de prévention de l'insécurité publique et de la violence urbaine qui se fera à travers (a) la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles de l'observatoire municipale de la sécurité de la commune de Ouagadougou (b) le renforcement des capacités opérationnelles de l'unité femmes et s mineurs récemment créée au sein de la police municipale.
- Appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la sécurité routière à travers la poursuite et l'évaluation a mis parcours de l'initiative « volontaires communaux pour la sécurité routière » et la mise en œuvre d'actions pilotes de sécurité routière.
- Capitaliser et contribuer à la vulgarisation des acquis, bonnes pratiques et leçons tirées de la mise en œuvre du Programme.
- S'assurer que les droits humains, l'aspect genre et la dimension VIH-SIDA sont prises en compte lors de la planification et du déroulement des activités.
- Capitaliser et contribuer à la vulgarisation des acquis, bonnes pratiques et leçons tirées de la mise en œuvre du Programme.

QUALIFICATIONS

- Diplôme universitaire (Bac+4ans ou plus) en sciences sociales, sciences juridiques, criminologie, ou urbanisme.
- Dix (10) années d'expérience professionnelle minimum dans le domaine de la planification urbaine, la sécurité urbaine, ou de prévention de la criminalité urbaine.

- Excellente connaissance des questions relatives au développement humain et à l'insécurité en milieu urbain. Expérience confirmée dans les questions de suivi et évaluation de programme/projet et d'égalité entre les sexes dans le domaine de la sécurité urbaine.
- Expérience confirmée des techniques de concertation, de négociation et de montage de partenariats entre des acteurs diversifiés, à l'échelle nationale et internationale.
- Solide expérience dans l'élaboration de documents de réflexion et de synthèse dans son domaine d'activité.
- Maîtrise des logiciels informatiques : traitement de texte Word, Excel, internet, etc.
- Très bonne connaissance du français et connaissance pratique de l'anglais.

EXPERT NATIONAL EN SUIVI-EVALUATION
SOUS-COMPOSANTE GOUVERNANCE POLITIQUE

Lieu d'affectation	Ouagadougou
Durée de l'engagement	1 an renouvelable
Date de début	2010

CONTEXTE

La promotion de la gouvernance constitue l'une des 2 composantes de l'assistance du PNUD au Burkina Faso, aux côtés de l'appui à la croissance économique. L'appui du PNUD à l'affermissement de la gouvernance va s'opérer au moyen d'un programme portant sur la période 2011 – 2015, dont l'objectif général est de renforcer les capacités nationales d'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit (sous-composante gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (sous-composante gouvernance locale et administrative), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (sous-composante gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire du développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

La sous-composante gouvernance politique, articulée en 8 volets, a pour objet de renforcer les capacités et l'interaction des institutions critiques pour la promotion de l'État de droit au Burkina Faso, dont l'institution parlementaire, les organes promouvant les droits humains et l'égalité de genre, les institutions de lutte contre la corruption, les organes électoraux, les organisations de la société civile, les mécanismes concourant à la sécurité urbaine.

Sa stratégie et ses activités sont directement corrélées aux stratégies générales de développement institutionnel, dont la "politique nationale de bonne gouvernance" (PNBG) adoptée en août 2005, le "plan stratégique décennal de modernisation de l'administration", en cours de validation ainsi que la "stratégie de croissance accélérée et de développement durable" (SCADD 2011-2015), en cours d'élaboration, qui a pour objet d'opérationnaliser la vision 2025 par cycles quinquennaux, dont le premier est notamment centré sur l'optimisation des facteurs contribuant à l'atteinte des OMD 2015. Le programme est également ancré sur une série de politiques sectorielles dont les suivantes : plan stratégique du ministère de la promotion des droits humains, politique nationale de lutte contre la corruption, plan stratégique de développement du Parlement, plan stratégique décennal de modernisation de l'administration, réforme globale de l'administration publique, politique nationale de renforcement des capacités. La stratégie prend également en considération les recommandations du rapport MAEP 2008 relatives aux domaines ci-dessus.

La nécessité de renforcer les capacités des pouvoirs publics à effectuer un rapportage approprié et dans les délais prescrits de l'état d'avancement des politiques ci-dessus, tant au plan interne qu'international (i.e., rapportages MAEP, EPU, CEDEF), en plus du rapportage usuel des activités de la sous-composante PNUD, a justifié l'intégration d'un expert en suivi évaluation dans chaque sous-programme.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision directe du coordonnateur technique national de la sous-composante gouvernance politique, et en étroite concertation avec les experts des 3 sous-composantes, l'expert en suivi – évaluation sera chargé des tâches suivantes :

Dans le domaine de l'appui au rapportage par les pouvoirs publics de l'avancement des politiques de développement institutionnel :

- Assister les responsables des structures nationales en charge de la réalisation des programmes nationaux dans l'amélioration de leur cadre de rapportage, incluant la formulation d'indicateurs appropriés, la redéfinition des matrices et chronogrammes de rapportage
- Former régulièrement les responsables et les agents des structures concernées aux techniques de suivi-évaluation et concevoir des guides méthodologiques pérennisant ces formations
- Apporter une assistance technique aux structures concernées dans la réalisation, selon les délais fixés par les chronogrammes, des rapports, notamment en ce qui concerne les objectifs des politiques faisant l'objet d'un appui spécifique de la sous-composante gouvernance politique (Cf. tableau annexé aux présents TdR)

- Apporter une assistance de même nature pour toutes autres politiques nationales, sur demande du directeur national de la sous-composante et du bureau du PNUD

Dans le domaine du suivi-évaluation des activités de la sous-composante gouvernance politique:

- Appuyer le suivi de l'exécution des activités relatives aux volets de la sous-composante
- Appuyer la préparation des plans de travail ainsi que les programmes d'activités des produits ;
- Participer à la mise en place et au respect des méthodes de travail
- S'assurer que les plans de travail sont bien suivis
- Suivre l'exécution des activités retenues dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante ;
- Assurer le rapportage des activités du sous-programme suivant la fréquence accordée avec le coordonnateur technique national
- Participer aux différentes rencontres relatives à la vie de la sous-composante (comité de pilotage, réunion avec les ministères bénéficiaires, revues tripartites, etc.)
- Appuyer la préparation du sous programme pour les audits et les évaluations
- Participer à l'évaluation et assurer le suivi des activités de la sous-composante
- Faire la synthèse sur la mise en œuvre des recommandations d'audit
- Préparer un mécanisme formel de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits d'une part et d'autre part du plan de travail adopté et des rapports financiers
- Appuyer le service d'appui au projet du PNUD dans le domaine du suivi de la préparation des plans d'achats de la sous-composante et s'assurer de son exécution
- Préparer des fiches techniques de suivi de la sous-composante et examiner les rapports de progrès des produits
- Participer à la préparation des différents rapports de l'exécution (rapports trimestriels et annuels);
- Initier les invitations aux réunions périodiques
- Appuyer la mise à jour du site web de la sous-composante
- Exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le Coordonnateur technique national.

QUALIFICATIONS

- Diplôme Universitaire, niveau Maîtrise ou plus en sciences-économiques, sociales, juridiques et politiques ou équivalent avec une spécialisation en suivi-évaluation
- Justifier de dix (10) ans d'expérience professionnelle dont 'au moins 5 ans dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement ;
- Familiarité avec les institutions ou matières concernées par le programme ;
- Posséder une forte expérience à tous les niveaux de la conception, de l'exécution, de l'analyse, de la gestion et de la dissémination pratique des systèmes de suivi évaluation
- Posséder une expérience dans l'utilisation des méthodes rapides et participatives, de la conception des études quantitatives, de l'échantillonnage et d'analyse de données
- Être familier avec les procédures du Gouvernement et du PNUD en matière de gestion de programmes/projets
- Avoir travaillé pour un projet du PNUD pendant au moins 3 ans
- Avoir une parfaite maîtrise de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) ainsi qu'un bon usage de l'anglais
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de données
- La connaissance d'un logiciel de gestion des projets serait un avantage
- Être capable de travailler sous pression et en équipe.

ANNEXE
OBJECTIFS SPECIFIQUES DES POLITIQUES NATIONALES ET DU RMAEP
DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN APPUI EN MATIERE DE SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTAGE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Politiques nationales

Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable

Axe 3 Renforcement de la gouvernance

3.1 Renforcement de la gouvernance économique

- 3.1.5 Renforcer les contrôles administratifs (contrôle de gestion ou de pilotage, audits, inspections) et externes (juridictionnel et parlementaire)
- 3.1.6 Lutter contre la fraude, le faux et la corruption (intensification des actions des Inspections techniques)

3.2 Renforcement de la gouvernance politique et administrative

- 3.2.1 Rendre plus effective la séparation des trois pouvoirs
- 3.2.2 Construire un système de responsabilité et d'imputabilité dans tous les actes de la gestion des affaires publiques
- 3.2.4 Assurer l'effectivité des droits humains
- 3.2.6 Renforcer les capacités de l'État ainsi que des autres acteurs
- 3.2.7 Promouvoir une justice crédible et accessible en accélérant la déconcentration de l'administration judiciaire
- 3.3.1 Assurer le transfert effectif des compétences et des ressources au profit des collectivités territoriales
- 3.3.2 Renforcer les capacités des collectivités à gérer les affaires locales
- 3.3.3 Assurer la cohérence de l'action locale avec les politiques de l'État

Axe 4 Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement

4.1 Renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre

- 4.1.1 Mettre en œuvre la Politique nationale Genre et son plan d'actions
- 4.1.2 Promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des hommes pour plus de justice sociale et d'égalité de chance dans le développement
- 4.1.3 Éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et secteurs
- 4.1.4 Renforcer les capacités et les compétences des communautés et des acteurs du développement en matière de genre
- 4.1.5 Lever les obstacles à la parité entre les sexes dans les stratégies nationales, les politiques sectorielles et les procédures et gestion budgétaire

4.3 Mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire

- 4.3.2 Élaborer les outils méthodologiques pour accompagner le développement régional et local
- 4.3.3 Promouvoir les initiatives locales à travers l'organisation des acteurs locaux

4.5 Renforcement des capacités

- 4.5.1 Renforcer les capacités des administrations et institutions publiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, ainsi que l'amélioration du dialogue/concertation,
- 4.5.2 Optimiser l'utilisation des ressources humaines disponibles
- 4.5.3 Réformer la mise en synergie des structures et acteurs du développement sur le terrain

Programme national de bonne gouvernance

- 1.4 Protection des personnes vulnérables,
- 2.1 Amélioration de l'accès à la justice,
- 2.2 Promotion d'une culture des DH,
- 3.1 Renforcer les capacités de la société civile,
- 4.1 Consolider les institutions de l'État,
- 4.3 Mettre en œuvre la politique de déconcentration administrative,
- 4.4 Veiller à une gestion saine et transparente des finances publiques,
- 6.1 Renforcer les capacités de pilotage et de gestion stratégiques du développement national,
- 6.2 Améliorer le contrôle de la gestion des ressources publiques et lutter contre la corruption,
- 6.3 Améliorer la coordination de l'aide,
- 7.1 Assurer le fonctionnement efficace des collectivités territoriales et renforcer les capacités des acteurs de la gouvernance locale (cf. également 7.2 et 7.3)

Politique nationale de renforcement des capacités

- 3.5.1 Axe 1 : renforcer les capacités de formulation et de mise en œuvre de politiques publiques pertinentes et efficaces
- 3.5.2 Axe 2 : optimiser les capacités des structures et des acteurs du développement sur le terrain
- 3.5.3 Axe 3 : promouvoir la synergie intra et inter ministérielle et la coordination des actions de renforcement des capacités

Plan stratégique du ministère en charge de la promotion des droits humains	(i) (ii) (iii) (vi)	Éducation aux droits humains, Renforcement du cadre juridique, Renforcement de l'effectivité des droits humains, Renforcement des capacités du MPDH
Politique nationale genre	3.1 3.2 4.2 4.3 5.1 6.2	Améliorer la participation équitable des hommes et des femmes aux sphères de prise de décision à tous les niveaux Promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir Promouvoir la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement et la gouvernance à tous les niveaux Améliorer l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre, Assurer un égal exercice des droits civiques et politiques (5.3) Éliminer les violences basées sur le genre Créer un environnement favorable à l'appropriation du concept genre par les populations
Politique nationale de lutte contre la corruption	(i) (ii) (iv) (iv) (v) (vi)	Implication de tous les acteurs du développement dans la lutte contre la corruption, Généralisation des codes de déontologie et d'éthique dans tous les secteurs d'activités, Renforcement de l'action judiciaire et des moyens de la justice, Rationalisation du cadre institutionnel et juridique de lutte contre la corruption, Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption, Coordination de la lutte contre la corruption
Plan stratégique de développement du Parlement	(i) (ii) (iii) (v)	Production législative, Contrôle de l'action gouvernementale, Représentation et relations publiques, Genre
Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration	(ii) (iv) (v)	Promouvoir l'accessibilité, la transparence, la réceptivité et l'efficacité dans l'administration publique, Promouvoir l'administration électronique, Promouvoir une déconcentration et une décentralisation plus effectives et porteuses de développement local

Recommandations RMAEP

Démocratie et gouvernance politique

Objectif 3	Promotion et protection des droits humains	Renforcement des capacités de la CNDH - Sensibilisation des populations - Sensibilisation des corps de police et de sécurité
Objectif 4	Affermissement de la séparation des pouvoirs	Justice crédible et accessible via la déconcentration judiciaire - Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités du Parlement
Objectif 6	Lutte contre la corruption	Mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption - Cadre réglementaire d'application des lois anti-corruption - Renforcement du contrôle parlementaire - Participation citoyenne dans la lutte contre la corruption - Intensification des actions des inspections techniques
Objectif 7	Promotion – protection des droits des femmes	Mettre en œuvre la politique nationale genre et son plan d'actions - Implanter les mécanismes d'application de la loi sur la protection des femmes - Formation des groupes cibles - Appui aux associations féminines - Promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des hommes
Objectif 9	Promotion – protection des droits des personnes vulnérables	Actions sectorielles de protection - Renforcement du contrôle parlementaire

Gouvernance et gestion économiques

Objectif 4	Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent	Elaborer un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption - Prendre les dispositifs légaux nécessaires au niveau national pour mettre en œuvre réellement et rendre effectifs les conventions et protocoles internationaux et régionaux de lutte contre la corruption - Mener une campagne de sensibilisation en direction de la population en général sur le phénomène de blanchiment d'argent pour faciliter la lutte contre ce fléau
------------	---	--

SOUS-COMPOSANTE GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE

COORDONNATEUR TECHNIQUE NATIONAL, EXPERT EN DÉCENTRALISATION

Lieu d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2011

CONTEXTE

La promotion de la gouvernance constitue l'une des 2 composantes de l'assistance du PNUD au Burkina Faso, aux côtés de l'appui à la croissance économique. L'appui du PNUD à l'affermissement de la gouvernance va s'opérer au moyen d'un programme portant sur la période 2011 – 2015, dont l'objectif général est de renforcer les capacités nationales d'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit (sous-composante gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (sous-composante gouvernance locale et administrative), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (sous-composante gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire du développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

La sous-composante gouvernance locale et administrative, articulée en 3 volets, a pour objet d'accompagner le processus d'affermissement de la décentralisation, de renforcer les capacités de gestion et planification du développement local et d'appuyer les politiques nationales d'établissement d'une administration de développement, déconcentrée, intègre, capable de délivrer des services publics de qualité aux populations

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision du (...) et par délégation du directeur national de la sous-composante, en concertation avec le PNUD, le coordonnateur technique national sera à la fois expert en décentralisation et responsable de l'exécution nationale technique, administrative et financière quotidienne de la sous-composante dans le cadre des règlements régissant l'exécution des programmes financés par le PNUD.

En tant qu'expert en décentralisation, il sera chargé de :

- Concevoir des outils de programmation et de suivi des activités de mise en œuvre de la décentralisation en rapport avec les défis à relever pour les communes et régions ;
- Mettre en place des mécanismes transparents permettant une meilleure circulation de l'information sur la mise en œuvre de la décentralisation au sein des services techniques et des collectivités territoriales ;
- Aider à l'élaboration des termes de référence des études requises pour approfondir les outils de la décentralisation et du développement local ;
- Appuyer la mise en place d'un système de suivi et évaluation du processus de décentralisation (finances publiques locales, niveau de formations des élus, état d'avancement des textes sur le transfert des compétences et des ressources, etc.) ;
- Appuyer les services techniques compétents à l'élaboration d'une stratégie nationale de renforcement des capacités assorties d'un plan d'action de trois ans ;
- participer à la préparation des différents rapports de l'exécution du projet (rapports trimestriels et annuels) ;
- participer aux différentes rencontres relatives à la vie des programmes/projets (comité de pilotage, revues tripartites, CLEP etc.) ;
- Organiser des sessions de formation en direction de certains personnels du MATDS ;
- Prendre part à toutes les initiatives du MATDS dans sa mission d'impulsion et de pilotage du processus de décentralisation ;
- Participer aux activités d'approfondissement du CSMOD et de son plan d'action ;
- Apprécier périodiquement les activités de nature conceptuelle en vue d'assurer la nécessaire cohérence des initiatives des conseils communaux et régionaux ;

- Appuyer le MATDS à porter un appui-conseil aux secrétaires généraux des régions et des communes en vue de les aider à mieux comprendre et à assurer leur fonction dans les collectivités territoriales ;
- exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le Coordonnateur Technique National.

En tant que responsable de l'exécution nationale technique, administrative et financière quotidienne de la sous-composante, il sera chargé de :

- Concevoir, mettre en place et suivre la mise en œuvre des plans annuels de travail sur la base des produits pertinents du document de programme, en étroite collaboration avec le PNUD, le Directeur National du projet et les partenaires concernés et avec l'appui de l'équipe du projet ;
- Assurer la gestion administrative et financière du projet conformément aux règles et procédures du PNUD ;
- Mettre à la disposition de chaque structure intervenant dans le projet, les ressources nécessaires à la réalisation de ses activités ;
- Superviser les activités des autres experts du projet et évaluer les performances du personnel de l'UG de la sous-composante ;
- Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation du personnel du projet, et des bénéficiaires du projet ;
- Planifier, coordonner et superviser les actions des partenaires et prestataires du projet chargés de la réalisation de certaines activités et vérifier la qualité de leurs prestations ;
- Planifier et coordonner les missions des consultants nationaux et internationaux du projet et en préparer les mandats détaillés, orienter leurs activités sur le terrain en fonction des TDR et vérifier la qualité de leurs rapports et prestations ;
- Prendre les initiatives en temps opportun pour susciter des conventions de partenariats avec les PTF ;
- Explorer dans le cadre du partenariat, tous les voies et moyens susceptibles de matérialiser la complémentarité des actions et des apports financiers ;
- Rechercher et formaliser les synergies avec d'autres projets pour faciliter la mise en œuvre du processus de décentralisation ;
- Etablir les rapports financiers trimestriels et les rapports annuels d'avancement et d'évaluation interne du projet selon les règles et procédures du PNUD ;
- Assurer le suivi de l'exécution du projet sur le terrain et la production de document de réflexion ;
- Assurer toutes autres tâches concourant à la pleine réalisation des objectifs du projet.

QUALIFICATIONS

- Titulaire d'un diplôme universitaire de troisième cycle (Doctorat, DEA, DES) en économie du développement, planification locale ou géographie option planification, avec une solide expérience en planification locale, le candidat doit :
- Justifier d'au moins 10 ans d'expériences professionnelles, dont 5 ans prouvés dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement ;
- Posséder une expérience dans l'utilisation des méthodes rapides et participatives, de la conception des études quantitatives, de l'échantillonnage et d'analyse de données ;
- Etre apte à dialoguer avec les communes et les services techniques les responsables administratifs et coutumiers ;
- Avoir des capacités d'animation et de rédaction et de synthèse ;
- Etre familier avec les procédures du Gouvernement et du PNUD en matière de gestion de programmes/projets ;
- une expérience avec le Système des Nations Unies serait un atout Maîtrise des logiciels informatiques : traitement de texte Word, SIG, Access, Excel, etc.

EXPERT NATIONAL
EN GESTION ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Lieu d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2011

CONTEXTE

La promotion de la gouvernance constitue l'une des 2 composantes de l'assistance du PNUD au Burkina Faso, aux côtés de l'appui à la croissance économique. L'appui du PNUD à l'affermissement de la gouvernance va s'opérer au moyen d'un programme portant sur la période 2011 – 2015, dont l'objectif général est de renforcer les capacités nationales d'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit (sous-composante gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (sous-composante gouvernance locale et administrative), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (sous-composante gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire du développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

La sous-composante gouvernance locale et administrative, articulée en 3 volets, a pour objet d'accompagner le processus d'affermissement de la décentralisation, de renforcer les capacités de gestion et planification du développement local et d'appuyer les politiques nationales d'établissement d'une administration de développement, déconcentrée, intégrée, capable de délivrer des services publics de qualité aux populations.

La présente mission concerne le volet gouvernance gestion et planification du développement local de la sous-composante.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision du coordonnateur technique national, expert en décentralisation, et en concertation avec les autres experts de la sous-composante l'expert national en décentralisation sera, outre l'assistance conseil générale aux institutions ciblées, chargé notamment de tâches suivantes :

- suivre l'exécution des activités retenues dans le cadre de la mise en œuvre du sous-programme ;
- concevoir une démarche d'ensemble des outils de planification régionale et communale à promouvoir tout en identifiant les structures et les expertises à mobiliser ;
- appuyer les VNU internationaux et nationaux au niveau des régions et de l'ARBF dans l'harmonisation des démarches et outils d'élaboration des Plans Régionaux de Développement ;
- élaborer les termes de référence des principales études devant conduire les Conseils Régionaux à initier le processus d'élaboration des Plans Régionaux de Développement ;
- initier et suivre les processus d'élaboration des Plans régionaux de développement ;
- mettre en place un dispositif interne et externe pour le suivi des études arrêtées particulièrement la production des notes techniques dans les temps pour s'assurer de la qualité des services de différents prestataires de services ;
- mobiliser les expertises internes et externes au sous-programme pour s'assurer de l'adoption et de la diffusion des guides de planification locale et de programmation des investissements régionaux et communaux ;
- capitaliser les expériences de participation citoyenne et des plans régionaux de développement,
- préparer et superviser la mise en œuvre des plans annuels de travail selon les objectifs du CPAP du PNUD;
- animer certains ateliers locaux et régionaux sur les séquences et les démarches de la planification locale à la lumière du guide de planification locale mis à jour en étroite collaboration avec la DGAT-DLR ;
- apprécier périodiquement les activités de nature conceptuelle en vue d'assurer la nécessaire cohérence dans l'exécution de différents plans régionaux de développement ;
- élaborer des rapports de synthèse sur le processus de mise en place des plans régionaux de développement
- élaborer les termes de référence des principales études des PCD et des PRD:
- rédiger les termes de référence des sous-traitants pour la réalisation des PCD et des PRD ;
- initier, coordonner et suivre toutes les activités liées à la réalisation des différents plans régionaux et communaux de développement initiés par le sous-programme ;

- mettre en place un dispositif interne et externe de suivi des activités des sous traitants et assurer le suivi desdites activités ;
- préparer et animer les rencontres de validation des PCD et des PRD ;
- élaborer des rapports de synthèse du processus de mise en place des plans régionaux et communaux de développement ;
- aider les communes et les régions à mettre en place un dispositif de suivi des plans locaux de développement et proposer un ensemble d'indicateurs simples pour le suivi de leur PCD et PRD ;
- apprécier périodiquement les réalisations de terrain et l'état d'avancement des activités de son domaine ainsi que celles des sous-traitants relevant de son domaine d'activité et s'assurer de la qualité des services rendus par les différents prestataires de services ;
- capitaliser les outils et démarches initiés par les différentes expériences de terrain ;
- initier et suivre les tableaux de bord socio-économiques.
- participer aux différentes rencontres relatives à la vie des programmes/projets (comité de pilotage, revues tripartites, CLEEP etc.) ;
- participer à la préparation des différents rapports de l'exécution du projet (rapports trimestriels et annuels) ;
- participer en cas de besoin aux activités de renforcement des capacités en relation avec l'Expert chargé de la formation ;
- exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le Coordonnateur Technique National.

QUALIFICATIONS

- Titulaire d'un diplôme universitaire, niveau Maîtrise en économie ou en géographie, option planification avec une solide expérience en planification locale, le candidat doit :
- justifier d'au moins 10 ans d'expériences professionnelles, dont 5 ans prouvés dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement ;
- posséder une expérience dans l'utilisation des méthodes rapides et participatives, de la conception des études quantitatives, de l'échantillonnage et d'analyse de données ;
- être apte à dialoguer avec les communes et les services techniques les responsables administratifs et coutumiers.
- avoir des capacités d'animation et de rédaction et de synthèse.
- être familier avec les procédures du Gouvernement et du PNUD en matière de gestion de programmes/projets ;
- avoir une expérience avec le Système des Nations Unies serait un atout ;
- Maîtrise des logiciels informatiques : traitement de texte Word, SIG, Access, Excel, etc.,

EXPERT NATIONAL EN SUIVI-EVALUATION
SOUS-COMPOSANTE GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATIVE

Lieu d'affectation	Ouagadougou
Durée de l'engagement	1 an renouvelable
Date de début	2010

CONTEXTE

La promotion de la gouvernance constitue l'une des 2 composantes de l'assistance du PNUD au Burkina Faso, aux côtés de l'appui à la croissance économique. L'appui du PNUD à l'affermissement de la gouvernance va s'opérer au moyen d'un programme portant sur la période 2011 – 2015, dont l'objectif général est de renforcer les capacités nationales d'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit (sous-composante gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (sous-composante gouvernance locale et administrative), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (sous-composante gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire du développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

La sous-composante gouvernance locale et administrative, articulée en 3 volets, a pour objet d'accompagner le processus d'affermissement de la décentralisation, de renforcer les capacités de gestion et planification du développement local et d'appuyer les politiques nationales d'établissement d'une administration de développement, déconcentrée, intégrée, capable de délivrer des services publics de qualité aux populations.

Le programme est directement corrélé aux stratégies générales de développement institutionnel, dont la "politique nationale de bonne gouvernance" (PNBG) adoptée en août 2005, le "plan stratégique décennal de modernisation de l'administration", en cours de validation ainsi que la "stratégie de croissance accélérée et de développement durable" (SCADD 2011-2015), en cours d'élaboration, qui a pour objet d'opérationnaliser la vision 2025 par cycles quinquennaux, dont le premier est notamment centré sur l'optimisation des facteurs contribuant à l'atteinte des OMD 2015. Le programme est également ancré sur une série de politiques sectorielles relatives à la décentralisation ou connexes de cette problématique, dont les suivantes : politique nationale de lutte contre la corruption, plan stratégique décennal de modernisation de l'administration, réforme globale de l'administration publique, cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation, politique nationale genre, politique nationale de renforcement des capacités. La stratégie prend également en considération les recommandations du rapport MAEP 2008 relatives aux domaines ci-dessus.

La nécessité de renforcer les capacités des pouvoirs publics à effectuer un rapportage approprié et dans les délais prescrits de l'état d'avancement des politiques ci-dessus, tant au plan interne qu'international (i.e., rapportages MAEP), en plus du rapportage usuel des activités de la sous-composante PNUD, a justifié l'intégration d'un expert en suivi évaluation dans chaque sous-programme.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision directe du coordonnateur technique national de la sous-composante gouvernance locale et administrative, et en étroite concertation avec les experts des 3 sous-composantes, l'expert en suivi – évaluation sera chargé des tâches suivantes :

Dans le domaine de l'appui au rapportage par les pouvoirs publics de l'avancement des politiques de développement institutionnel :

- Assister les responsables des structures nationales en charge de la réalisation des programmes nationaux dans l'amélioration de leur cadre de rapportage, incluant la formulation d'indicateurs appropriés, la redéfinition des matrices et chronogrammes de rapportage
- Former régulièrement les responsables et les agents des structures concernées aux techniques de suivi-évaluation et concevoir des guides méthodologiques pérennisant ces formations
- Apporter une assistance technique aux structures concernées dans la réalisation, selon les délais fixés par les chronogrammes, des rapports, notamment en ce qui concerne les objectifs des politiques faisant l'objet d'un appui spécifique de la sous-composante gouvernance locale et administrative (Cf. tableau annexé aux présents TdR)

- Apporter une assistance de même nature pour toutes autres politiques nationales, sur demande du directeur national de la sous-composante et du bureau du PNUD

Dans le domaine du suivi-évaluation des activités de la sous-composante gouvernance locale et administrative:

- Appuyer le suivi de l'exécution des activités relatives aux volets de la sous-composante
- Appuyer la préparation des plans de travail ainsi que les programmes d'activités des produits ;
- Participer à la mise en place et au respect des méthodes de travail
- S'assurer que les plans de travail sont bien suivis
- Suivre l'exécution des activités retenues dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante ;
- Assurer le rapportage des activités du sous-programme suivant la fréquence accordée avec le coordonnateur technique national
- Participer aux différentes rencontres relatives à la vie de la sous-composante (comité de pilotage, réunion avec les ministères bénéficiaires, revues tripartites, etc.)
- Appuyer la préparation du sous programme pour les audits et les évaluations
- Participer à l'évaluation et assurer le suivi des activités de la sous-composante
- Faire la synthèse sur la mise en œuvre des recommandations d'audit
- Préparer un mécanisme formel de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits d'une part et d'autre part du plan de travail adopté et des rapports financiers
- Appuyer le service d'appui au projet du PNUD dans le domaine du suivi de la préparation des plans d'achats de la sous-composante et s'assurer de son exécution
- Préparer des fiches techniques de suivi de la sous-composante et examiner les rapports de progrès des produits
- Participer à la préparation des différents rapports de l'exécution (rapports trimestriels et annuels);
- Initier les invitations aux réunions périodiques
- Appuyer la mise à jour du site web de la sous-composante
- Exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le Coordonnateur technique national.

QUALIFICATIONS

- Diplôme Universitaire, niveau Maîtrise ou plus en sciences économiques, sociales, juridiques, politiques avec une spécialisation en suivi-évaluation ou équivalent
- Justifier d'au moins 5 ans d'expériences professionnelles dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement ;
- Familiarité avec les institutions ou matières concernées par le programme
- Posséder une forte expérience à tous les niveaux de la conception, de l'exécution, de l'analyse, de la gestion et de la dissémination pratique des systèmes de suivi évaluation
- Posséder une expérience dans l'utilisation des méthodes rapides et participatives, de la conception des études quantitatives, de l'échantillonnage et d'analyse de données
- Être familier avec les procédures du Gouvernement et du PNUD en matière de gestion de programmes/projets
- une expérience avec le Système des Nations Unies serait un atout ;
- Avoir une parfaite maîtrise de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) ainsi qu'un bon usage de l'anglais
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de données
- La connaissance d'un logiciel de gestion des projets serait un avantage
- Être capable de travailler sous pression, en équipe et dans un environnement multiculturel.

ANNEXE
OBJECTIFS SPECIFIQUES DES POLITIQUES NATIONALES ET DU RMAEP
DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN APPUI EN MATIERE DE SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTAGE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Politiques nationales

Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable	<p>Axe 3 Renforcement de la gouvernance</p> <p>3.2 Renforcement de la gouvernance politique et administrative</p> <p>3.2.1 Rendre plus effective la séparation des trois pouvoirs</p> <p>3.2.2 Construire un système de responsabilité et d'imputabilité dans tous les actes de la gestion des affaires publiques</p> <p>3.2.4 Assurer l'effectivité des droits humains</p> <p>3.2.6 Renforcer les capacités de l'État ainsi que des autres acteurs</p> <p>3.2.7 Promouvoir une justice crédible et accessible en accélérant la déconcentration de l'administration judiciaire</p> <p>3.3 Consolidation de la gouvernance locale</p> <p>3.3.1 Assurer le transfert effectif des compétences et des ressources au profit des collectivités territoriales</p> <p>3.3.2 Renforcer les capacités des collectivités à gérer les affaires locales</p> <p>3.3.3 Assurer la cohérence de l'action locale avec les politiques de l'État</p> <p>Axe 4 Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement</p> <p>4.1 Renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre</p> <p>4.1.1 Mettre en œuvre la Politique nationale Genre et son plan d'actions</p> <p>4.1.2 Promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des hommes pour plus de justice sociale et d'égalité de chance dans le développement</p> <p>4.1.3 Éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et secteurs</p> <p>4.1.4 Renforcer les capacités et les compétences des communautés et des acteurs du développement en matière de genre</p> <p>4.1.5 Lever les obstacles à la parité entre les sexes dans les stratégies nationales, les politiques sectorielles et les procédures et gestion budgétaire</p> <p>4.3 Mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire</p> <p>4.3.2 Élaborer les outils méthodologiques pour accompagner le développement régional et local</p> <p>4.3.3 Promouvoir les initiatives locales à travers l'organisation des acteurs locaux</p> <p>4.5 Renforcement des capacités</p> <p>4.5.1 Renforcer les capacités des administrations et institutions publiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, ainsi que l'amélioration du dialogue/concertation,</p> <p>4.5.2 Optimiser l'utilisation des ressources humaines disponibles</p> <p>4.5.3 Réformer la mise en synergie des structures et acteurs du développement sur le terrain</p>
Programme national de bonne gouvernance	<p>1.4 Protection des personnes vulnérables,</p> <p>2.1 Amélioration de l'accès à la justice,</p> <p>2.2 Promotion d'une culture des DH,</p> <p>3.1 Renforcer les capacités de la société civile,</p> <p>4.1 Consolider les institutions de l'État,</p> <p>4.3 Mettre en œuvre la politique de déconcentration administrative,</p> <p>4.4 Veiller à une gestion saine et transparente des finances publiques,</p> <p>6.1 Renforcer les capacités de pilotage et de gestion stratégiques du développement national,</p> <p>6.2 Améliorer le contrôle de la gestion des ressources publiques et lutter contre la corruption,</p> <p>6.3 Améliorer la coordination de l'aide,</p> <p>7.1 Assurer le fonctionnement efficace des collectivités territoriales et renforcer les capacités des acteurs de la gouvernance locale (cf. également 7.2 et 7.3)</p>
Politique nationale de renforcement des capacités	<p>3.5.1 Axe 1 : renforcer les capacités de formulation et de mise en œuvre de politiques publiques pertinentes et efficaces</p> <p>3.5.2 Axe 2 : optimiser les capacités des structures et des acteurs du développement sur le terrain</p> <p>3.5.3 Axe 3 : promouvoir la synergie intra et inter ministérielle et la coordination des actions de renforcement des capacités</p>
Politique nationale genre	<p>3.1 Améliorer la participation équitable des hommes et des femmes aux sphères de prise de décision à tous les niveaux</p> <p>3.2 Promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir</p> <p>4.2 Promouvoir la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement et la gouvernance à tous les niveaux</p> <p>4.3 Améliorer l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre,</p> <p>5.1 Assurer un égal exercice des droits civiques et politiques (5.3) Éliminer les violences</p>

6.2 basées sur le genre
Créer un environnement favorable à l'appropriation du concept genre par les populations

Plan stratégique
décennal de
modernisation de
l'administration

(ii) Promouvoir l'accessibilité, la transparence, la réceptivité et l'efficacité dans l'administration publique.
(iv) Promouvoir l'administration électronique,
(v) Promouvoir une déconcentration et une décentralisation plus effectives et porteuses de développement local

Recommandations RMAEP

Démocratie et gouvernance politique

Objectif 5	Renforcement des capacités de l'administration	Renforcement du sens du service public et de la satisfaction des usagers – Promotion d'un système administratif basé sur la récompense et les mérite:
Objectif 7	Promotion – protection des droits des femmes	Mettre en œuvre la politique nationale genre et son plan d'actions - Implanter les mécanismes d'application de la loi sur la protection des femmes - Formation des groupes cibles - Appui aux associations féminines - Promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des hommes
Objectif 9	Promotion – protection des droits des personnes vulnérables	Actions sectorielles de protection

SOUS-COMPOSANTE GOUVERNANCE ECONOMIQUE

COORDONNATEUR TECHNIQUE NATIONAL ET EXPERT EN PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Lieu d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2011

CONTEXTE

La promotion de la gouvernance constitue l'une des 2 composantes de l'assistance du PNUD au Burkina Faso, aux côtés de l'appui à la croissance économique. L'appui du PNUD à l'affermissement de la gouvernance va s'opérer au moyen d'un programme portant sur la période 2011 – 2015, dont l'objectif général est de renforcer les capacités nationales d'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit (sous-composante gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (sous-composante gouvernance locale et administrative), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (sous-composante gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire du développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

La sous-composante gouvernance économique, articulée en 2 volets, amélioration du cadre national de planification et amélioration de la coordination et gestion de l'aide, a pour objet de renforcer les capacités nationales d'anticipation, de planification et de programmation des actions de développement en assurant l'effectivité de l'opérationnalisation des résultats de l'étude nationale prospective Burkina 2025, en particulier la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles pro-pauvres qui adressent les défis et les besoins spécifiques des hommes et des femmes. Le programme ambitionne également d'aider à renforcer la cohérence et l'articulation des actions et même des institutions publiques.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision directe du Directeur Général de l'Economie et de la Planification (DGEP), Directeur technique de la sous-composante et par délégation du directeur national de la sous-composante, en concertation avec le PNUD, le coordonnateur technique national sera à la fois expert en gouvernance économique, responsable de l'exécution nationale technique, administrative et financière quotidienne de la sous-composante dans le cadre des règlements régissant l'exécution des programmes financés par le PNUD et Coordonnateur national du programme gouvernance.

En tant qu'expert en gouvernance économique, il sera chargé de :

- Appuyer l'opérationnalisation de Burkina 2025 et le renforcement des capacités de prospective
- Appuyer la préparation du document stratégique pluriannuel 2016-2020)
- Appuyer la préparation, l'organisation et la tenue effective de la Table ronde sur la SCADD
- Appuyer l'élaboration des Cadres d'accélération des OMD et des Rapports de suivi et des rapports nationaux sur le Développement humain
- Suivre l'utilisation du Fonds d'études sur le développement
- Appuyer la mise en place des indicateurs de suivi de la SCADD de même que le dispositif institutionnel de pilotage de la SCADD (Secrétariat technique, cadres régionaux et sectoriels de concertation)
- Assurer la contribution du sous-programme à la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du MEF
- Appuyer la mise en œuvre de la POSMEF
- Suivre l'élaboration du plan de renforcement des capacités des DEP et DREP et participer à la recherche de partenariats
- Contribuer à la définition des secteurs socio-économiques et suivre l'élaboration des politiques sectorielles
- Assurer la mise en place d'une base de données pour le suivi des politiques sectorielles
- Appuyer la mise en place des budgets programmes

- Promouvoir le renforcement des capacités de dialogue entre les acteurs du développement
- exécuter toutes autres tâches conforme à son profil et demandées par le Directeur National ou le PNUD.

En tant que responsable de l'exécution nationale technique, administrative et financière quotidienne de la sous-composante, il sera chargé de :

- organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des activités des experts et assurer la supervision générale du programme;
- mettre en place et veiller au respect des méthodes de travail ;
- contribuer à la recherche de partenariats pour la réalisation des activités où cela est nécessaire ;
- vérifier les IOV de l'Unité en concertation avec l'expert en suivi évaluation et le Chargé de Programme ;
- préparer le plan de travail du sous programme et en assurer son exécution ;
- veiller à la qualité de l'ensemble des prestations de services fournies dans le cadre de la sous-composante;
- produire des programmes d'activités, des rapports de progrès trimestriels et des rapports d'avancement global du programme à l'attention du Comité de pilotage et des tripartites ;
- suivre et contrôler les activités effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme ;
- conduire et harmoniser avec les experts nationaux l'ensemble des activités de renforcement de capacités des cadres des Ministères bénéficiaires;
- vérifier les différents rapports du programme en concertation avec le Service des Finances du bureau du PNUD, le Chargé de Programme concerné, suivre leur Certification par les structures appropriées et leur transmission ;
- contribuer au bon déroulement des évaluations/réunions du Comité de pilotage, des examens tripartites et suivre la mise en œuvre des recommandations d'audits dans le cadre de la sous-composante ;
- assurer la gestion adéquate de l'ensemble des biens et des finances conformément aux règles et procédures du Gouvernement et du PNUD et assurer la coordination technique générale de la sous-composante;
- appuyer l'acquisition des biens et prestations de services en cas de besoin ;
- contrôler l'utilisation des moyens humains, matériels et financiers mis à la disposition du Programme ;
- assurer la visibilité de la sous-composante vis-à-vis de l'extérieur, et contribuer à la concertation avec les autres programmes du Système des Nations Unies et des autres donateurs ;
- exécuter toutes autres tâches conforme à son profil et demandées par le Directeur National ou le PNUD.

En tant que Coordonnateur national du programme gouvernance, il sera chargé de :

- coordonner et harmoniser les activités des deux autres coordonnateurs de sous-composantes ;
- préparer les rapports globaux et les documents de synthèse à soumettre aux sessions du Comité de pilotage en collaboration avec les coordonnateurs des autres sous-composantes et les chargés de suivi-évaluation ;
- veiller à la cohérence et à la complémentarité des activités des différentes sous-composantes.

QUALIFICATIONS

- Diplôme de troisième cycle universitaire en sciences économiques avec une expérience confirmée d'au moins 10 ans dans le domaine des politiques de développement économique ;
- Avoir une bonne connaissance de l'administration publique ;
- Avoir de bonnes connaissances en statistique et en suivi/évaluation ;
- Des connaissances en démarche prospective seraient un atout ;
- Bonne connaissance du secteur privé, de la société civile et du milieu parlementaire ;
- Capacité à travailler sous pression et en équipe ;
- Une parfaite maîtrise de la langue française ainsi qu'un bon usage de l'anglais serait un atout ;
- Une bonne connaissance de l'outil informatique (logiciel Word, Excel, Access) ;
- Une expérience dans la gestion des projets notamment ceux financés par le PNUD serait un atout.

EXPERT NATIONAL
EN COORDINATION, GESTION ET HARMONISATION DE L'AIDE

Lieu d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2011

CONTEXTE

La promotion de la gouvernance constitue l'une des 2 composantes de l'assistance du PNUD au Burkina Faso, aux côtés de l'appui à la croissance économique. L'appui du PNUD à l'affermissement de la gouvernance va s'opérer au moyen d'un programme portant sur la période 2011 – 2015, dont l'objectif général est de renforcer les capacités nationales d'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit (sous-composante gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (sous-composante gouvernance locale et administrative), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (sous-composante gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire du développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

La sous-composante gouvernance économique, articulée en 2 volets, amélioration du cadre national de planification et amélioration de la coordination et gestion de l'aide, a pour objet de renforcer les capacités nationales d'anticipation, de planification et de programmation des actions de développement en assurant l'effectivité de l'opérationnalisation des résultats de l'étude nationale prospective Burkina 2025, en particulier la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles pro-pauvres qui adressent les défis et les besoins spécifiques des hommes et des femmes. Le programme ambitionne également d'aider à renforcer la cohérence et l'articulation des actions et même des institutions publiques.

La présente mission concerne le volet " amélioration de la coordination et gestion de l'aide" de la sous-composante.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision générale du Directeur Général de la Coopération et en collaboration avec le PNUD, l'Expert en gestion de l'aide a pour fonction, sous la conduite du Coordonnateur national, d'appuyer :

- Appuyer la participation des autorités burkinabè aux dialogues sur l'efficacité de l'aide
- Appuyer le renforcement de capacités du MEF en technique de négociation et de pilotage des appuis budgétaires
- Appuyer le suivi de la mise en œuvre du PANEA et sa révision
- Contribuer à l'amélioration de la prévisibilité de l'aide (PGA)
- Assurer le suivi de l'aide (RCD)
- Contribuer à l'amélioration du système national de suivi des accords et des projets
- Appuyer l'amélioration de la visibilité de l'action des ONG
- Assurer le renforcement des capacités de l'administration en outils et techniques de gestion des projets
- Appuyer le Coordonnateur national dans ses tâches d'expert en planification
- Exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le Directeur ou le Coordonnateur National ou le PNUD.

L'expert en gestion de l'aide travaillera en étroite collaboration avec l'expert en suivi-évaluation du sous-programme ainsi qu'avec le Secrétariat de la Troïka mis en place par les donateurs, de même qu'avec les cadres nationaux des structures bénéficiaires.

QUALIFICATIONS

- Diplôme de troisième cycle universitaire en sciences économiques ou sociales ;
- Dix ans minimum d'expérience, au Burkina Faso ou dans d'autres pays africains, dans le domaine de la gestion de l'aide publique au développement ;
- Avoir une bonne connaissance de l'administration publique ;
- Expérience de la formation continue souhaitée ;
- Bonne connaissance du nouvel agenda de l'aide;
- Une parfaite maîtrise de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) ainsi qu'un bon usage de l'anglais ;
- Maîtrise de l'informatique : logiciels Word, Excel, Access ;
- Capacité à travailler sous pression et en équipe.

EXPERT NATIONAL EN SUIVI-EVALUATION
SOUS-COMPOSANTE GESTION ÉCONOMIQUE

Lieu d'affectation Ouagadougou
Durée de l'engagement 1 an renouvelable
Date de début 2010

La promotion de la gouvernance constitue l'une des 2 composantes de l'assistance du PNUD au Burkina Faso, aux côtés de l'appui à la croissance économique. L'appui du PNUD à l'affermissement de la gouvernance va s'opérer au moyen d'un programme portant sur la période 2011 – 2015, dont l'objectif général est de renforcer les capacités nationales d'établissement d'un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit (sous-composante gouvernance politique), l'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité des pouvoirs publics centraux et locaux (sous-composante gouvernance locale et administrative), ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources publiques (sous-composante gouvernance économique) en vue d'optimiser les perspectives d'atteinte des objectifs du millénaire du développement, conformément aux orientations définies par la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable.

La sous-composante gouvernance économique, articulée en 2 volets, amélioration du cadre national de planification et amélioration de la coordination et gestion de l'aide, a pour objet de renforcer les capacités nationales d'anticipation, de planification et de programmation des actions de développement en assurant l'effectivité de l'opérationnalisation des résultats de l'étude nationale prospective Burkina 2025, en particulier la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles pro-pauvres qui adressent les défis et les besoins spécifiques des hommes et des femmes. Le programme ambitionne également d'aider à renforcer la cohérence et l'articulation des actions et même des institutions publiques.

La stratégie de la sous-composante est directement corrélée aux stratégies générales de développement institutionnel, dont la "politique nationale de bonne gouvernance" (PNBG) adoptée en août 2005, le "plan stratégique décennal de modernisation de l'administration", en cours de validation ainsi que la "stratégie de croissance accélérée et de développement durable" (SCADD 2011-2015), en cours d'élaboration, qui a pour objet d'opérationnaliser la vision 2025 par cycles quinquennaux, dont le premier est notamment centré sur l'optimisation des facteurs contribuant à l'atteinte des OMD 2015. Le programme est également ancré sur une série de politiques sectorielles dont le plan d'action national pour l'efficacité de l'aide, la stratégie de renforcement des finances publiques, la politique sectorielle du ministère de l'économie et des finances et la politique nationale de renforcement des capacités. La stratégie prend également en considération les recommandations du rapport MAEP 2008 relatives aux domaines ci-dessus.

La nécessité de renforcer les capacités des pouvoirs publics à effectuer un rapportage approprié et dans les délais prescrits de l'état d'avancement des politiques ci-dessus, tant au plan interne qu'international (i.e., rapportages SCADD et MAEP), en plus du rapportage usuel des activités de la sous-composante PNUD, a justifié l'intégration d'un expert en suivi évaluation dans chaque sous-programme.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision directe du coordonnateur technique national de la sous-composante gouvernance économique, et en étroite concertation avec les experts des 2 sous-composantes, l'expert en suivi – évaluation sera chargé des tâches suivantes :

Dans le domaine de l'appui au rapportage par les pouvoirs publics de l'avancement des politiques de développement institutionnel :

- Assister, de façon générale les autorités nationales dans le rapportage
- Assister les responsables des structures nationales en charge de la réalisation des programmes nationaux dans l'amélioration de leur cadre de rapportage, incluant la formulation d'indicateurs appropriés, la redéfinition des matrices et chronogrammes de rapportage
- Former régulièrement les responsables et les agents des structures concernées aux techniques de suivi-évaluation et concevoir des guides méthodologiques pérennisant ces formations
- Apporter une assistance technique aux structures concernées dans la réalisation, selon les délais fixés par les chronogrammes, des rapports, notamment en ce qui concerne les objectifs des politiques faisant l'objet d'un appui spécifique de la sous-composante gouvernance économique (Cf. tableau annexé aux présents TdR)

- Apporter une assistance de même nature pour toutes autres politiques nationales, sur demande du directeur national de la sous-composante et du bureau du PNUD

Dans le domaine du suivi-évaluation des activités de la sous-composante gouvernance économique:

- Appuyer le suivi de l'exécution des activités relatives aux volets de la sous-composante
- Appuyer la préparation des plans de travail ainsi que les programmes d'activités des produits ;
- Participer à la mise en place et au respect des méthodes de travail
- S'assurer que les plans de travail sont bien suivis
- Suivre l'exécution des activités retenues dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante ;
- Assurer le rapportage des activités du sous-programme suivant la fréquence accordée avec le coordonnateur technique national
- Participer aux différentes rencontres relatives à la vie de la sous-composante (comité de pilotage, réunion avec les ministères bénéficiaires, revues tripartites, etc.)
- Appuyer la préparation du sous programme pour les audits et les évaluations
- Participer à l'évaluation et assurer le suivi des activités de la sous-composante
- Faire la synthèse sur la mise en œuvre des recommandations d'audit
- Préparer un mécanisme formel de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits d'une part et d'autre part du plan de travail adopté et des rapports financiers
- Appuyer le service d'appui au projet du PNUD dans le domaine du suivi de la préparation des plans d'achats de la sous-composante et s'assurer de son exécution
- Préparer des fiches techniques de suivi de la sous-composante et examiner les rapports de progrès des produits
- Participer à la préparation des différents rapports de l'exécution (rapports trimestriels et annuels);
- Initier les invitations aux réunions périodiques
- Appuyer la mise à jour du site web de la sous-composante
- Exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le Coordonnateur technique national.

QUALIFICATIONS

- Diplôme Universitaire, niveau Maîtrise ou plus en socio-économie (de préférence dans le domaine, de la gestion des projets) ou équivalent ;
- justifier d'au moins 5 ans d'expériences professionnelles dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement ;
- avoir une connaissance parfaite de l'administration publique
- posséder une forte expérience à tous les niveaux de la conception, de l'exécution, de l'analyse, de la gestion et de la dissémination pratique des systèmes de suivi évaluation ;
- posséder une expérience dans l'utilisation des méthodes rapides et participatives, de la conception des études quantitatives, de l'échantillonnage et d'analyse de données ;
- être familier avec les procédures du Gouvernement et du PNUD en matière de gestion de programmes/projets ;
- avoir travaillé pour un projet du PNUD pendant au moins 3 ans ;
- avoir une parfaite maîtrise de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) ainsi qu'un bon usage de l'anglais ;
- avoir une bonne connaissance de l'outil informatique notamment les logiciels de traitement de données ;
- la connaissance d'un logiciel de gestion des projets serait un avantage ;
- être capable de travailler sous pression et en équipe.

ANNEXE
OBJECTIFS SPECIFIQUES DES POLITIQUES NATIONALES ET DU RMAEP
DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN APPUI EN MATIERE DE SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTAGE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Politiques nationales

Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable

Axe 3 Renforcement de la gouvernance

3.1 Renforcement de la gouvernance économique

- 3.1.1 Promouvoir le dialogue entre les acteurs de développement
- 3.1.2 Mettre en œuvre de cadres techniques, juridiques et réglementaires appropriés
- 3.1.5 Renforcer les contrôles administratifs (contrôle de gestion ou de pilotage, audits, inspections) et externes (juridictionnel et parlementaire)
- 3.1.6 Lutter contre la fraude, le faux et la corruption (intensification des actions des Inspections techniques)
- 3.1.7 Renforcer le dispositif de mobilisation des ressources extérieures
- 3.1.10 Opérationnaliser le plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide (PANEA)

Axe 4 Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement

4.3 Mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire

- 4.3.2 Élaborer les outils méthodologiques pour accompagner le développement régional et local
- 4.3.3 Promouvoir les initiatives locales à travers l'organisation des acteurs locaux

4.5 Renforcement des capacités

- 4.5.1 Renforcer les capacités des administrations et institutions publiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, ainsi que l'amélioration du dialogue/concertation,
- 4.5.2 Optimiser l'utilisation des ressources humaines disponibles
- 4.5.3 Réformer la mise en synergie des structures et acteurs du développement sur le terrain

Programme national de bonne gouvernance

- 4.4 Veiller à une gestion saine et transparente des finances publiques,
- 6.1 Renforcer les capacités de pilotage et de gestion stratégiques du développement national,
- 6.2 Améliorer le contrôle de la gestion des ressources publiques et lutter contre la corruption,
- 6.3 Améliorer la coordination de l'aide

Politique nationale de renforcement des capacités

- 3.5.1 Axe 1 : renforcer les capacités de formulation et de mise en œuvre de politiques publiques pertinentes et efficaces
- 3.5.2 Axe 2 : optimiser les capacités des structures et des acteurs du développement sur le terrain
- 3.5.3 Axe 3 : promouvoir la synergie intra et inter ministérielle et la coordination des actions de renforcement des capacités

Plan d'action national de l'efficacité de l'aide au développement

- 3.2.1 Axe 1. Renforcer l'appropriation du processus de développement
 - 3.2.1.1 Amélioration de la gestion et des performances des ressources humaines
 - 3.2.1.2 Composantes du cadre formel de développement
 - 3.2.1.3 Dispositif institutionnel et opérationnel de la révision de la stratégie de développement
- 3.2.2 Axe 2. Mettre en place des partenariats plus efficaces et plus ouverts
 - 3.2.2.1 Principes de la dynamique d'un partenariat équilibré
 - 3.2.2.2 Engagements de partenariats
 - 3.2.2.3 Comment rendre cet instrument aussi efficace que possible ?
- 3.2.3 Axe 3. Promouvoir la gestion orientée vers les résultats et la responsabilité mutuelle

Schéma directeur de la statistique

- Objectif stratégique 2.1 : Renforcer la production statistique
 - Objectif opérationnel 2.1.2 : Améliorer la production statistique courante en assurant une meilleure couverture thématique et géographique
 - Activité : 2.1.2.07 : Faire le bilan de la mise en œuvre des plans locaux de développement
- Objectif stratégique 3.2 : Renforcer la diffusion des données et la communication
 - Objectif opérationnel 3.2.1 : Assurer une diffusion directionnelle de l'information statistique.
- Objectif stratégique 3.3 : Promouvoir l'utilisation des données statistiques
 - Objectif opérationnel 3.3.2 : Renforcer les capacités d'utilisation des statistiques.

Politique sectorielle du ministère de l'économie et des finances

- II.2 Gouvernance économique et financière moderne et efficace
- II.3 Gestion efficace du partenariat et des relations extérieures
- II.5 Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles
 - III.5.2 Programme 2 : Mobilisation des ressources
 - III.5.3 Programme 3 : Gestion macroéconomique et pilotage de l'économie
 - III.5.4 Programme 4 : Programmation et exécution budgétaires
 - III.5.6 Programme 6 : Contrôle des finances publiques et lutte contre la fraude, le faux et la corruption

Recommandations RMAEP

Gouvernance et gestion économiques

Objectif 1	Promotion des politiques macroéconomiques qui soutiennent le développement durable	Répartir judicieusement les responsabilités dans le pilotage de la vision du Burkina Faso de demain en construction, et en assurer la coordination opérationnelle au sein des institutions de l'État
Objectif 3	Promouvoir une gestion saine des finances publiques	Renforcer les capacités de contrôle externe en (i) favorisant l'accès du Parlement aux informations sur le fonctionnement des services de l'État et des EPE, et les états d'exécution du budget (ii) renforçant les capacités de la Cour des comptes en lui dotant des compétences judiciaires et techniques requises, et de moyens de fonctionnement adéquats, (iii) promouvant l'accès du public aux informations budgétaires. Généraliser dans tous les ministères l'élaboration des politiques sectorielles et l'élaboration des budgets programmes pour favoriser la cohérence du budget avec les politiques nationales

PERSONNELS D'APPUI - TDR COMMUNS AUX 3 SOUS-COMPOSANTES

ASSISTANT A L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES

Lieu d'affectation Ouagadougou
Durée de l'engagement 1 an renouvelable
Date de début 2011

DESCRIPTION DES TACHES :

Sous la supervision directe du Coordonnateur Technique National de la sous-composante en collaboration avec les cadres des Programmes/Projets, l'Assistant (e) à l'Administration et aux Finances aura pour tâches :

- appui au responsable chargé de la comptabilité à la mise à jour et l'application des procédures de gestion administrative et financière ;
- élaborer les divers contrats au niveau de la sous-composante et assurer leur suivi ;
- tenir le tableau du personnel (congés, missions, absences) ;
- superviser et assurer la gestion du personnel d'appui de la sous-composante conformément aux règles et procédures en vigueur ;
- réaliser les activités inhérentes à la préparation et à la tenue du compte de la sous-composante ;
- assurer les opérations avec les banques ;
- assurer la fourniture et la gestion du matériel et des biens du bureau et tenir le registre y relatif ;
- contribuer à la préparation et à l'organisation des appels d'offres ;
- assurer et exercer un suivi au niveau de l'entretien et de la préparation des véhicules de la sous-composante et tenir le registre de réparations ;
- établir les bons de commande et préparer les paiements des fournisseurs et prestataires de service ;
- assurer la gestion du parc automobile de la sous-composante ;
- tenir le registre du carburant ;
- organiser les réunions des différents comités d'acquisition des biens et prestations de services de la sous-composante, y participer, élaborer et soumettre aux approbations nécessaires les différents rapports y relatifs et autres documents administratifs requis ;
- suivre les achats et les approvisionnements de la sous-composante ;
- appuyer au bon déroulement des audits de la sous-composante ;
- participer à l'organisation des missions, ateliers/séminaires, etc. ;
- tenue régulière des documents comptables ;
- participer à l'élaboration et à l'exécution du budget du programme annuel des activités de la sous-composante ;
- assurer la production des états financiers et le suivi du budget conformément aux prévisions ;
- assister le Coordonnateur Technique national pour l'établissement des prévisions annuelles, trimestrielles et mensuelles ;
- préparer les rapports financiers requis par le PNUD et le Gouvernement afin d'assurer leur soumission ponctuelle selon les dispositions prévues dans le document de sous-programme ;
- aider à la préparation des révisions budgétaires des projets en Exécution nationale suivant les directives en vigueur et cela de concert avec les Chefs des projets concernés ;
- exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le Coordonnateur Technique National de la sous-composante.

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Diplôme DUT comptable, ou équivalent avec une expérience d'assistant administratif et financier ;
- avoir une expérience d'au moins 7 ans dans l'Administration publique ou privée et/ou au niveau des programmes/projets en Exécution nationale et/ou des projets de développement, notamment ceux financés par le PNUD et/ou par d'autres bailleurs de fonds ;
- avoir une bonne connaissance des procédures du Système des Nations Unies, notamment le PNUD ;
- être d'une grande disponibilité et apte à travailler sous pression ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (WinWord, Excel, logiciel comptable, etc.) ;
- avoir une connaissance parfaite de la langue française (surtout sur le plan rédactionnel) et un bon usage de l'anglais.

SECRETAIRE ADMINISTRATIF

Lieu d'affectation Ouagadougou
Durée de l'engagement 1 an renouvelable
Date de début 2011

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision directe du Coordonnateur Technique National de la sous-composante, le Secrétaire Administratif aura pour tâches :

- assister le Coordonnateur Technique National de sous-programme dans l'exécution des tâches qui lui sont assignées ;
- rédiger les documents administratifs (lettres, fax, notes de services, rapports, procès-verbaux, etc.) ;
- procéder au traitement sur logiciels informatiques desdits documents ;
- tenir les registres du courrier arrivée et départ et procéder au classement ;
- ouvrir et tenir à jour les dossiers des consultants et du personnel occasionnels ;
- assurer tous les travaux de saisie et de reproduction des documents ;
- aider à l'organisation des différentes réunions de la sous-composante et rédiger les comptes rendus ;
- tenir la Caisse de Menues Dépenses (CMD) ;
- tenir le registre des réquisitions d'achats locaux ;
- tenir le tableau du personnel (congés, missions, absences) ;
- accueillir et orienter les visiteurs convenablement ;
- assurer les fonctions de standardiste par la réception et le dispatching des appels téléphoniques au départ et à la réception ;
- tenir un registre des communications téléphoniques ;
- assurer la reproduction de documents ;
- veiller au suivi du matériel de dactylographie et de reprographie ;
- assurer le service de café du projet et des différentes rencontres ;
- accomplir toutes autres tâches conformes à son profil.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme de secrétariat de direction (DUT) ou plus ;
- avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine du Secrétariat notamment au niveau des programmes/projets en exécution nationale ou autres types de projets financés par le PNUD ou par d'autres donateurs ;
- avoir une bonne connaissance des procédures du Système des Nations Unies, notamment du PNUD ;
- avoir une bonne connaissance de l'informatique est indispensable (Windows, Excel, Word, etc.) ;
- avoir une bonne tenue et courtoisie ;
- avoir le sens élevé de l'accueil et notions de protocole ;
- être apte de travailler sous pression ;
- être d'une grande disponibilité et bonne organisation ;
- maîtriser la langue française et un usage courant de l'anglais est souhaité.

CHAUFFEUR/AGENT DE LIAISON

Lieu d'affectation : Ouagadougou
Durée de l'engagement : 1 an renouvelable
Date de début : 2011

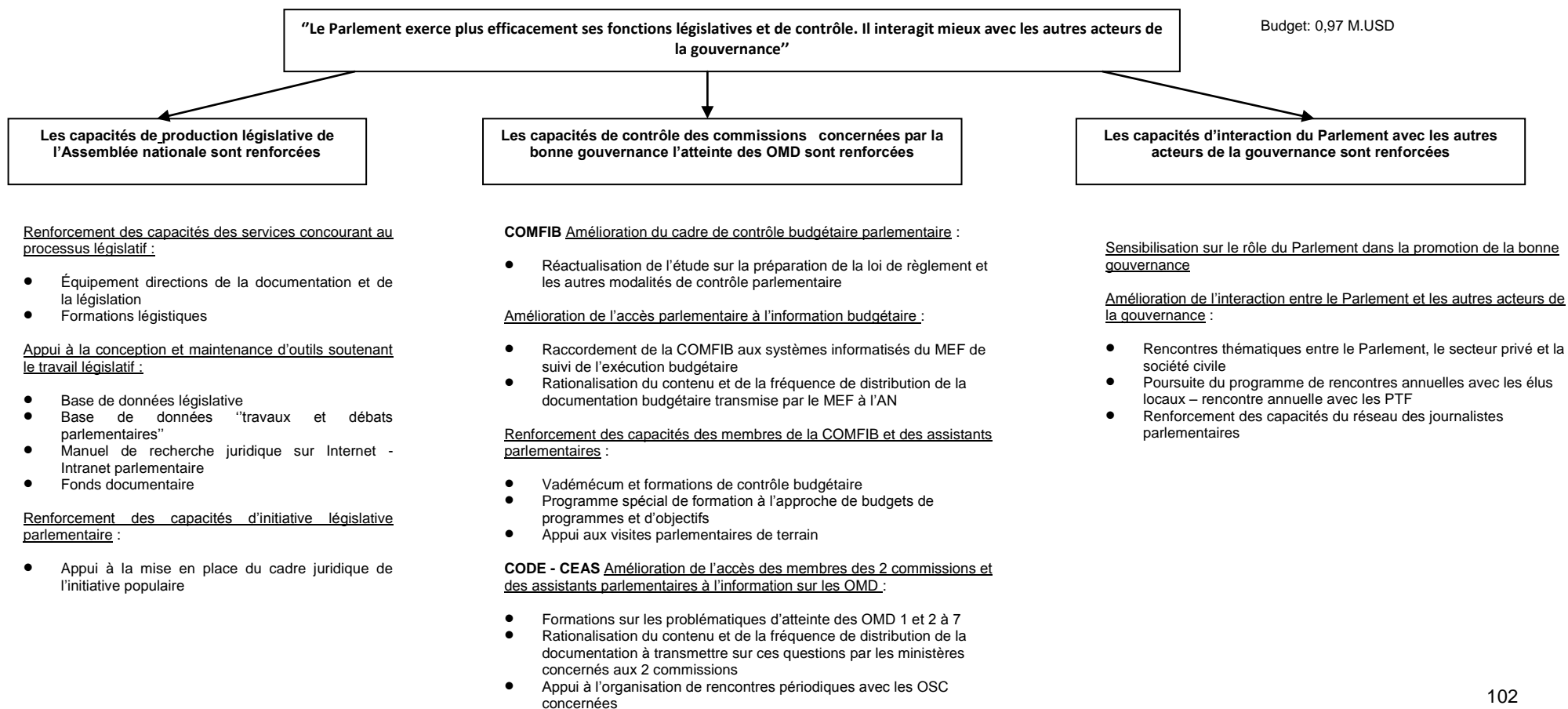
- Sous la supervision directe du Coordonnateur Technique National de la sous-composante, le Chauffeur – agent de liaison responsable du parc de véhicules assurera les tâches de gestion opérationnelle de l'ensemble du parc automobile. Il exécutera les tâches suivantes :
- assurer le transport du personnel du projet et des biens selon les instructions du Coordonnateur Technique National ou de l'Assistant(e) Administratif(e) et financier(e) ;
- assurer le nettoyage et l'entretien courant des véhicules qui lui sont affectés ;
- assurer la surveillance des réparations de ces véhicules ;
- assurer la gestion quotidienne du parc de véhicules acquis pour la sous-composante;
- signaler tout dysfonctionnement des véhicules afin d'assurer à temps le service de garage ;
- la transmission du courrier extérieur ;
- assurer toutes autres tâches à lui confiées par le Coordonnateur Technique National.

Qualifications requises :

- permis de conduire catégories B, C ;
- niveau BEPC ;
- expérience d'au moins 5 ans ;
- bonne connaissance en mécanique ;
- aptitude aux voyages, notamment de longue distance et sur voies non bitumées.

ANNEXE 4. DIAGRAMMES D'OBJECTIFS, PRODUITS ET ACTIVITÉS

Gouvernance politique



“Les institutions publiques et la société civile concourent à une meilleure efficacité de la lutte contre la corruption”

Budget: 1,32 M.USD

Les capacités du dispositif national de lutte contre la corruption sont renforcées

Le cadre normatif et éthique de lutte contre la corruption est modernisé et disséminé

Les capacités des OSC à opérer un contrôle citoyen sur la gestion publique sont renforcées

Renforcement des capacités de l'ASCE :

- Appui à la relecture et formulation des plans d'action de l'ASCE
- Appui à mise en place d'une gestion électronique documentaire
- Formations sur place et à l'étranger
- Appui au rapportage sur l'exécution des réformes
- Assistance dans réalisation et diffusion du rapport annuel ASCE

Renforcement des capacités des inspections techniques, du SP ITIE et formation des agents des corps de contrôle

- Appui à la révision du cadre institutionnel et statutaire des inspections techniques
- "Tronc commun" de perfectionnement en contrôle de gestion des agents des organes de contrôle interne et externe
- Renforcement des capacités du secrétariat permanent de l'ITEI

Renforcement des capacités de la Cour des Comptes à auditer les institutions publiques

- Informatisation de la gestion documentaire du greffe
- Renforcement des capacités de contrôle de gestion
- Renforcement des capacités juridictionnelles (4^{ème} chambre de jugement)
- Appui à la régionalisation des contrôles

Renforcement des capacités des juridictions de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso à connaître des délits financiers

- Renforcement des capacités des pools financiers

Renforcement des capacités du réseau parlementaire Burkindi à proposer des initiatives sur la corruption

- Appui à élaboration d'un outil d'auto évaluation
- Appui à enquête parlementaire annuelle sur la corruption

Appui à la mise en conformité des lois sur la corruption

- Assistance technique dans la relecture des textes fondamentaux et rédaction des projets d'amendements du code pénal et dispositions de droit pénal spécial
- Appui à l'élaboration d'un avant-projet de loi sur le délit d'apparence

Généralisation des codes d'éthiques sectoriels

- Assistance technique dans la rédaction et diffusion des codes d'éthique sectoriels pris en application du code général d'éthique

Renforcement des capacités du REN-LAC :

- Appui à l'évaluation externe du plan stratégique REN-LAC et appui à la formulation du plan 2012-2015
- Appui à la réalisation de 3 études thématiques -

"Le cadre national de concertation du secteur associatif est fonctionnel et inclusif"

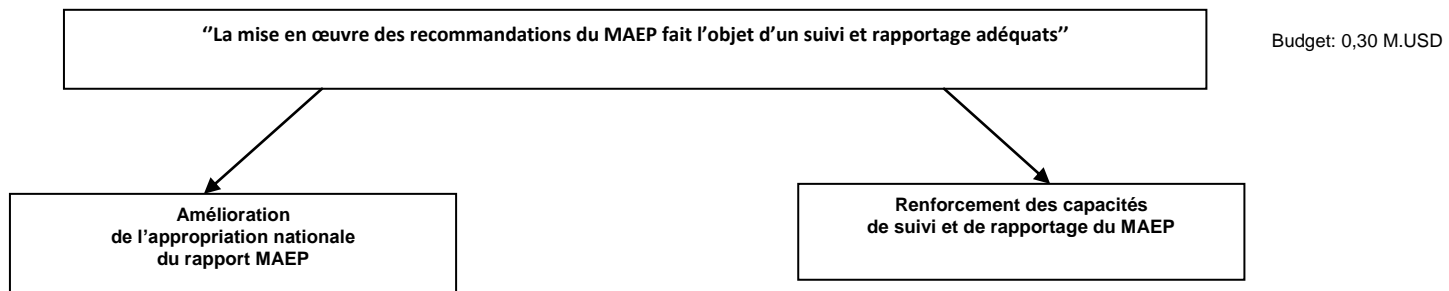
Budget: 0,41 M.USD

Plaidoyer en faveur de la mise en place effective d'un cadre unitaire consensuel

Renforcement des capacités des OSC locales à interagir efficacement avec les pouvoirs locaux

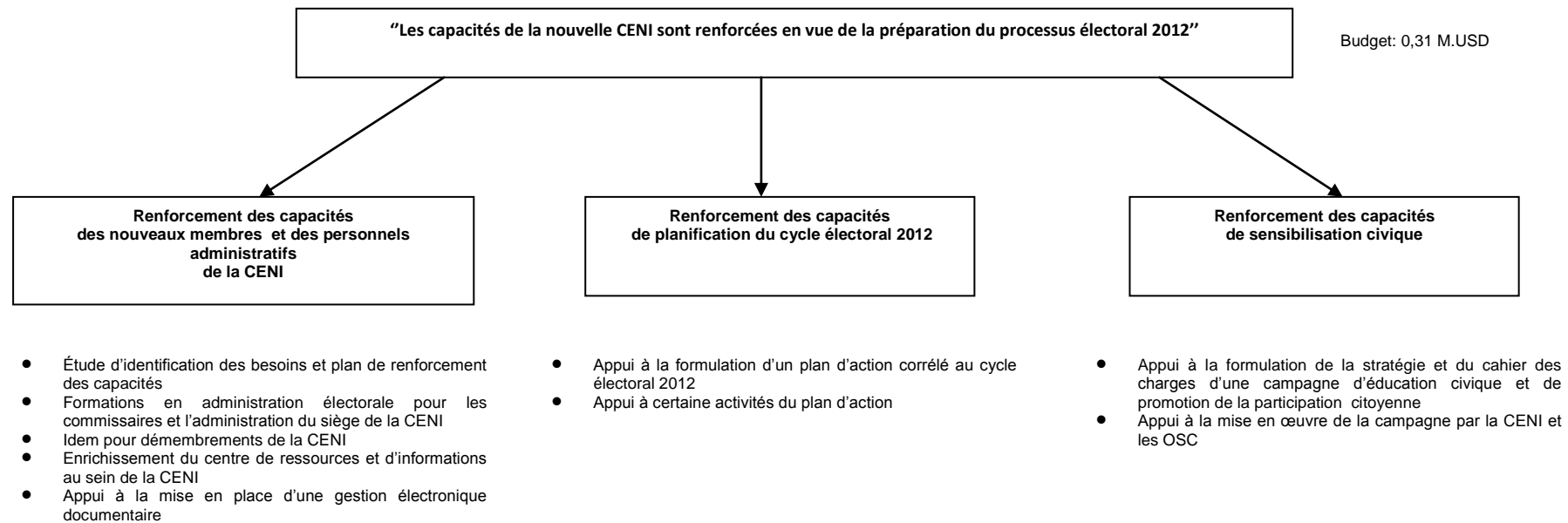
- Facilitateur national ou international
- Appui à l'opérationnalisation du cadre unitaire

- Appui à la régionalisation du cadre unitaire
- Diagnostic des capacités des OSC locales à interagir sur les thématiques liées aux OMD
- Stratégie d'habilitation des OSC locales

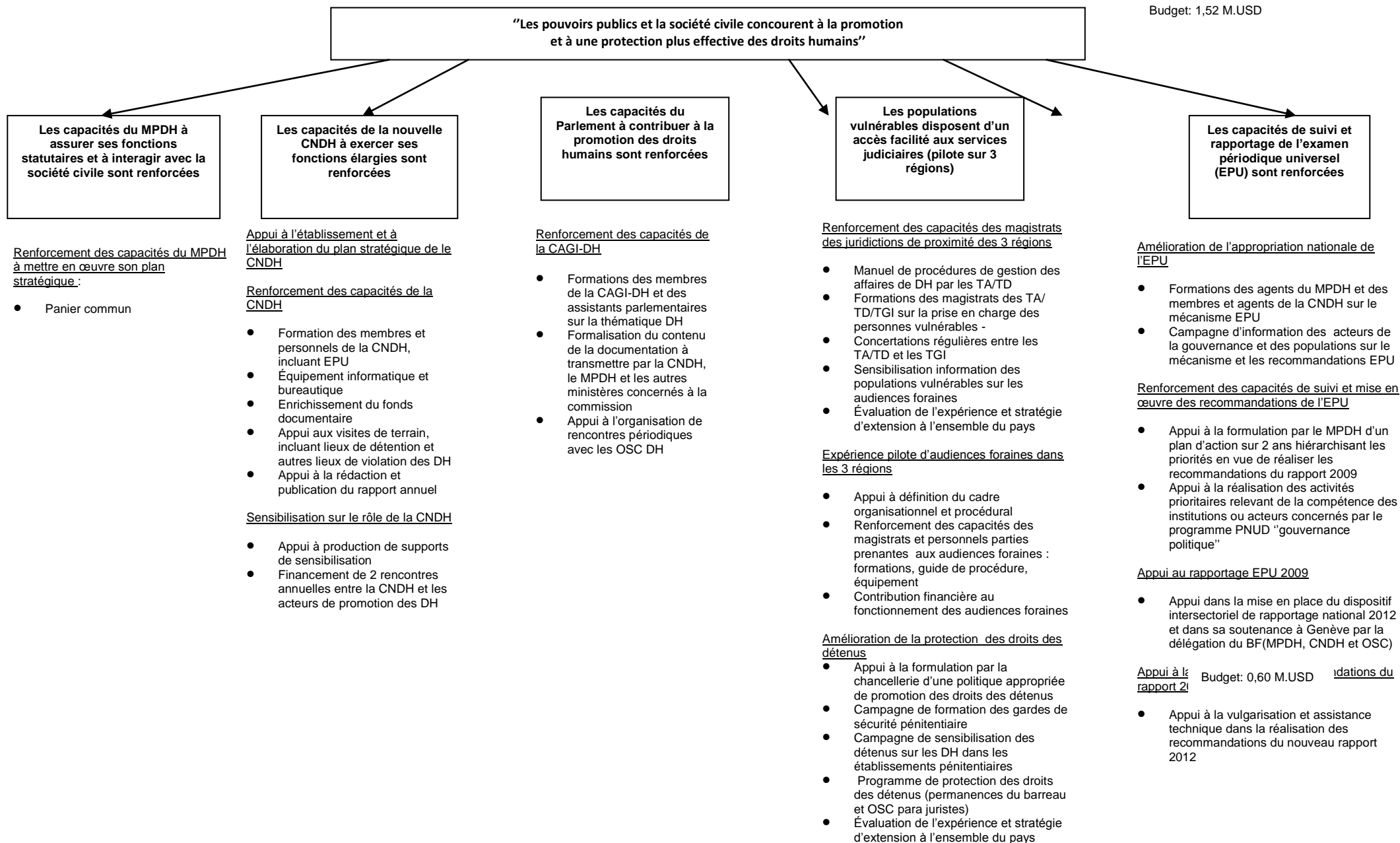


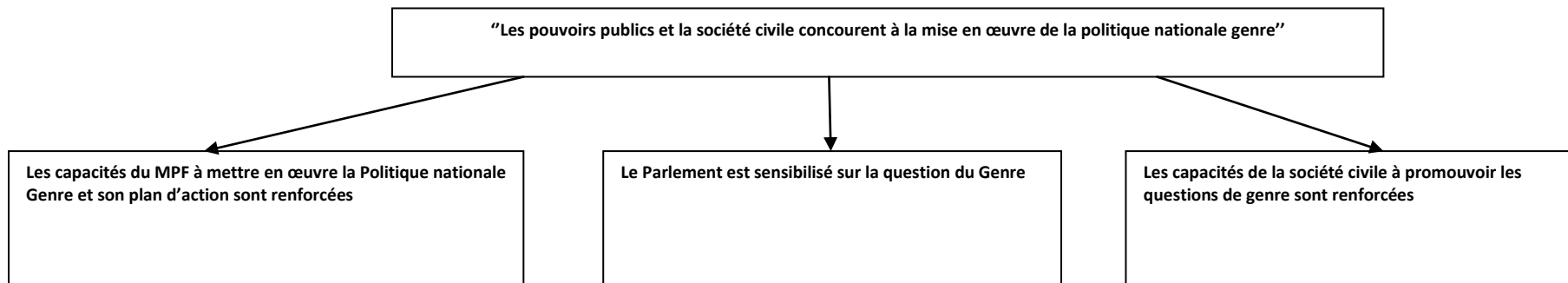
- Appui à la reproduction et diffusion de la version intégrale du RMAEP
- Réalisation de 13 ateliers thématiques régionaux de vulgarisation du RMAEP

- Appui à l’organisation du processus de collecte de données centrales et locales sur la réalisation des recommandations
- Formations en suivi/évaluation des chefs des départements du SP
- Appui à la rédaction et publication des rapports annuels
- Création d’une “base de données gouvernance” permettant d’accéder à la totalité des rapports/études réalisés depuis 10 ans au BF sur la gouvernance par les institutions nationales et les PTF



Budget: 1,52 M.USD





Renforcement des capacités du ministère :

- Appui à la redéfinition des missions/organigramme/postes
- Equipement informatique et bureautique
- Formation des agents sur la problématique genre
- Appui au secrétariat permanent de la SNG dans le rapportage des réformes ainsi que de la mise en œuvre des stipulations des instruments internationaux

Modernisation et dissémination de l'encadrement juridique genre : Amélioration de la prise en compte par les institutions publiques des questions de genre

- Assistance technique dans la mise en conformité des textes en contradiction avec les principes internationaux du Genre
- Appui à la rédaction consensuelle des mesures d'application de la loi sur les quotas genre
- Programme de vulgarisation des dispositions normatives sur le Genre
- Campagnes de sensibilisation/ formation sur l'intégration du genre dans les systèmes de planification et budgétisation des ministères et établissements publics
- Appui au fonctionnement du Conseil national de promotion du genre et des "cellules genre" dans les institutions publiques
- Appui au caucus Genre

Promotion de l'élimination des violences basées sur le genre :

- Renforcement des capacités du système de veille sur les violences faites aux femmes
- Campagne de formation sensibilisation
- Appui à la réalisation du rapport annuel sur les violences faites aux femmes

Renforcement des capacités d'interaction du MPF avec les autres acteurs concernés par le genre :

- Appui à la conception d'une base de données des OSC intervenant sur les questions de genre

- Formations des membres du caucus genre, incluant module de formation à l'analyse budgétaire basée sur le genre
- Étude de rationalisation/formalisation du contenu de la documentation à transmettre par le MPF au caucus
- Journées annuelles de sensibilisation des députés sur l'intégration du genre dans le travail parlementaire, incluant une rencontre avec les OSC Genre

- Appui à l'opérationnalisation du sous-groupe genre du CNSC
- Appui à l'organisation par les OSC de campagnes nationales de vulgarisation auprès des populations rurales des questions de genre

"La sécurité urbaine et renforcée dans la ville de Ouagadougou"

Budget: 0,55 M.USD

Les capacités de suivi de l'évolution criminelle sont renforcées

- Renforcement des capacités de l'observatoire municipal de la sécurité de la commune de Ouagadougou
- Appui à la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'évolution criminelle
- Cartographie criminelle de la délinquance spatiale

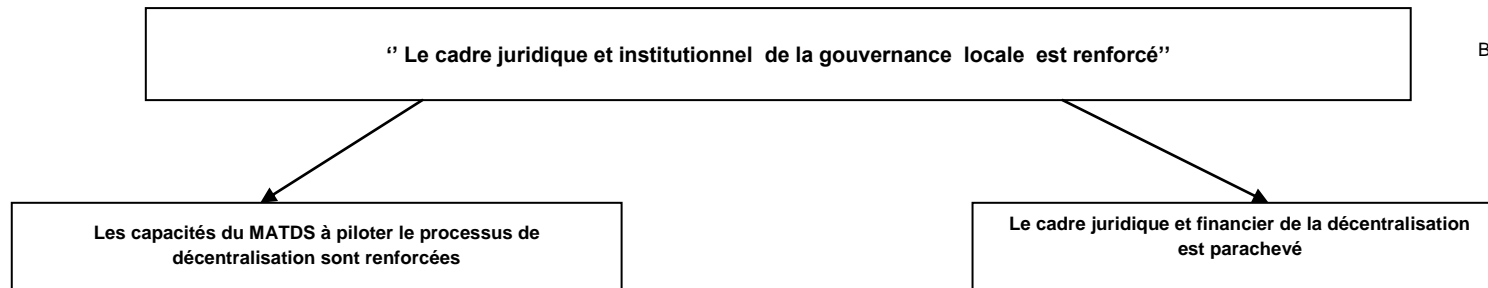
Les capacités de protection des femmes et des mineurs sont renforcées

- Renforcement des capacités de la cellule "femmes et mineurs" de la Commune de Ouagadougou
- Amélioration de l'accès de femmes aux informations sur l'insécurité et sur les mesures de sécurité préventive

La sécurité routière est renforcée

- Renforcement des capacités opérationnelles des volontaires communaux pour la sécurité routière
- Sensibilisation des jeunes sur les règles élémentaires du code de la route
- Actions pilotes de renforcement de la sécurité routière

Gouvernance locale et administrative



Réorganisation et renforcement des capacités du MATDS

- Audits et appui réorganisation de la DGCT et STP CONAD
- Équipement de la DGCT et STP CONAD
- Formations DGCT et STP CONAD

Appui à l'amélioration par le MATDS du nouveau cadre organisationnel des collectivités territoriales

- Appui à la conception d'organigrammes-type des collectivités territoriales
- Étude sur la redéfinition des échelons territoriaux
- Appui à la mise en place d'antennes régionales de développement dans 4 régions Appui à l'élaboration des contrats-type d'assistance entre les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales

Appui à l'élaboration par le MATDS d'outils de planification communale et de communication

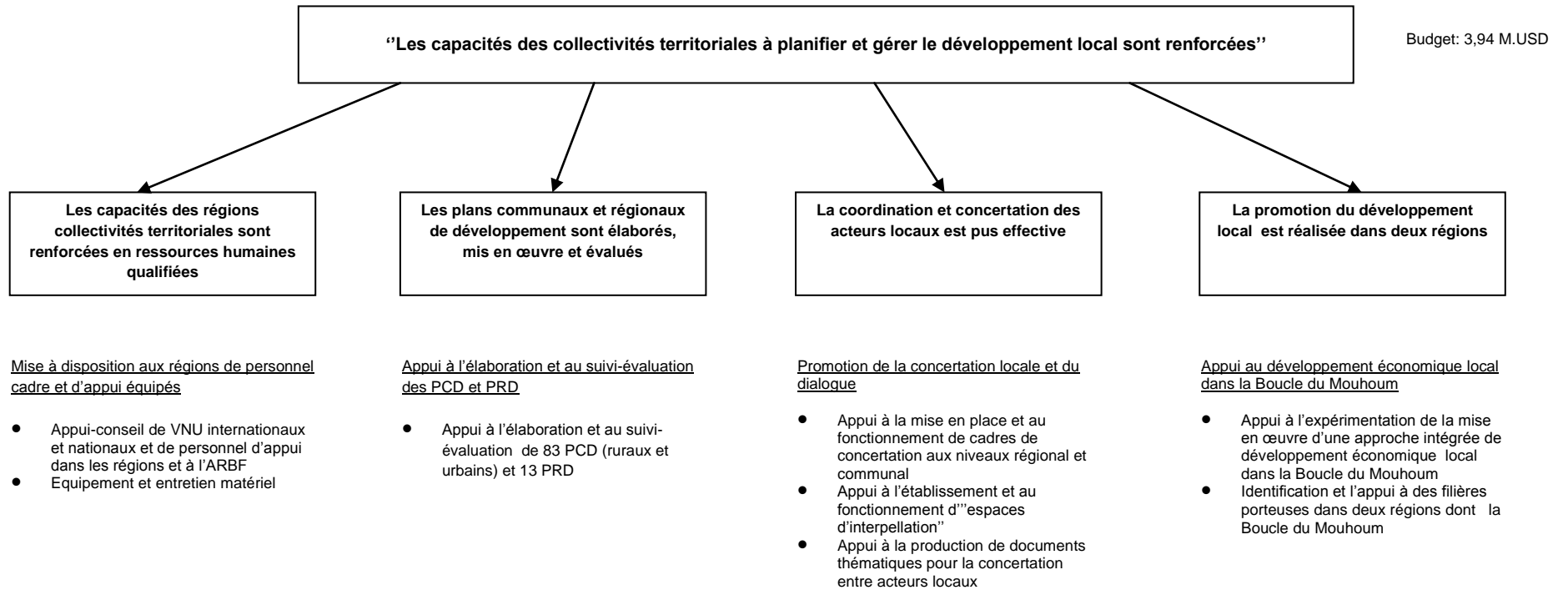
- Appui à la révision des guides de planification en vue d'y intégrer les "thèmes émergents"
- Appui à diffusion et vulgarisation des guides
- Appui à la mise à jour et diffusion des bases de données BDCT, TBSE, INFOROUTE
- Appui à la production de documents thématiques d'information et de sensibilisation sur les thèmes émergent
- Appui à la diffusion des bases
- Appui à l'élaboration d'outils de communication du MATDS

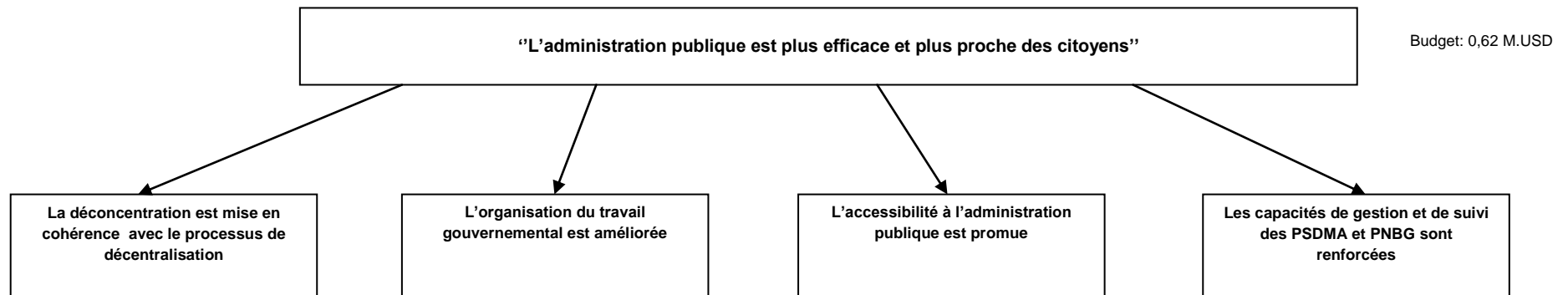
Promotion de la concertation au niveau central

- Appui au fonctionnement du comité mixte Gouvernement/PTF
- Appui au fonctionnement de la CONAD

Elaboration/Diffusion de textes et réalisation d'études

- Appui à l'élaboration des textes sur les transferts de compétences
- Étude sur la réforme de la fiscalité locale
- Appui à la mise à jour du Code général des collectivités territoriales
- Appui à la diffusion et vulgarisation aux niveaux central et local du nouveau CGCT





Amélioration du cadre juridique, institutionnel et budgétaire de la déconcentration

- Étude diagnostic et formulation d'une stratégie de déconcentration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie de déconcentration au niveau des ministères clés pour l'atteinte des OMD

Amélioration de la formulation des politiques publiques

- Étude diagnostic de l'organisation du travail gouvernemental
- Appui à la rédaction d'une circulaire sur le travail gouvernemental fixant la méthodologie de préparation et de formalisation juridique des politiques publiques
- Formation des hauts fonctionnaires parties prenantes au travail gouvernemental
- Étude de faisabilité et cahier des charges de la création d'un Intranet gouvernemental
- Expérience pilote d'intranet dans les ministères concernés par la bonne gouvernance, avec intégration dans l'intranet des bases de données utiles au travail gouvernemental
- Elaboration du guide méthodologique d'évaluation des politiques publiques
- Elaboration de manuels de procédures spécifiques à 10 administrations

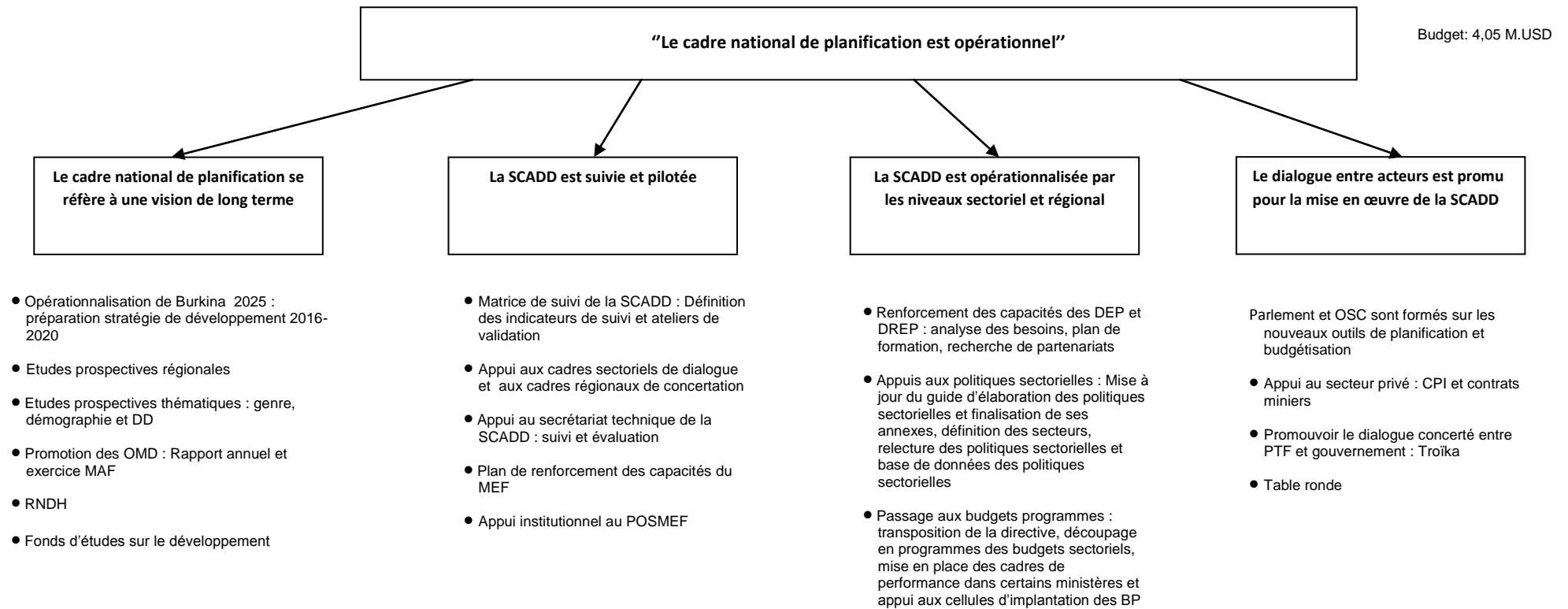
Appui à la conception d'outils facilitant les démarches administratives des populations

- Guide des principales formalités administratives ou judiciaires disponible sur internet et autres supports

Renforcement des capacités des structures en charge du PSDMA et de la PNBG

- Équipement et renforcement des capacités du secrétariat permanent de la PNBG et de la structure en charge du PSDMA
- Appui à la diffusion et vulgarisation du PNBG et du PSDMA

Gouvernance économique



“La gestion de l’aide est plus efficace”

Budget: 0,78 M.USD

Le MEF pilote le processus de mobilisation et de gestion de l’aide

- Participation au forum de l’aide
- Participation aux formations et séminaires internationaux sur l’efficacité de l’aide
- Formation en technique de négociation
- Voyage d’études sur le pilotage des appuis budgétaires
- Enquête de suivi de la déclaration de Paris
- Actualisation du PANEA
- Mécanisme de suivi du PANEA
- Adaptation du format du RCD à l’évolution des modalités de l’aide et diffusion annuelle

Les projets sont mieux suivis

- Formation des acteurs des projets aux procédures nationales
- Missions de suivi des projets et programmes
- Réseautage de la DEPSI et des DEP et DREP pour le suivi physique et financiers des investissements : base de données et alimentation du PTIP-G
- Améliorer la prévisibilité et le suivi de l’aide : PGA
- Mise en place d’un système national de suivi des projets
- Mise en place d’un système de suivi des accords de financements
- Accroître la visibilité de l’action des ONG

